

Université de Montréal

**L'implication des parents de jeunes contrevenants au sein
du programme de suivi intensif différencié dans la
communauté du Centre jeunesse de Montréal-Institut
universitaire**

par
Amélie Kelley

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès science (M.Sc.)
en criminologie option intervention clinique

avril, 2015

© Amélie Kelley, 2015

Résumé

Ce rapport de stage présente une étude sur l'implication parentale qui s'est déroulée au cours d'un stage de maîtrise au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU). L'objectif principal de cette étude vise à mieux comprendre les points de vue de parents de jeunes contrevenants quant à leur implication au sein du programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) du CJM-IU dans lequel leur adolescent a été orienté. Plus spécifiquement, ce projet vise à recueillir leurs points de vue afin de cerner leurs attentes, d'identifier leurs besoins et de connaître les effets qu'ils vivent dans le contexte de leur implication au sein de ce programme. Pour atteindre ces objectifs, une recherche qualitative de type exploratoire a été privilégiée. Des entretiens semi-dirigés avec cinq parents de jeunes contrevenants suivis par le programme SID ont été réalisés. L'analyse des données recueillies a permis de faire ressortir des constats généraux au sujet de l'implication parentale concernant la place des parents, leur collaboration, la fréquence des rencontres, l'élaboration et l'application du plan d'intervention, les caractéristiques des intervenants, leurs préoccupations et leurs questionnements. Puis, une analyse plus approfondie a permis de dégager des constats spécifiques reliés aux trois thématiques à l'étude, soit les attentes, les besoins et les effets vécus. Concernant leurs attentes, les parents rencontrés avaient imaginé leur participation au programme de suivi différemment de leur expérience vécue. Quant à leurs besoins, les parents rencontrés présentent plusieurs besoins, dont ceux d'être informé, aidé, soutenu et encouragé par les intervenants du programme SID. En ce qui concerne les effets vécus, les parents rapportent vivre des effets positifs dont le fait de développer leurs connaissances au sujet de leur adolescent, du fonctionnement de la société, du système de justice et des centres jeunesse. Ils rapportent également vivre des effets négatifs tel que des inquiétudes, des déceptions, de la souffrance et de nombreuses remises en question. Certaines conclusions susceptibles d'améliorer l'implication parentale ont été émises pour mieux outiller les intervenants œuvrant auprès de jeunes contrevenants. Celles-ci correspondent à des stratégies d'intervention et à des stratégies institutionnelles à prendre en compte pour accroître l'implication parentale dans les programmes de suivi pour jeunes contrevenants en centre jeunesse.

Mots-clés : implication parentale, centre jeunesse, programme de suivi, jeunes contrevenants

Abstract

This report presents a study on parental involvement, which took place during the course of an internship at “Centre jeunesse de Montreal-Institut universitaire” (CJM-IU). The main objective of this study aims to better understand the views of parents of young offenders about their involvement in the program of assertive differentiated in the community (SID program), which their teen was oriented. More specifically, this project aims to collect views of parents of young offenders about their involvement in the SID program of CJM-IU to encircle their expectations, identify their needs and know the effects that they live in the context of their involvement in this program. To achieve these objectives a qualitative exploratory research was preferred. Semi-structured interviews with five parents of juvenile offenders followed by the SID program were conducted. The analysis of data collected has helped identify general observations about parental involvement concerning the place of parents, their collaboration, the frequency of meetings, the development and implementation of the intervention plan, the characteristics of professionals, their concerns and questions. Then, the analysis of data collected has helped identify specific findings related to three themes studied whether their expectations, their needs and their experiences effects. Regarding their expectations, parents met had imagined participation in the program differently from their experience. About their needs, parents have met several needs including those to be informed, helped, supported and encouraged by professionals working within the SID program. As regards the effects experienced, parents report live positive effects including the fact to develop their knowledge about their adolescent, the functioning of society, the justice system and youth centers. They also report live negative effects such as anxiety, disappointment, suffering and many questioned. Some conclusions to improve the practice of parental involvement were issued for better equip professionals who work with young offenders. These conclusions correspond to intervention strategies and institutional strategies to consider for increasing parental involvement into intervention programs for juvenile offenders in youth centers.

Keywords: parental involvement, youth center, intervention program, juvenile offenders

Table des matières

Résumé.....	<i>i</i>
Abstract.....	<i>ii</i>
Table des matières.....	<i>iii</i>
Liste des tableaux.....	<i>viii</i>
Liste des annexes	<i>ix</i>
Liste des sigles	<i>x</i>
Dédicace.....	<i>xi</i>
Remerciements.....	<i>xii</i>
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Recension des écrits.....	3
1.1 Mise en contexte	3
1.1.1 Rôle de la famille	3
1.1.2 Famille et délinquance juvénile	4
1.1.3 Famille en tant que facteur de risque	5
1.1.4 Famille en tant que facteur de protection.....	7
1.1.5 Famille en tant que facteur de risque de récidive.....	8
1.1.6 Efficacité des interventions	8
1.1.7 Thérapie multisystémique	10
1.1.8 Thérapie familiale fonctionnelle	12
1.2 L’implication parentale.....	14
1.2.1 Définition de l’implication parentale	14
1.2.2 Définition d’un parent impliqué.....	14
1.2.3 Constats empiriques et théoriques.....	15
1.2.3.1 Rôles joués par les intervenants	16
1.2.3.2 Conditions favorables.....	17
1.2.3.2.1 Attitudes et comportements des parents.....	17
1.2.3.2.2 Attitudes et comportements des intervenants.....	17

1.2.3.3 Moments opportuns favorisant l'implication parentale	18
1.2.3.3.1 Prise de contact.....	19
1.2.3.3.2 Élaboration et mise en application du plan d'intervention.....	20
1.2.3.4 Obstacles	21
1.2.3.4.1 Circonstances des parents	21
1.2.3.4.2 Contraintes reliées aux intervenants et à l'institution.....	22
1.2.3.4.3 Contre-indication à l'implication parentale.....	22
1.2.3.5 Relation entre intervenants et parents	23
1.2.3.6 Expérience vécue par les parents	23
1.2.3.7 Retombée de l'implication parentale.....	26
1.2.3.8 Stratégies visant à maximiser l'implication parentale.....	28
1.2.3.8.1 Politiques et procédures institutionnelles	28
1.2.3.8.2 Informer, sensibiliser et former les intervenants	29
1.2.3.8.3 Informer et sensibiliser les parents.....	29
1.2.3.8.4 Groupes de soutien et d'entraide pour parents	30
1.2.3.8.5 Modalités d'intervention à privilégier	30
1.2.4 Cadre législatif régissant l'implication des parents	31
1.2.5 Cadre institutionnel régissant l'implication des parents	33
1.2.5.1 L'intervention en centres jeunesse	33
1.2.5.2 Approche clinique du CJM-IU	34
1.2.5.3 Programme SID.....	34
1.3 Problématisation	36
1.4 Objectifs.....	38
Chapitre 2 – Méthodologie.....	39
2.1 Choix de la méthodologie qualitative	39
2.2 Méthode de collecte de données	40
2.2.1 Attentes des parents.....	42
2.2.2 Besoins des parents	43
2.2.3 Effets vécus par les parents.....	43
2.3 Critères d'échantillonnage et composition de l'échantillon.....	44

2.4 Modalités de recrutement.....	45
2.5 Stratégies de prise de contact et déroulement des entretiens	46
2.6 Méthode d'analyse	47
2.6.1 Analyses verticales et horizontales	47
2.6.2 Analyse thématique.....	48
2.7 Limites méthodologiques.....	49
Chapitre 3 – Analyse des données	51
3.1 Description des participants.....	51
3.1.1 Données sociodémographiques.....	51
3.1.2 Services sociaux reçus.....	53
3.2 Constats généraux	54
3.2.1 Place des parents	55
3.2.2 Collaboration avec les intervenants	57
3.2.3 Fréquence des contacts.....	61
3.2.4 Élaboration et mise en application du plan d'intervention.....	62
3.2.5 Caractéristiques des intervenants	63
3.2.6 Préoccupations et questionnements des parents.....	65
3.3 Constats spécifiques.....	66
3.3.1 Attentes des parents.....	66
3.3.1.1 Expérience vécue/envisagée.....	66
3.3.1.2 Expérience souhaitée.....	67
3.3.2 Besoins des parents	68
3.3.2.1 Besoin d'être informé.....	68
3.3.2.2 Besoin d'être aidé, soutenu et encouragé	70
3.3.2.3 Besoin d'un climat de confiance	71
3.3.2.4 Besoin de moyens concrets	72
3.3.2.5 Besoin de collaboration avec les policiers	73
3.3.3 Effets vécus par les parents.....	74
3.3.3.1 Effets positifs.....	74
3.3.3.2 Effets négatifs.....	76

3.4 Constats les plus significatifs.....	78
3.4.1 Constats généraux reliés à l’implication	78
3.4.2 Constats spécifiques aux attentes, besoins et effets vécus	80
Chapitre 4 – Discussion	82
4.1 Constats généraux	82
4.1.1 Place accordée.....	82
4.1.2 Collaboration unidirectionnelle.....	83
4.1.3 Types d’alliance	84
4.1.4 Contacts peu fréquents	85
4.1.5 Participation au plan d’intervention.....	86
4.1.6 Caractéristiques les plus importantes.....	88
4.1.7 Incompréhension, dépassement et découragement	89
4.2 Constats spécifiques.....	90
4.2.1 Attentes	90
4.2.1.1 Divergence entre expérience vécue et envisagée	91
4.2.1.2 Expérience souhaitée.....	91
4.2.2 Besoins.....	93
4.2.2.1 Être informé.....	93
4.2.2.2 Être aidé, soutenu et encouragé.....	96
4.2.2.3 Relation de confiance	97
4.2.2.4 Accompagnements concrets.....	98
4.2.2.5 Collaboration avec les policiers	99
4.2.3 Effets vécus	99
4.2.3.1 Positifs.....	100
4.2.3.2 Négatifs	100
4.3 Conclusions.....	102
4.3.1 Attitudes et stratégies à privilégier.....	103
4.3.1.1 Accorder une place centrale	103
4.3.1.2 Offrir un soutien et un accompagnement	104
4.3.1.3 Travailler en partenariat	104

4.3.1.4 Développer une relation de confiance	105
4.3.1.5 Établir des objectifs et des moyens concrets	106
4.3.1.6 Informer des services	107
4.3.2 Stratégies institutionnelles à privilégier	108
4.3.2.1 Informer et sensibiliser les intervenants.....	108
4.3.2.2 Développer un groupe pour les parents.....	109
4.3.2.3 Promouvoir un modèle d'intervention familiale	109
4.4 Limites de cette recherche	110
Conclusion générale.....	113
Bibliographie.....	119
Annexes.....	<i>i</i>

Liste des tableaux

Tableau I : Données sociodémographiques concernant les parents rencontrés52

Tableau II : Données concernant le suivi des jeunes des parents rencontrés.....54

Liste des annexes

Annexe A : Grille d'entretien	<i>i</i>
Annexe B : Fiche signalétique	<i>iv</i>
Annexe C : Certificat d'éthique	<i>vi</i>
Annexe D : Formulaire de consentement.....	<i>vii</i>

Liste des sigles

ACJQ : Association des centres jeunesse du Québec

CJM-IU : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

CLSC : Centre local de services communautaires

DSSSJC : Direction des services spécialisés et des services pour jeunes contrevenants

JC Nord : Équipe jeunes contrevenants, Bureau Nord

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux

Programme SID : Programme de suivi intensif différencié dans la communauté

*À ceux et celles qui ont toujours été présents
pour croire en moi dans la réalisation
des projets qui me sont chers.*

Remerciements

Je souhaite remercier tous ceux qui ont rendu ce projet possible.

Merci à ma directrice de recherche, Dianne Casoni, pour ses conseils et ses encouragements afin de m'amener à développer mes capacités de réflexion et d'analyse toujours plus loin.

Merci au Conseil de recherches en sciences humaines et à la Fondation Desjardins pour l'octroi de bourses qui m'ont permis de poursuivre mes études de deuxième cycle.

Merci à ma superviseure de stage, Marie-Josée Carignan, et à toute l'équipe JC Nord du CJM-IU pour votre accueil et pour le travail très formateur que j'ai accompli avec vous, j'ai énormément appris.

Merci aux participants qui m'ont accordé leur confiance en prenant part à ce projet, j'en suis très reconnaissante.

Merci à mes parents, à mon amoureux, à tous les membres de ma famille et à mes amis qui m'ont soutenue et encouragée tout au long de mes études universitaires. Vous avez été présents à chaque instant pour m'accorder le soutien dont j'avais besoin dans les moments de découragement en m'appuyant dans mes décisions et en m'aidant à retrouver la motivation à travers ce long processus.

Merci pour tout.

Introduction

Le projet de recherche présenté dans ce rapport de stage s'intéresse à mieux comprendre l'implication des parents de jeunes contrevenants dans le cadre du programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU). Cette introduction présente une description sommaire du milieu de stage, de la problématique et des objectifs de l'étude.

Le CJM-IU est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux qui est chargé de fournir une aide spécialisée aux jeunes connaissant d'importantes difficultés de même qu'à leurs familles (Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), 2012a; Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU), 2013). Les services pour venir en aide aux jeunes en difficulté et à leurs familles sont offerts par les centres jeunesse en vertu de l'une de ces trois lois, la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) (ACJQ, 2012a; St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). À travers différents programmes, les services qui sont dispensés par les centres jeunesse, dont le CJM-IU, visent notamment à aider les jeunes à retrouver un équilibre personnel et social de même qu'à leur offrir un hébergement adapté à leur situation, lorsque nécessaire (ACJQ, 2012c; St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Les services offerts visent également à amener les jeunes ayant commis des délits à mettre fin à leurs comportements délinquants, à se responsabiliser et à développer leurs compétences ainsi que celles de leurs parents afin de réduire les risques de récidive qu'ils présentent et les accompagner dans leur réinsertion dans la société (ACJQ, 2012c; St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009).

Les dispositions de la LSJPA, le manuel de référence encadrant l'application de la LSJPA dans les centres jeunesse et le processus clinique des services pour jeunes contrevenants du CJM-IU énoncent l'importance de travailler en collaboration avec les

parents. Cependant, dans ce contexte d'intervention l'implication parentale demeure un défi constant pour les intervenants, entre autres, car il est souvent difficile de les impliquer étant donné le cadre sociojudiciaire dans lequel les interventions qui découlent des mesures imposées à leur adolescent se déroulent (Beaudoin, Mireault, Camiré, Poirier & Lessard, 2000; Blais, Dupont, Greffard, Laplante, Ostiguy, Poulin, Tremblay, Trudeau, LeBlanc & Thibodeau, 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Guay, Cyr & Bergeron, 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Mercier, 1991; Saint-Jacques, Drapeau, Lessard & Beaudoin, 2006; Saint-Jacques, Lessard, Beaudoin & Drapeau, 2000; Tremblay, Moisan, Laquerre & Faugeras, 2002; Turcotte, 2011; Villeneuve, 2010; Villeneuve, Maltais, & Pouliot, 2012). Toutefois, l'implication des parents s'avère une stratégie essentielle à privilégier dans les démarches d'intervention puisqu'elle engendre des avantages considérables pour favoriser la réadaptation, la réinsertion sociale et diminuer les risques de récidive des jeunes contrevenants (Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Greenwood, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2000; Savignac, 2009; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Trotter, 2012; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). En ce sens, plusieurs auteurs sont d'avis qu'afin de faciliter une participation optimale des parents dans le processus d'intervention auprès des adolescents contrevenants, il serait souhaitable d'élaborer et d'inclure dans les politiques et procédures institutionnelles en centre jeunesse des stratégies d'intervention fondées sur les données probantes qui pourront servir de guide aux intervenants en vue de maximiser les efforts permettant d'accroître l'implication parentale (Davies & Davidson, 2001; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2009; Schwalbe & Maschi, 2010).

L'objectif principal de cette étude vise à mieux comprendre l'implication parentale en recueillant les points de vue de parents dont leur adolescent est suivi dans le programme SID du CJM-IU. Plus spécifiquement, les objectifs visent à recueillir les points de vue de parents de jeunes contrevenants afin de cerner leurs attentes, d'identifier leurs besoins et de connaître les effets qu'ils vivent dans le contexte de leur implication au sein de ce programme.

Recension des écrits

Ce premier chapitre se divise en six principales sections. La première partie est une mise en contexte qui permet de relever certains éléments importants au sujet de la famille, des facteurs associés à la délinquance juvénile, l'efficacité des approches familiales. La deuxième partie présente une recension des écrits portant sur l'implication parentale qui expose les constats empiriques et théoriques au sujet du rôle joué par les intervenants pour impliquer les parents, des conditions favorables et des obstacles à l'implication des parents, de la relation entre les intervenants et les parents de jeunes contrevenants, des expériences vécues par ces parents, des retombées de l'implication parentale de même que des stratégies visant à maximiser l'implication parentale. La troisième et la quatrième partie présentent les cadres législatif et institutionnel régissant l'implication des parents en vertu de la LSJPA et de son application en centre jeunesse. Puis, pour clore ce chapitre, la problématisation et les objectifs du projet sont présentés.

1.1 Mise en contexte

1.1.1 Rôle de la famille

La famille est la cellule sociale naturelle de l'enfant, son premier agent socialisateur, son principal milieu de développement socio-affectif ainsi que de réponse à ses besoins physiques et psychologiques desquels émergeront son identité, ses perceptions, ses comportements et ses attitudes (Andrews & Bonta, 2003; Beaudoin, 2005; Cloutier, 2005; Fréchette & LeBlanc, 1987; Lacharité & Garnier, 2009; Mucchielli, 2001; 2000; Parent, Drapeau, Brousseau & Pouliot, 2008).

Les parents, même s'ils ne s'acquittent pas toujours adéquatement de leurs rôles parentaux, représentent des adultes significatifs et des figures d'attachement importantes pour leur enfant (Andrews & Bonta, 2003; Beaudoin, 2005; Cloutier, 2005; Lacharité & Garnier, 2009; Mucchielli, 2000; Parent & al., 2008). L'influence qu'ils exercent sur leur enfant diminue graduellement dès l'entrée du jeune dans la période de préadolescence, toutefois leur lien d'attachement poursuit son rôle protecteur et ceux-ci demeurent des pôles de références primordiaux pour leur jeune durant l'adolescence de même que tout au long de l'âge adulte (Andrews & Bonta, 2003; Beaudoin, 2005; Cloutier, 2005; Lacharité & Garnier, 2009; Mucchielli, 2000; Parent & al., 2008).

1.1.2 Famille et délinquance juvénile

Durant la période de la préadolescence et de l'adolescence, la plupart des jeunes adoptent des comportements délinquants qui s'inscrivent dans un apprentissage des prescriptions normatives véhiculées dans la société; cette délinquance est de courte durée, de faible gravité et le nombre de délits est limité (Fréchette & LeBlanc, 1987; Moffitt, 1983; Moffitt & Carpi, 2001; Mucchielli, 2001). Cependant, un nombre restreint d'entre eux s'enracinent dans un mode de vie délinquant en commettant au cours de l'adolescence plusieurs délits de natures et de gravités différentes (Fréchette & LeBlanc, 1987; Moffitt, 1983; Moffitt & Carpi, 2001; Mucchielli, 2001). Cet enracinement pourra se produire plus particulièrement lorsque la réaction familiale par rapport à leurs comportements délinquants ne conduit pas ces jeunes à modifier leurs actes en adoptant des comportements alternatifs (Mucchielli, 2001).

Un lien significatif entre la famille et l'apparition d'attitudes et de comportements délinquants chez les adolescents a été clairement établi, et ce, plus spécifiquement concernant les jeunes dont les agissements délinquants ont débuté tôt, sont nombreux, s'aggravent et persistent tout au long de l'adolescence (Fréchette & LeBlanc, 1987; Moffitt, 1983; Moffitt &

Carpi, 2001; Piquero & Tibbetts, 1999; Smith & Stern, 1997; Waller, 2006). Les résultats de la méta-analyse de Hoeve, Dubas, Eichelsheim, van der Laan, Smeenk, et Gerris (2009) confirment d'ailleurs l'existence d'une relation significative entre la parentalité et la délinquance chez les jeunes. En effet, différentes caractéristiques du fonctionnement familial peuvent être considérées comme des facteurs de risque en augmentant les probabilités que les adolescents adoptent des comportements délinquants (Claes, Lacourse, Ercolani, Pierro, Leone & Presaghi, 2005; Hoeve, Smeenk, Loeber, Stouthamer-Loeber, van der Laan, Gerris & Dubas, 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Wasserman & Seracini, 2001). Ces caractéristiques peuvent aussi être considérées comme des facteurs de protection en protégeant et en éloignant les adolescents de la délinquance juvénile (Claes & al., 2005; Hoeve, & al., 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Wasserman & Seracini, 2001). Ces caractéristiques seront explicitées dans les sections qui suivent.

1.1.3 Famille en tant que facteur de risque

Une dynamique familiale qui favorise un faible lien d'attachement des parents avec leur enfant et qui présente une communication difficile au sein des membres de la famille peut jouer un rôle dans le développement de conduites délinquantes chez les adolescents (Andrews & Bonta, 2006; Claes & al., 2005; Derzon, 2010; Dowden & Andrews, 2003; Farrington, 2011; Fréchette & LeBlanc, 1987; Glowacz & Gavray, 2001; Hoeve & al., 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Smith, 2004; Wasserman & Seracini, 2001). Des pratiques parentales qui incluent les éléments suivants sont susceptibles de contribuer à augmenter les risques que les jeunes adoptent des comportements délinquants, soit : une absence ou un manque de supervision parentale, une trop grande permissivité, une discipline incohérente ou trop stricte, l'attribution de punitions excessives et une incapacité à établir des limites claires (Derzon, 2010; Dowden & Andrews, 2003; Farrington, 2011; Fréchette & LeBlanc, 1987; Gavazzi, Slade, Buettner, Pratrige, Yarcheck & Andrews, 2003; Hoeve & al., 2009; Hoeve & al., 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Smith, 2004; Wasserman & Seracini, 2001). En outre, lorsque les parents ne savent pas où se trouve leur

adolescent; qu'ils ne connaissent pas ses fréquentations et ses activités; qu'ils n'assurent pas un suivi de ses allées et venues; qu'ils n'amènent pas celui-ci à leur communiquer ces informations sont aussi identifiés en tant que facteurs qui augmentent les risques que les jeunes adoptent un mode de vie orienté vers la délinquance (Derzon, 2010; Dowden & Andrews, 2003; Farrington, 2011; Fréchette & LeBlanc, 1987; Gavazzi & al., 2003; Hoeve & al., 2009; Hoeve & al., 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Smith, 2004; Wasserman & Seracini, 2001).

La présence de comportements parentaux négatifs comme la négligence, l'hostilité, le rejet, les conduites parentales de surprotection telles que maintenir l'enfant dépendant des parents ou utiliser la culpabilité pour le contrôler ainsi que l'absence d'aspects positifs de soutien, dont la chaleur, l'affection, l'acceptation, la sensibilité, la confiance, la compréhension et une communication ouverte au sein de la famille contribuent tout autant à accroître les risques que les jeunes adoptent des conduites délinquantes (Hoeve & al., 2009). La présence de violence familiale, de conflits entre les parents et le jeune, un historique de mauvais traitements durant l'enfance; des parents qui adoptent eux-mêmes des comportements criminels, qui présentent un trouble de personnalité antisociale ou un abus de substance sont également des composantes associées au développement de conduites délinquantes chez les adolescents (Derzon, 2010; Dowden & Andrews, 2003; Farrington, 2011; Hoeve & al., 2007; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Smith, 2004; Wasserman & Seracini, 2001).

Parmi les différents facteurs de risque familiaux, ceux qui s'avèrent les plus fortement corrélés avec la délinquance concernent les pratiques parentales et les interactions entre les membres de la famille (Andrews & Bonta, 2006). Plus précisément, les jeunes provenant de famille dont les pratiques parentales présentent un manque de surveillance et de supervision seraient plus susceptibles de s'engager dans des activités délinquantes (Andrews & Bonta, 2006; Hoeve & al, 2007). De plus, les jeunes provenant d'une famille qui adopte un mode de communication inappropriée, qui présente de faibles liens d'attachement et qui exprime peu d'affection seraient plus enclins à développer des comportements délinquants (Andrews &

Bonta, 2006). Fréchette et LeBlanc (1987) affirment que le manque de supervision des parents est le facteur le plus étroitement lié à l'émergence de la délinquance chez les jeunes, peu importe la structure et l'ambiance familiale. Ils précisent que l'attachement et la communication influencent les conduites délinquantes par le biais de la supervision parentale (Fréchette & LeBlanc, 1987).

1.1.4 Famille en tant que facteur de protection

Le recours à des pratiques parentales adéquates, dont la capacité d'exercer un contrôle et une supervision efficace; des méthodes disciplinaires cohérentes et constantes; la reconnaissance des comportements problématiques du jeune de même que l'attribution de sanctions appropriées et proportionnées sont des éléments qui réduisent les risques que les adolescents s'engagent dans des activités délinquantes (Claes & al., 2005; Derzon, 2010; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2001; 2000; Smith, 2004). De plus, des parents qui entretiennent de bonnes relations avec leur adolescent; qui sont soucieux de savoir où et avec qui leur jeune se trouve; qui discutent avec lui au sujet de ses activités tant scolaires que parascolaires; qui le soutiennent et qui s'impliquent dans ses activités contribuent à éloigner les jeunes de la délinquance juvénile (Claes & al., 2005; Derzon, 2010; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2001; 2000; Smith, 2004). La présence de liens familiaux harmonieux incluant une bonne communication, un fort attachement, une proximité affective et un soutien positif; l'intégration de la famille à la vie de quartier ainsi que l'utilisation des ressources et des services disponibles sont également considérées comme étant des facteurs qui diminuent les risques que les jeunes adoptent des comportements délinquants (Claes & al., 2005; Derzon, 2010; Loeber & Farrington, 2001; Mucchielli, 2000; Smith, 2004).

1.1.5 Famille en tant que facteurs de risque de récidive

Les résultats des recherches empiriques montrent non seulement une relation entre la famille et le développement de la délinquance chez les jeunes, mais aussi en ce qui concerne la récidive chez les jeunes contrevenants (Trotter, 2012). Ainsi, les facteurs de risque associés à la famille qui accroissent l'émergence des conduites délinquantes chez les adolescents constituent également des facteurs de risque de récidive pour les jeunes délinquants (Trotter, 2012). D'ailleurs, Cottle, Lee et Heilbrun (2001) rapportent d'après leur méta-analyse que les interactions problématiques entre les membres de la famille et la présence d'instabilité familiale s'avèrent des facteurs de risque familiaux qui sont fortement associés à la récidive chez les jeunes contrevenants. De surcroît, Hoeve et coll. (2007) mentionnent que les adolescents contrevenants qui vivent dans une famille peu structurée, caractérisée par un manque d'ordre et de discipline seraient quatre fois plus à risque de maintenir leurs comportements délinquants à l'âge adulte.

1.1.6 Efficacité des interventions

Les jeunes en difficulté et les jeunes contrevenants dont la famille participe au programme de suivi de leur jeune obtiendraient des résultats plus positifs (Andrews & Bonta, 2006; Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Latimer, 2005, 2001; Latimer, Dowden, Morton-Bourgon, Edgar & Bania, 2003; Mireault, Beaudoin, Paquet & Champagne, 1998; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; Saint-Jacques & al., 2000; Varma, 2007; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). De leur côté, Latimer et coll. (2003) ont constaté que les programmes diversifiés qui présentent des interventions individuelles, de groupes et familiales sont les plus efficaces pour diminuer les risques de récidive chez les jeunes contrevenants. Parmi leurs recommandations, ils soulignent l'importance d'encourager les familles à s'impliquer afin d'apporter une contribution significative au processus d'intervention de leur adolescent (Latimer & al., 2003).

Les recherches portant sur les meilleures pratiques dans les domaines de la délinquance juvénile identifient la nécessité de travailler avec les familles des jeunes contrevenants puisque la participation des parents au suivi permet d'intervenir de manière efficace pour réduire les risques de récidive chez ces jeunes (Garfinkel, 2010; Greenwood, 2008; Savignac, 2009; Trotter, 2012). En effet, les modèles d'intervention centrés sur la famille qui apportent des changements positifs au niveau du fonctionnement familial permettent de réduire les comportements délinquants en améliorant les relations familiales, la cohésion familiale et la surveillance parentale (Huey, Henggeler, Brondini & Pickrel, 2000; Mulford & Redding, 2008). Plus particulièrement, les programmes qui présentent des interventions efficaces pour réduire les risques de récidive des jeunes contrevenants en ciblant les facteurs de risque familiaux visent à accroître les interactions familiales basées sur une communication honnête entre les membres de la famille et l'expression de leur affection de même qu'à promouvoir des pratiques parentales adéquates de supervision et d'encadrement (Andrews & Bonta, 2006; Cottle & al., 2001; Dowden & Andrews, 1999; Garfinkel, 2010; Kumpfer & Alvarado, 1998; Latimer & al., 2003; Mulford & Redding, 2008; Waller, 2006).

Les programmes qui adhèrent aux principes de risque, besoins et réceptivité sont selon plusieurs chercheurs des programmes qui s'avèrent efficaces pour induire un changement positif des comportements délinquants (Andrews & Bonta, 2006; Latimer & al., 2003; LeBlanc, 2003; Lipsey, 2009). En adaptant leur niveau d'intervention en fonction du risque de récidive que présente le jeune; en ciblant les besoins criminogènes directement reliés au risque de récidive de même qu'en adaptant les interventions aux caractéristiques du jeune, notamment en utilisant des approches cognitivo-comportementale et d'apprentissage social, ces méthodes obtiennent de bons résultats dans la prévention de la récidive (Andrews & Bonta, 2006; Latimer & al., 2003; LeBlanc, 2003; Lipsey, 2009). Ces programmes basent leur intervention sur plusieurs techniques, dont l'utilisation du modelage, la répétition, le jeu de rôle, le renforcement, le développement de nouvelles habiletés et fournissent des explications détaillées afin de guider convenablement le jeune et sa famille (Andrews & Bonta, 2006; Latimer & al., 2003; LeBlanc, 2003; Lipsey, 2009). Les programmes incluant des modalités

d'interventions familiales qui adhèrent à ces principes obtiendraient de meilleurs résultats pour réduire les risques de récidive chez les jeunes contrevenants (Andrews & Bonta, 2006).

La thérapie multisystémique et la thérapie familiale fonctionnelle font partie des programmes qui sont considérés comme étant parmi les plus prometteurs pour réduire les risques de récidive des jeunes contrevenants (Andrews & Bonta, 2006; Borum, 2003; Bernfeld, Farrington & Leschied, 2001; Cottle & al., 2001; Edwards, Schoenwald, Henggeler & Strother, 2001; Garfinkel, 2010; Greenwood, 2008; Henggeler & Sheidow, 2012; Huey & al., 2000; Latimer, 2005; Lipsey & Wilson, 1997; Loeber, Farrington & Petechuk, 2003; Mulford & Redding, 2008). Ces programmes sont basés sur les fondements théoriques et empiriques reliés à la délinquance juvénile et ils ont été vigoureusement évalués afin de vérifier leur efficacité à diminuer les risques de récidive des jeunes contrevenants (Andrews & Bonta, 2006; Borum, 2003; Bernfeld & al., 2001; Cottle & al., 2001; Edwards & al., 2001; Garfinkel, 2010; Greenwood, 2008; Henggeler & Sheidow, 2012; Huey & al., 2000; Latimer, 2005; Lipsey & Wilson, 1997; Loeber & al., 2003; Mulford & Redding, 2008). Ces deux modèles d'intervention proposent une approche qui vise à engager les familles de manière significative en leur accordant un rôle central dans l'intervention auprès des jeunes contrevenants (Andrews & Bonta, 2006; Garfinkel, 2010). Une description plus détaillée de ces programmes est présentée dans les sections suivantes.

1.1.7 Thérapie multisystémique

La thérapie multisystémique s'adresse aux jeunes qui présentent des comportements antisociaux sévères ainsi qu'à leurs familles (Henggeler, 2012; Henggeler, Schoewald, Borduin, Rowland & Cunningham, 2009). Les comportements antisociaux de ces jeunes peuvent les avoir conduits à être en contact avec le système de santé ou de justice pour adolescents ou être considérés à risque élevé de placement à l'extérieur de leur milieu familial (Henggeler, 2012; Henggeler, Schoewald, Borduin, Rowland & Cunningham, 2009). La

thérapie multisystémique est un suivi intensif individualisé à court terme dont les services sont offerts dans la communauté et dans l'environnement naturel de la famille qui inclut des modalités d'interactions familiales (Henggeler, 2012; Henggeler & al., 2009). Cette approche d'intervention prévoit un nombre de dossiers réduit soit de quatre à six familles par intervenant et le travail d'intervention est réalisé en cellule d'intervention de deux à quatre intervenants afin d'offrir la possibilité aux familles de rejoindre un intervenant 24 h sur 24 h, sept jours sur sept (Henggeler, 2012; Henggeler & al., 2009). Étant donné la fréquence intensive du suivi, des contacts sont établis régulièrement avec chaque famille en personne ou par téléphone sur une période de trois à cinq mois (Henggeler, 2012; Henggeler & al., 2009).

Ce modèle d'intervention a pour but d'aider la famille à entreprendre des changements positifs afin de diminuer les comportements problématiques du jeune (Henggeler, 2012; Henggeler & al., 2009). Plus précisément, les objectifs visent à réduire les comportements antisociaux et encourager les comportements prosociaux, notamment en améliorant le fonctionnement, la communication, la résolution de conflits et les relations parent-enfant au sein de la famille; en augmentant les comportements responsables du jeune et des membres de sa famille; en promulguant les compétences scolaires; en entretenant des collaborations positives avec le personnel de l'école ainsi qu'en développant un réseau de soutien prosocial (Henggeler, 2012; Henggeler & al., 2009).

La thérapie multisystémique propose un protocole flexible qui inclut les neuf principes d'intervention suivants auxquels les intervenants doivent adhérer (Henggeler & al., 2009). L'évaluation doit viser à comprendre la correspondance entre les problèmes du jeune et le contexte d'ensemble dans lequel ceux-ci surviennent (principe 1). Les contacts thérapeutiques doivent souligner les aspects positifs et utiliser les forces du système familial en tant que leviers du changement (principe 2). Les interventions doivent favoriser les comportements responsables des membres de la famille et réduire leurs comportements irresponsables (principe 3). Les interventions doivent être centrées sur le présent, axées sur l'action, ciblées

des problèmes précis et bien définis (principe 4). Les interventions doivent cibler les comportements se manifestant à l'intérieur d'un système et à l'intérieur des interactions entre les systèmes au sein desquels les problèmes perdurent (principe 5). Les interventions doivent être adaptées au développement cognitif et social du jeune de même que des personnes qui s'occupent de celui-ci et doivent répondre à leurs besoins (principe 6). Les interventions requièrent une implication quotidienne des membres de la famille (principe 7). L'efficacité des interventions doit être évaluée de façon continue auprès de différents informateurs clés pouvant rendre compte des moyens employés pour surmonter les obstacles et arriver à atteindre les objectifs escomptés (principe 8). Les interventions doivent viser la généralisation des changements acquis et leur maintien à long terme (principe 9).

À l'aide de ces principes, l'intervenant de suivi détermine avec la famille quels sont les facteurs qui contribuent et ceux qui atténuent les comportements antisociaux du jeune à travers les différents contextes systémiques en ciblant la famille, les pairs, l'école, le quartier et la communauté (Henggeler & al., 2009). Puis ensemble, ils choisissent des stratégies d'intervention qui permettront un ajustement positif des comportements problématiques du jeune au sein des systèmes dans lesquels ceux-ci se manifestent (Henggeler & al., 2009).

1.1.8 Thérapie familiale fonctionnelle

La thérapie familiale fonctionnelle s'adresse aux adolescents âgés de 11 à 18 ans qui présentent des problèmes de comportements extériorisés ou intériorisés les conduisant à risque d'être en contact avec des services de santé ou le système de justice pour adolescents de même qu'à leurs familles (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Ce programme d'intervention inclut une séance d'une heure par semaine pour un total de huit à douze rencontres se déroulant sur une période de trois à quatre mois (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Pour les familles présentant des difficultés plus importantes les rencontres peuvent s'échelonner sur une période allant jusqu'à six mois (Sexton, 2011; Sexton & Alexander,

2003). Ce programme d'intervention familiale prévoit une équipe de trois à huit intervenants ainsi qu'un nombre de dossiers allant de 12 à 15 familles par intervenant (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Les modalités d'interactions des rencontres sont familiales et sont basées sur le contexte relationnel entre les membres de la famille (Sexton, 2011). Cette approche d'intervention familiale inclut un plan de changement clinique conçu en trois phases soit la phase d'engagement et de motivation, la phase du changement des comportements et la phase de la généralisation (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Chacune de ces phases présente différents objectifs cognitifs, émotionnels et comportementaux à atteindre (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Pour établir les objectifs à travailler avec une famille, les intervenants doivent se servir de ces objectifs comme guide en les personnalisant aux besoins de la famille (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003).

Les objectifs de la phase d'engagement et de motivation consistent à : réduire le négativisme, les blâmes, les accusations au sein de la famille et dans ses interactions avec la communauté; redéfinir les problèmes vécus de manière consensuelle à l'ensemble des membres de la famille; développer une alliance thérapeutique avec la famille ainsi qu'améliorer l'espoir de la famille envers la possibilité de croire au changement (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Les objectifs de la phase du changement des comportements consistent à : identifier les facteurs de risque à cibler et les modes relationnels à modifier pour réduire les comportements problématiques; améliorer les relations et développer une saine communication entre les membres de la famille; améliorer la capacité des parents à gérer les conflits familiaux en développant des stratégies de résolution de problèmes de même que renforcer les habiletés des parents à fournir une discipline cohérente et structurée à leur adolescent en développant des stratégies appropriées de supervision et d'encadrement (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003). Les objectifs de la phase de généralisation consistent à amener la famille à généraliser et maintenir les changements acquis durant la phase de modification des comportements ainsi qu'à accroître les capacités de la famille à utiliser les ressources de la communauté et à développer leur efficacité personnelle (Sexton, 2011; Sexton & Alexander, 2003).

1.2 L'implication parentale

1.2.1 Définition de l'implication parentale

L'implication parentale se définit comme étant l'inclusion et la participation active de la mère et, ou, du père dans les activités, les tâches, les services, les prises de décisions, et ce, tout au long de la démarche d'intervention réalisée auprès de leur jeune (Blais & al., 1996; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques & al., 2000; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). L'implication parentale se compose d'attitudes et de gestes adoptés par les intervenants aux bons moments pour susciter l'engagement et la participation des parents en leur reconnaissant une place et un rôle actif afin de leur permettre de contribuer significativement à la démarche d'intervention (Blais & al., 1996; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques & al., 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). L'inclusion des familles dans le processus d'intervention est donc conditionnelle aux attitudes et aux croyances des intervenants au sujet de la participation des familles dans le cadre de l'intervention (Akakpo, 2008).

1.2.2 Définition d'un parent impliqué

Un parent impliqué est un parent collaborant qui participe et s'investit dans l'intervention selon sa capacité; il reconnaît le problème, fait preuve d'ouverture et de transparence, présente une certaine volonté à amorcer un changement qui répond aux besoins de son jeune et à ses besoins; il se présente aux rencontres et avertit s'il a un empêchement, transmet ses idées, donne son opinion, fait part de ses réactions; demande de l'information, se mobilise dans le processus d'intervention et met en application les stratégies d'intervention (Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques & al., 2000; Saint-Jacques, Lessard, Beaudoin & Drapeau, 1998; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). D'un autre côté, un parent peu impliqué est résistant, il fait preuve d'un manque de

collaboration et de motivation à participer à l'intervention et il se remet peu en question (Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques & al., 2000; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

1.2.3 Constats empiriques et théoriques concernant l'implication parentale

La question de l'importance de l'implication parentale s'est révélée une préoccupation nouvelle dans les pratiques québécoises auprès des adolescents contrevenants durant la période des années 1990 (LeBlanc, 2003; St-Pierre, 1998). Au cours des dernières décennies, les résultats des études qui se sont intéressées à l'implication des parents de jeunes en difficulté et de jeunes ayant des démêlés avec la justice ont permis d'établir divers constats empiriques et théoriques concernant le rôle joué par les intervenants pour impliquer les parents, les conditions favorables ainsi que les obstacles à l'implication des parents (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Carrier, Cloutier, Lavertu, Lépine, Tremblay & Tremblay, 1999; Davies & Davidson, 2001; Nickerson, Brooks, Colby, Rickert & Salamone, 2006; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Schwalbe & Maschi, 2010; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012; Weiler, 2007). Ces études ont également permis d'établir divers constats au sujet de la relation entre les intervenants et les parents de jeunes contrevenants, des expériences vécues par ces parents, des retombées de l'implication parentale de même que des stratégies visant à maximiser l'implication parentale (Ambert & Gagnon, 1995; Davies & Davidson, 2001; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2009; 2004; Schaffner, 1997; Schwalbe & Maschi, 2010; Varma, 2007; Weiler, 2007). Les dimensions de l'implication parentale découlant des constats établis par ces études sont abordées dans les sections qui suivent.

1.2.3.1 Rôles joués par les intervenants pour impliquer les parents

Dans leur étude, Saint-Jacques et coll. (2000; 1998) font ressortir à partir du discours d'intervenants rencontrés quatre rôles qu'ils adoptent en vue d'impliquer les parents de jeunes en difficulté, soit : l'intervenant « de passage », l'intervenant « entraîneur », l'intervenant « médiateur » et l'intervenant « figure d'autorité ». Ces rôles ne sont pas exclusifs; le même intervenant peut adopter des rôles différents selon la situation ou l'étape du processus dans laquelle il intervient (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). L'intervenant « de passage » conçoit son rôle comme un soutien ponctuel auprès du jeune et de sa famille (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Ce type d'intervenant évite de se substituer aux parents, il se perçoit plutôt comme un outil qui leur offre un service complémentaire (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Un intervenant se référant à cette catégorie a tendance à graduer son intervention en étant très présent au début de l'intervention, puis à diminuer sa présence auprès de la famille progressivement au fur et à mesure que l'intervention évolue (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). L'intervenant « entraîneur » conçoit son rôle comme étant un rôle d'encadrement, de guide et d'enseignement (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Il a une vision d'ensemble de la situation problématique du jeune de même que de la famille et il reconnaît avoir les connaissances nécessaires pour améliorer la situation (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Ce type d'intervenant évite de se substituer aux parents et il veille à ce que ceux-ci mettent en application les stratégies qu'ils ont déterminées ensemble pour atteindre les objectifs de l'intervention (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Pour sa part, l'intervenant « médiateur » conçoit avoir un rôle qui vise à favoriser la communication entre les parents et l'enfant ainsi qu'à reconstruire leur relation (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Les intervenants de cette catégorie accordent une grande importance aux liens d'attachement entre les parents et l'enfant en étant très attentifs aux réponses des parents dans leurs actions visant à les impliquer (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Puis, l'intervenant « figure d'autorité » conçoit avoir un rôle qui consiste à contrôler et confronter les parents pour qu'ils se conforment à ses attentes et ses règles de même qu'à celles édictées par l'établissement (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Ce type d'intervenant se positionne comme étant le seul à détenir le pouvoir décisionnel (Saint-Jacques & al., 2000; 1998).

1.2.3.2 Conditions favorables

1.2.3.2.1 Attitudes et comportements des parents.

Pour les parents, les conditions qui favorisent leur collaboration sont d'être écoutés, compris, reconnus, informés, respectés et rassurés par les intervenants (Blais & al., 1996; Blue-Banning, Summers, Frankland, Lord Nelson & Beegle, 2004). Pour favoriser la participation active des parents dans la démarche d'intervention, les intervenants s'attendent pour leur part à ce qu'ils soient ouverts, honnêtes, transparents, motivés; qu'ils reconnaissent la problématique, acceptent l'aide offerte et désirent amorcer un processus de changement (Blue-Banning & al., 2004; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

1.2.3.2.2 Attitudes et comportements des intervenants.

Les intervenants qui entretiennent des attitudes et de croyances positives au sujet des familles de jeunes contrevenants sont ceux qui soutiennent le plus la participation des familles dans le processus d'intervention (Akakpo, 2008). Pour amener les parents à participer de manière significative dans la démarche d'intervention, les intervenants doivent : être disposés à travailler avec les parents; prendre le temps d'écouter les parents, respecter leur rythme et leurs capacités, les accepter tels qu'ils sont; mettre l'accent sur les forces des parents et de leur jeune; éviter de les juger; les considérer comme égaux; leur transmettre tous les éléments d'information et les outils nécessaires de même que leur offrir les services et le soutien dont ils ont besoin (Akakpo, 2008; Ausloos, 1996; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Fortin, Paquette & Maisonneuve, 2007; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Les trois attitudes fondamentales que les intervenants devraient adopter pour favoriser l'implication des parents sont la souplesse, la transparence et la sensibilité à l'expérience des parents (Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000). Les attitudes qu'adoptent les intervenants sont à la base de la formation de l'alliance thérapeutique; il est donc primordial dans le cadre de l'intervention auprès des familles de jeunes contrevenants que les intervenants adoptent des attitudes qui encouragent la création d'une relation de confiance avec les parents comme d'être chaleureux, soutenant, cohérent, respectueux et attentif afin d'amener les parents à se sentir compris avec empathie, ce qui permettra de créer un climat favorable pour les mobiliser au sein du processus d'intervention (Lacharité & Gagnier, 2009; Lecompte, Savard, Drouin & Guillon, 2004; Mulford & Redding, 2008; Pauzé, 1987). De plus, pour adopter des attitudes qui soutiennent le développement d'une alliance avec les parents, il est important que les intervenants présentent une très bonne connaissance d'eux-mêmes et qu'ils prennent conscience de leurs personnalités, leurs croyances, leurs forces et leurs faiblesses, leurs valeurs, leurs tolérances et leurs intolérances afin d'établir une mise à distance suffisante avec celles-ci lorsqu'ils seront éventuellement confrontés à des situations auxquelles leurs propres valeurs et perceptions pourraient biaiser l'intervention à établir auprès des parents (Blais & al., 1996; Pauzé, 1987; Veillette, 1992). En adoptant des attitudes favorables à l'établissement d'un lien de confiance avec les parents, les intervenants auront alors moins tendance à les aborder avec des attitudes hautaines ou dénigrantes, à faire des commentaires désobligeants ou discréditants et à entretenir des préjugés à leurs égards (Veillette, 1992).

1.2.3.3 Moments opportuns favorisant l'implication parentale.

Les stratégies mises en place par les intervenants pour impliquer les parents se centrent autour de trois étapes précises du processus d'intervention, soit la prise de contact, l'élaboration du plan d'intervention (détermination des objectifs et des moyens) ainsi que la mise en application du plan d'intervention (Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al.,

2002). Ces stratégies doivent être adaptées en fonction des particularités de chaque famille (Saint-Jacques & al., 2006; Saint-Jacques & al., 2000).

1.2.3.3.1 Prise de contact.

Plus précisément lors des premiers contacts avec les parents, il est primordial que les intervenants adoptent des attitudes d'ouverture, d'accueil, d'acceptation des parents et de leurs résistances, de respect de leurs valeurs familiales et culturelles, de non-jugement, de franchise, de disponibilité, de flexibilité et de constance (Blais & al., 1996; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000). Les intervenants doivent prendre le temps d'accueillir les parents dans ce qu'ils vivent, tenir compte de leurs souffrances de même que du sentiment d'incompétence parentale qu'ils peuvent éprouver; leur expliquer le contexte dans lequel ils interviennent, leur rôle, ainsi que la double composante d'aide et de contrôle que celui-ci inclut (Carrier & al., 1999; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002). Les intervenants doivent également se placer dans une position égalitaire par rapport aux parents, les déculpabiliser quant aux comportements de leur jeune, leur donner de la crédibilité en se centrant sur leurs forces et leurs capacités afin qu'ils se sentent considérés comme des parents adéquats (Ausloos, 1996; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002).

Il est normal, lorsque la relation d'aide se déroule dans un contexte dans lequel le jeune et sa famille sont réfractaires à la démarche d'intervention, que les parents soient réticents, peu réceptifs ou résistants à l'intervention (Blais & al., 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Guay & al., 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Mercier, 1991; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Dans ce contexte d'intervention, il est important que les intervenants respectent les résistances des parents et qu'ils travaillent à comprendre leurs résistances afin de les aider à diminuer celles-ci (Guay, 1998; Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002). Il est notamment crucial que les intervenants mentionnent aux parents qu'il s'avère

particulièrement ardu d'agir pour aider leur adolescent sans leur collaboration et qu'autrement les résultats de l'intervention réalisée pourront en être négativement affectés et ceux-ci seront plus difficilement durables (Ausloos, 2007; Bléandonu, 2001; Huey & al., 2000; Lacharité & Gagnier, 2009). De plus, les intervenants doivent sensibiliser les parents au fait qu'ils sont ceux qui connaissent le mieux leur jeune et qu'ils en sont responsables (Akakpo, 2008; Ausloos, 2007; Carrier & al., 1999; Garfinkel, 2010; Lacharité & Gagnier, 2009; Osher & Hunt, 2002; Saint-Jacques & al., 1998).

1.2.3.3.2 Élaboration et mise en application du plan d'intervention.

Il est essentiel que la démarche d'intervention à établir avec la famille s'inscrive dans un travail de partenariat auquel les parents participent activement (Ausloos, 2007; Blais & al., 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Lacharité & Gagnier, 2009; Mulford & Redding, 2008; Parent & al., 2008; Saint-Jacques & al., 2000; 1998; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Une place d'importance doit donc être accordée aux parents au sein du processus d'intervention (Ausloos, 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Ladouceur, 2004; St-Pierre, 1998; Tremblay & al., 2002; Veillette, 1992). Pour ce faire, le plan d'intervention est un outil primordial afin de favoriser l'implication active des parents (Tremblay & al., 2002). À l'étape de détermination des objectifs, les intervenants doivent s'assurer de partager leur pouvoir décisionnel en ciblant avec les parents et le jeune les objectifs à travailler ainsi qu'élaborer en collaboration avec eux les moyens qui leur permettront de les atteindre (Ausloos, 1996; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002).

Au cours de l'élaboration et de l'application du plan d'intervention, il est important que les intervenants amènent les parents à développer des attentes réalistes par rapport au changement; qu'ils respectent leur rythme, leurs besoins, misent sur leurs compétences et adoptent une attitude positive de persévérance visant à les encourager (Huey & al., 2000;

Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). De plus, pour favoriser et maintenir leur implication tout au long de la mise en application du plan d'intervention, les intervenants doivent tenir compte des capacités et des limites des parents, se soucier de leurs préoccupations, leurs questionnements et leurs priorités (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Ils doivent s'assurer d'inclure des moyens concrets, simples, accessibles et réalistes afin de permettre aux parents et au jeune de vivre des réussites et ainsi éviter de les mettre en échec dès le début de l'intervention (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Il est également important que les intervenants se réfèrent souvent au plan d'intervention afin d'aider la famille à progresser en réévaluant fréquemment les étapes à franchir et en réajustant au besoin les moyens déterminés pour atteindre les objectifs fixés (Tremblay & al., 2002).

1.2.3.4 Obstacles

1.2.3.4.1 Circonstances des parents.

Des parents qui démontrent peu d'intérêt à l'égard de leur jeune; qui ont lâché prise; qui sont plus ou moins intéressés par les services offerts; qui présentent des limitations financières; qui ont d'autres enfants à charge; qui sont en situation de monoparentalité; qui ont un emploi dont l'horaire est peu flexible; qui sont aux prises avec des problèmes conjugaux, familiaux ou de santé; qui présentent une personnalité antisociale ou un problème de toxicomanie; qui adoptent des comportements criminels; qui présentent un manque d'habiletés parentales; qui ne reconnaissent pas la situation problématique, qui manquent de confiance ou qui adoptent des attitudes négatives envers le système se trouvent dans des conditions pouvant être nuisibles à leur implication dans un processus d'intervention (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Davies & Davidson, 2001; Nickerson & al., 2006; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Schwalbe & Maschi, 2010; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

1.2.3.4.2 Contraintes reliées aux intervenants et à l'institution.

Les parents qui sont confrontés à des changements fréquents d'intervenants et à des intervenants qui présentent une trop grande charge de travail à gérer; un manque de temps à accorder aux parents; un manque de connaissances, d'expériences, de formations et d'habiletés pour travailler avec eux font alors face à des intervenants qui sont peu susceptibles de favoriser leur implication dans une démarche d'intervention (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Carrier & al., 1999; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). De plus, les intervenants peuvent adopter des attitudes ou des croyances qui ne sont pas favorables au travail avec les parents comme d'entretenir des préjugés à leur égard, de ressentir de l'antipathie pour eux, ou d'avoir de la difficulté à croire en leur possibilité de changement (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Carrier & al., 1999; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

1.2.3.4.3 Contre-indication à l'implication parentale.

Lorsque certaines circonstances existent dans la famille du jeune délinquant, il s'avère contre-indiqué d'impliquer les parents, par exemple, dans un contexte où il règne des conflits familiaux, de la violence intrafamiliale ou des sévices qui peuvent rendre la relation de l'intervenant avec les parents destructrice pour le jeune (Ausloos, 1996; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2004; Tremblay & al., 2002; Weiler, 2007). Entre autres, quand un jeune a peu de contacts avec ses parents ou que ce sont ces derniers qui ont porté plainte contre lui, les conflits dans la relation parents-enfant peuvent entraver à la participation effective des parents ou entraîner un manque de soutien envers leur jeune dans sa démarche d'intervention (Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2004). Toutefois, certains résultats concernant les conflits parents-enfant rapportent que bien qu'il est déconseillé de les impliquer dans un contexte familial conflictuel ou abusif, leur implication peut servir d'activateur pour réunifier les familles (Weiler, 2007).

1.2.3.5 Relation entre intervenants et parents

La relation entre les intervenants et les parents de jeunes contrevenants est souvent caractérisée comme étant conflictuelle, et ce surtout lorsque les intervenants sont d'avis que les parents devraient être blâmés pour les problèmes comportementaux de leur adolescent (Schaffner, 1996; Schwalbe & Maschi, 2010; Varma, 2007). Les efforts déployés par les intervenants pour établir une relation avec les parents sont généralement conditionnels à la réceptivité de ces derniers envers la démarche d'intervention réalisée auprès de leur adolescent et à leur volonté à travailler avec les intervenants (Schwalbe & Maschi, 2010). D'ailleurs, même lorsqu'ils sont confrontés à des jeunes très peu coopératifs, les intervenants établissent des contacts accrus avec les parents uniquement quand leur niveau de collaboration est élevé (Schwalbe & Maschi, 2010). Ils ont également tendance à collaborer plus étroitement avec les parents qu'ils considèrent pouvant s'avérer utiles au processus d'intervention (Schwalbe & Maschi, 2010). En ce qui concerne les familles qui sont issues de minorités visibles ou qui proviennent de quartiers défavorisés, la plupart des intervenants entretiendraient des croyances négatives au sujet de leur collaboration avec ces parents (Schwalbe & Maschi, 2010; Smith, Rodriguez & Zatz, 2009). De plus, les intervenants qui adoptent une orientation très punitive à l'égard des jeunes contrevenants s'avèrent ceux qui établiraient le moins de contacts avec les parents d'autant plus que l'orientation qu'ils privilégient conduit les parents à être méfiants et résistants à s'impliquer dans la démarche d'intervention (Schwalbe & Maschi, 2010). Les intervenants qui orientent leurs interventions de manière à accorder une grande importance à l'amélioration des comportements des jeunes contrevenants sont néanmoins plus susceptibles d'établir une relation de confiance avec les parents et de travailler en partenariat avec eux (Schwalbe & Maschi, 2010).

1.2.3.6 Expérience vécue par les parents

Les parents des jeunes contrevenants sont négativement affectés par les délits commis par leur adolescent et les conséquences qui en découlent (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian &

Reitsma-Street, 2003). Plus précisément, la majorité des parents se sentent plus stressés, malheureux, fatigués et croient que leur santé est moins bonne depuis qu'ils ont appris le premier délit officiel de leur enfant (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003). Plusieurs parents mentionnent avoir perdu confiance en leur adolescent et ils ne comprennent pas comment celui-ci en est arrivé à commettre un délit (Ambert & Gagnon, 1995). Ils se sentent responsables, impuissants, honteux et incompetents; ils sont dépassés par les comportements de leur adolescent; ils vivent de la tristesse, de la colère et des frustrations; ils se sentent coupables, ils craignent d'être perçus comme de mauvais parents et ils ont l'impression de perdre le contrôle de leur propre vie (Ambert & Gagnon, 1995; Beaudoin & al., 2000; Gendreau, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999). Ils sont inquiets au sujet de l'avenir de leur adolescent et de l'influence que ses comportements délinquants pourraient avoir sur la fratrie, puis ils craignent que leur adolescent maintienne des comportements délinquants et qu'il soit un jour incarcéré (Ambert & Gagnon, 1995).

Une majorité de parents mentionnent vivre des reproches venant de leur entourage, de l'isolement social et des divisions familiales (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003). Le manque de soutien social que vivent ces parents contribue à ce qu'ils se sentent encore plus seuls et honteux (Hillian & Reitsma-Street, 2003). En outre, l'incertitude quant aux accusations qui seront portées envers leur adolescent et aux conséquences qui en découleront est difficile à vivre pour ces parents, et ce, notamment lors de sa comparution devant le tribunal (Ambert & Gagnon, 1995). Les parents se sentent isolés, peu écoutés, peu soutenus, désorientés, humiliés de même que blâmés pour ce qu'ils font ou ne font pas en rapport aux comportements de leur adolescent; ils ont l'impression d'être mis à l'écart et dévalorisés par les instances judiciaires, ce qui en conséquence augmente leur stress, réduit leurs capacités de résolution de problèmes et les rendent plus résistants à l'intervention (Ambert & Gagnon, 1995; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999; Varma, 2007).

Les parents ont besoin d'information pour faciliter leur compréhension du fonctionnement du système de justice et ils ont besoin de soutien pour jouer du mieux possible leur rôle dans les procédures judiciaires de leur adolescent de même que pour participer activement dans la démarche d'intervention qui fait suite aux mesures ordonnées (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Peterson-Badali & Broeking, 2004; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999; Weiler, 2007). La transmission d'informations concernant les ressources et les services dont les parents peuvent bénéficier tant à l'intérieur (par exemple les services d'interprètes) qu'à l'extérieur du système (par exemple l'accès à des groupes d'entraide) contribuerait aussi à faciliter leur implication au sein du processus d'intervention (Peterson-Badali & Broeking, 2010a).

Concernant les aspects négatifs de leur participation, les parents de jeunes contrevenants mentionnent trouver difficile de devoir s'absenter du travail et d'avoir à passer beaucoup de temps à attendre lorsqu'ils doivent se présenter au tribunal avec leur jeune (Hillian & Reitsma-Street, 2003; Peterson-Badali & Broeking, 2004). Ils déplorent que les besoins de leurs jeunes soient évalués en termes de protection de la société et de contrôle des comportements, sans accorder d'importance aux besoins des parents (Hillian & Reitsma-Street, 2003). Ils considèrent également qu'il y a un manque d'intervenants et qu'une trop grande charge de dossiers leur est attribuée (Hillian & Reitsma-Street, 2003). D'un autre côté, les parents apprécient le soutien et l'expertise professionnelle des intervenants; ils apprécient lorsque les intervenants adoptent une attitude positive et qu'ils se montrent intéressés envers les jeunes même s'ils ne sont pas toujours en mesure de les aider de manière tangible à réduire leurs comportements problématiques (Hillian & Reitsma-Street, 2003). Les parents expriment apprécier être en contact avec des intervenants qui sont disponibles et adoptent une attitude empathique comparativement à des intervenants qui adoptent une attitude de désintérêt envers les jeunes ou qui considèrent que les comportements du jeune sont attribuables aux parents (Hillian & Reitsma-Street, 2003). La plupart des parents impliqués dans la démarche d'intervention décrivent se sentir compétents, être entendus et respectés; ils reconnaissent avoir une place et participer aux décisions en tant que partenaires des intervenants, puis ils

mentionnent recevoir l'aide nécessaire pour composer avec les difficultés qu'ils vivent (Hillian & Reitsma-Street, 2003).

1.2.3.7 Retombée de l'implication parentale

L'implication des parents représente souvent un défi de taille pour les intervenants œuvrant auprès de jeunes en difficulté d'autant plus lorsque la démarche d'intervention se déroule dans un cadre sociojudiciaire (Beaudoin & al., 2000; Guay & al., 2007; Tremblay & al., 2002; Turcotte, 2011; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Cependant, lorsque l'implication parentale est mise en application dans les pratiques en centre jeunesse, celle-ci engendre des avantages considérables quant à l'efficacité des interventions (Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). D'ailleurs, afin de maximiser l'efficacité et le succès de l'intervention, l'implication parentale s'avère une stratégie essentielle à privilégier dans les démarches d'intervention auprès de jeunes en difficulté et de jeunes contrevenants (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Bléandonu, 2001; Garfinkel, 2010; Gendreau 1995; Janesksela, 1979; Ladouceur, 2004; Saint-Jacques & al., 2000; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

L'influence positive associée à l'implication des parents de jeunes en difficulté et de jeunes contrevenants peut contribuer à augmenter la réceptivité, la confiance et la transparence des parents dans leurs relations avec les intervenants; à réduire la méfiance des parents envers le processus d'intervention, l'institution et les services d'aide offerts dans la communauté; à améliorer les compétences parentales; à créer un climat familial plus harmonieux, une communication plus saine et le développement de liens d'attachement entre les membres de la famille; à favoriser l'émergence de sentiments de valorisation, de joie et de fierté chez les intervenants et à amener ceux-ci à concevoir plus agréablement leur travail avec les parents (Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Saint-Jacques & al.,

2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Plus spécifiquement, l'implication des parents de jeunes contrevenants contribue à favoriser leur réadaptation et leur réinsertion sociale ainsi qu'à réduire leur niveau de risque de récidive (Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002). Pour les jeunes sous une ordonnance de probation, l'implication parentale contribue aussi à diminuer les bris de conditions et le recours aux placements en centre de réadaptation (Schwalbe & Maschi, 2010).

De plus, la présence des parents au tribunal peut avoir un effet sur l'issue juridique des jeunes (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2009; Weiler, 2007). D'ailleurs, lorsque les parents ne sont pas présents au tribunal pour assumer la responsabilité de la garde de leurs adolescents, ceux-ci sont plus susceptibles d'être placés en détention provisoire jusqu'à leur comparution plutôt qu'être remis en liberté (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004). Les parents de jeunes contrevenants qui participent à leurs procédures judiciaires permettent également à ces jeunes de bénéficier de leur soutien affectif et cela contribue à les aider à cesser leurs comportements délictueux (Peterson-Badali & Broeking, 2009; Weiler, 2007).

Même si les interventions réalisées auprès de jeunes contrevenants s'avèrent plus profitables lorsque les parents s'impliquent et qu'ils cheminent avec leur adolescent, leur implication se révèle souvent très limitée puisque la plupart des parents participent de manière passive ou sont désengagés du processus d'intervention (Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants (DSSSJC), 2012; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004; Varma, 2007). Le fait que les parents de ces jeunes peuvent jouer un rôle important au succès de la démarche d'intervention souligne ainsi l'importance pour les intervenants de les impliquer et de s'assurer qu'ils participent de façon appropriée et efficace (Hillian & Reitsma-Street, 2003; Maisonneuve, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; Varma, 2007). Pour ce faire, des efforts considérables sont nécessaires en vue de favoriser l'implication des parents

de jeunes contrevenants dans le processus d'intervention réalisé auprès de leur adolescent (DSSSJC, 2012; Peterson-Badali & Broeking, 2004).

1.2.3.8 Stratégies visant à maximiser l'implication parentale

La nécessité de maximiser l'implication des parents dans l'intervention auprès des jeunes a été clairement établie par les constats des praticiens s'intéressant aux interventions familiales et par les résultats des recherches empiriques portant sur l'implication parentale des jeunes en difficulté et des jeunes contrevenants (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Bléandonu, 2001; Garfinkel, 2010; Gendreau, 1995; Saint-Jacques & al., 2000; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Étant donné les résultats positifs que la participation active des parents peut apporter au succès de la démarche d'intervention, ceux-ci doivent être considérés comme les partenaires d'intervention les plus concernés et leur mobilisation doit être prise en compte en tant qu'un important levier de changement pour travailler auprès de ces jeunes (Ausloos, 2007; Carrier & al., 1999; DSSSJC, 2012; Lacharité & Gagnier, 2009; Osher & Hunt, 2002; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; Saint-Jacques & al., 2000; Villeneuve, 2010).

1.2.3.8.1 Politiques et procédures institutionnelles.

Les intervenants œuvrant auprès des jeunes contrevenants mentionnent que c'est leur interprétation de la loi ainsi que leurs expériences personnelles avec les parents qui façonnent les stratégies qu'ils adoptent pour faire participer ces derniers à la démarche d'intervention (Peterson-Badali & Broeking, 2009). Pour faciliter une participation optimale des parents au processus d'intervention, il semble crucial d'élaborer et d'inclure dans les politiques et les procédures institutionnelles des stratégies fondées sur les données probantes qui pourront servir de guide aux intervenants en vue de maximiser les efforts pour accroître l'implication

parentale (Davies & Davidson, 2001; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2009; Schwalbe & Maschi, 2010). En outre, les institutions offrant des services aux jeunes contrevenants auraient avantage à promouvoir le recours à des programmes qui offrent une approche d'intervention familiale et communautaire telle que la thérapie multisystémique ou la thérapie familiale fonctionnelle pour modifier les comportements problématiques des jeunes et réduire leurs risques de récidive; améliorer les capacités de résolution de conflits des membres de la famille ainsi qu'améliorer les relations et la dynamique au sein de la famille (Davies & Davidson, 2001; Garfinkel, 2010; Janeksela, 1979; Mulford & Redding, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; Savignac, 2009).

1.2.3.8.2 Informer, sensibiliser et former les intervenants.

Il s'avère essentiel d'informer et de sensibiliser l'ensemble des intervenants œuvrant auprès des jeunes contrevenants au sujet des facteurs qui influencent l'implication des parents, des effets de la délinquance juvénile sur la famille et des circonstances dans lesquelles les interventions familiales sont susceptibles d'entraîner des répercussions positives sur la diminution des comportements délinquants de ces jeunes (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; Stern & Smith, 1999). Des intervenants adéquatement formés en ce qui concerne l'implication parentale seraient mieux outillés pour aider les parents à réduire la détresse et la colère qu'ils présentent; à jouer un rôle de soutien ainsi qu'à participer de manière utile et efficace dans le processus sociojudiciaire imposé à leur adolescent (Peterson-Badali & Broeking, 2010a).

1.2.3.8.3 Informer et sensibiliser les parents.

Il est également primordial que les intervenants informent et sensibilisent systématiquement les parents de l'importance de leur implication puisque celle-ci s'avère un soutien essentiel au succès de la démarche d'intervention réalisée auprès de leur adolescent en vue de réduire ses risques de récidive (Davies & Davidson, 2001; Maisonneuve, 2008;

Savignac, 2009). De plus, lorsqu'il est impossible d'impliquer les parents d'un adolescent, il serait pertinent de déterminer si un adulte significatif pour le jeune est disponible pour combler ce rôle de soutien et d'encadrement avec qui les intervenants pourraient travailler au cours du processus d'intervention (Peterson-Badali & Broeking, 2004).

1.2.3.8.4 Groupes de soutien et d'entraide pour parents.

Il s'avère tout aussi capital de développer et organiser des groupes pour les parents afin de leur offrir le soutien, l'entraide, les informations, l'assistance et l'aide nécessaires en vue de comprendre les procédures légales et les programmes d'intervention; mieux connaître et accéder aux ressources disponibles dans la communauté de même que développer les connaissances et les compétences requises pour soutenir et aider leur adolescent à mettre un terme à ses comportements délinquants (Davies & Davidson, 2001; Osher & Hunt, 2002; Peterson-Badali & Broeking, 2010a). L'accès à de tels groupes serait grandement bénéfique aux parents de jeunes contrevenants et indirectement à leurs adolescents (Piquero, Farrington, Welsh, Tremblay & Jennings, 2009; Weiler, 2007). Les groupes et les activités conçus pour les parents sont habituellement très appréciés par ces derniers puisque ces moments leur offrent un espace de discussion qui leur permet de mieux comprendre les problèmes qu'ils vivent avec leur adolescent et de réaliser que d'autres parents sont aux prises avec des difficultés semblables auxquelles ils sont confrontés (Gendreau, 1995; Schaffner, 1997).

1.2.3.8.5 Modalités d'intervention à privilégier par les intervenants.

Au cœur des stratégies visant à maximiser l'implication parentale, il est fondamental que les intervenants investissent le temps requis pour établir un lien de confiance et un partenariat avec les parents de jeunes contrevenants; qu'ils réalisent leurs interventions de manière à promouvoir le sentiment d'efficacité personnelle et les forces des parents; qu'ils diminuent les blâmes que peuvent ressentir les parents pour les comportements

problématiques de leur adolescent; qu'ils prennent le temps d'écouter, de soutenir et d'informer les parents; qu'ils leur témoignent du respect et de la compassion; qu'ils prennent en compte leurs opinions et leurs propositions puis, qu'ils s'assurent de planifier les rencontres aux moments qui conviennent le mieux aux parents (ACJQ, 2012d; Blue-Banning & al., 2004; Davies & Davidson, 2001; Stern & Smith, 1999).

1.3 Cadre législatif régissant l'implication des parents

La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) est une loi de compétence fédérale applicable aux adolescents âgés de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction au Code criminel ou à toutes autres lois fédérales à caractère pénal (LSJPA, 2002). La LSJPA définit les adolescents contrevenants à l'article 2, alinéa 1 comme suit :

Toute personne qui, étant âgée d'au moins douze ans, n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans [...] qui, sous le régime de la présente loi, est soit accusée d'avoir commis une infraction durant son adolescence, soit déclarée coupable d'une infraction.

La LSJPA désigne les adolescents qui sont visés par cette loi en tant que jeunes contrevenants (LSJPA, 2002). Dans le cadre de ce projet lorsque les termes : jeune, enfant ou adolescent seront utilisés, ils référeront au sens où la LSJPA définit les adolescents contrevenants. Pour sa part, le terme parent, dans la LSJPA, est défini comme suit, à l'article 2, alinéa 1 :

Le père ou la mère, ainsi que toute personne légalement tenue de subvenir aux besoins d'un adolescent, ou qui assume en droit ou en fait — mais non uniquement en raison de procédures intentées au titre de la présente loi — la garde ou la surveillance de celui-ci.

L'utilisation du terme parent ou parent de jeunes contrevenants dans le présent projet fera référence au sens tel qu'il est défini dans la LSJPA.

La déclaration des principes s'appliquant à la LSJPA qui guide l'interprétation des dispositions de cette loi énonce à l'article 3, alinéa 1 c) iii qu'en plus de respecter le principe de la responsabilité juste et proportionnelle, les mesures prises à l'égard des adolescents doivent viser à :

leur offrir des perspectives positives, compte tenu de leurs besoins et de leur niveau de développement, et, le cas échéant, faire participer leurs père et mère, leur famille étendue, les membres de leur collectivité et certains organismes sociaux ou autres à leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

Également, l'article 3, alinéa 1 d) iv de la déclaration des principes de la LSJPA spécifie au sujet des règles spéciales qui s'appliquent aux procédures intentées contre les adolescents que : « les père et mère de l'adolescent doivent être informés des mesures prises, ou des procédures intentées, à l'égard de celui-ci et être encouragés à lui offrir leur soutien ». Ces dispositions relatives à l'article 3 de la LSJPA illustrent l'importance qui est accordée à la participation parentale dans ce cadre législatif de justice applicable aux adolescents (Varma, 2007). Certes, cette législation encourage en théorie les parents à participer notamment à la création d'opportunités significatives pour la réhabilitation des jeunes (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2009).

Cependant, en pratique leur participation parvient difficilement à être mise en application étant donné le peu d'explications et l'absence de directive claire du législateur entre autres en ce qui concerne le rôle des parents; quand et comment ils devraient être impliqués dans le processus de justice pour les adolescents (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2009). Les différents intervenants du système de justice pénale pour les adolescents, les policiers, les juges, les

procureurs de la défense et des poursuites criminelles et pénales, les agents de probation et les autres intervenants du tribunal, interprètent de manière distinctive la participation des parents selon leur rôle respectif ainsi qu'en fonction de leur appréciation subjective des dispositions de l'article 3 de la LSJPA (Peterson-Badali & Broeking, 2009). Certains de ces intervenants sont d'avis que les parents devraient être impliqués uniquement lors de moments spécifiques dont aux audiences alors que d'autres font valoir qu'il est important qu'ils soient impliqués à toutes les étapes du processus judiciaire et dans les procédures suivant la comparution des adolescents (Peterson-Badali & Broeking, 2009). Les agents de probation sont ceux qui partagent en plus grand nombre l'avis qu'il s'avère crucial d'impliquer les parents tout au long des procédures judiciaires et à la suite de la décision ordonnée par le tribunal (Peterson-Badali & Broeking, 2009).

1.4 Cadre institutionnel régissant l'implication des parents

1.4.1 L'intervention en centres jeunesse

Les centres jeunesse sont définis comme étant des établissements publics, présents dans chacune des régions du Québec, qui sont mandatés pour intervenir auprès des jeunes âgés de moins de 18 ans qui vivent une situation mettant en danger leur sécurité ou leur développement afin d'aider les jeunes, leurs parents, leur famille de même que leur entourage à mettre fin à ces situations et éviter qu'elles ne se reproduisent (ACJQ, 2012b; 2012a). Plus spécifiquement, les centres jeunesse offrent une aide spécialisée aux jeunes qui vivent d'importantes difficultés telles que la négligence, l'abandon, les mauvais traitements psychologiques, la violence physique, l'agression sexuelle de même que des problèmes de comportement ou de délinquance (ACJQ, 2012c). Leurs interventions visent notamment à aider les jeunes à retrouver un équilibre personnel et social; à assurer un hébergement adapté à leur situation lorsque nécessaire de même qu'à amener les jeunes ayant commis des délits à cesser leurs comportements délinquants, à se responsabiliser et à se réinsérer dans la société (ACJQ, 2012c).

1.4.2 Approche clinique du CJM-IU

Les valeurs à la base de la philosophie d'intervention du CJM-IU évoquent l'importance d'accompagner, de respecter et de mobiliser le jeune et ses parents dans le cadre de la démarche d'intervention visant à corriger la situation problématique qui est vécue par ces derniers (CJM-IU, 2005). Plus précisément, les grands axes du processus clinique des services aux jeunes contrevenants énoncent, entre autres, qu'à chacune des étapes du processus d'intervention : « l'adolescent et ses parents seront sollicités et impliqués le plus possible dans le respect de leurs rôles et responsabilités premières » (CJM-IU, 2005-iv). En vertu de la LSJPA, en plus de faire répondre l'adolescent contrevenant de l'infraction commise, de mettre fin à ses comportements délinquants en vue de protéger la société, de le responsabiliser ainsi que de favoriser sa réadaptation et sa réinsertion sociale; le CJM-IU a pour mandat de développer les capacités du jeune contrevenant et celles de ses parents afin de réduire les risques de récidive de l'adolescent (CJM-IU, 2005). Dans la poursuite des objectifs de responsabilisation et de réadaptation des adolescents, les parents doivent être considérés comme d'importants collaborateurs (Gouvernement du Québec, 2004). Le fait de favoriser la participation des parents et de maximiser leur implication de même que leur mobilisation tout au long de la démarche d'intervention réalisée auprès de leur adolescent sont présentés par le CJM-IU comme étant au cœur de leurs priorités et leurs défis (CJM-IU, 2012; 2011; 2010; DSSSJC, 2012). Une réflexion sur le thème de l'intervention auprès des parents de jeunes contrevenants a d'ailleurs été amorcée au cours des dernières années dans l'ensemble des programmes pour jeunes contrevenants du CJM-IU en vue d'améliorer l'intervention auprès de ces derniers (DSSSJC, 2012).

1.4.3 Programme SID

Les objectifs des programmes d'intervention clinique des services aux jeunes contrevenants du CJM-IU font également mention de l'importance de soutenir les parents, de susciter leur motivation et de solliciter leur participation dans le processus de réinsertion

sociale de leur adolescent ainsi que de les amener à assumer leurs responsabilités d'encadrement et de surveillance (CJM-IU, 2005). Plus particulièrement, le programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) du CJM-IU inclut parmi ces objectifs d'impliquer les parents tout au long de la démarche d'intervention auprès de leur jeune (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). D'ailleurs, lors de la création du programme SID l'un des aspects centraux de l'intervention était l'engagement des parents dans le programme de suivi de leur adolescent (Cournoyer & Dionne, 2007). En outre, comme la communication familiale et l'utilisation des ressources de la communauté étaient au centre des préoccupations, l'élaboration de ce programme s'est inspirée de l'approche d'intervention multisystémique et s'est appuyée sur les données empiriques ayant montré l'efficacité des programmes d'intervention pour adolescents contrevenants (Cournoyer & Dionne, 2007).

Les adolescents orientés dans le programme SID sont des jeunes qui présentent des risques de récidive très élevés auxquels le tribunal a imposé, soit une période de mise sous garde et de surveillance en milieu ouvert ou fermé, soit une période de mise sous garde et de surveillance dont l'application est différée ou une ordonnance de probation avec suivi dans la communauté (Cournoyer & Dionne, 2007; St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Ce programme est offert autant aux filles qu'aux garçons qui sont âgés de plus de 14 ans (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Leur orientation vers ce programme est déterminée en fonction de leur niveau élevé d'engagement dans la délinquance (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Les adolescents admis au programme SID sont donc engagés dans une délinquance distinctive, ils présentent un haut niveau d'engagement dans la criminalité, ils démontrent une faible capacité sociale et ils nécessitent de développer des comportements alternatifs mieux adaptés socialement (CJM-IU, 2005; Cournoyer & Dionne, 2007; St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009).

Le programme SID présente trois axes d'intervention, soit la surveillance et le contrôle; l'encadrement clinique; l'aide et la référence qui sont entamées au premier jour de la période de probation ou au premier jour de la période de surveillance qui fait suite à la période

de mise sous garde (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Dans le cadre d'une peine de garde et de surveillance, durant la période de mise sous garde, l'intervenant travaille en collaboration avec le milieu de garde et il se rend rencontrer le jeune une fois toutes les deux semaines au cours des huit premières semaines, puis une fois par semaine au cours des cinq semaines qui précèdent le début de la période de surveillance (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009).

Ce programme privilégie la collaboration des parents en sollicitant ces derniers à participer notamment aux rencontres d'évaluation, aux rencontres de suivi entre l'intervenant et l'adolescent, à la surveillance de ses heures d'entrée, ainsi qu'aux ateliers cliniques (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Ils sont aussi encouragés à soutenir les apprentissages que font leur adolescent au cours du suivi (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). Les dix-huit premières semaines du programme correspondent à une période d'intervention plus intensive dont le but premier consiste à : « favoriser l'établissement d'une alliance de travail de qualité avec le jeune et sa famille » (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009-23). Par la suite, l'intensité du suivi est établie en fonction de la capacité de l'environnement de l'adolescent à poursuivre son encadrement (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009). La finalité de ce programme est l'intégration ou la réintégration du jeune dans son milieu de vie qui peut se traduire soit par un retour en milieu familial ou dans un milieu substitut; son maintien dans ce milieu ou encore le diriger vers la préparation à la vie autonome (St-Jean & Blain-Lamoureux, 2009).

1.5 Problématisation

Le modèle québécois d'intervention en matière de délinquance juvénile est basé sur le postulat que la participation des parents est fondamentale pour atteindre les objectifs de responsabilisation et de réinsertion sociale poursuivis par l'intervention auprès des jeunes contrevenants et qu'elle « doit être recherchée, valorisée et soutenue tout au long de l'intervention » (ACJQ, 2012d-40; Gouvernement du Québec, 2004). Bien que la déclaration des principes s'appliquant à la LSJPA, comme les valeurs à la base de la philosophie d'intervention, les grands axes du processus clinique des services aux jeunes contrevenants

ainsi que les objectifs des programmes d'intervention du CJM-IU affirment tous l'importance de travailler en collaboration avec les parents, cela constitue néanmoins un défi certain pour les intervenants (Beaudoin & al., 2000; Guay & al., 2007; Tremblay & al., 2002; Turcotte, 2011; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). La majorité des intervenants partagent la conviction que la participation des parents est essentielle et que celle-ci permet d'offrir soutien et orientation aux jeunes tout au long du processus d'intervention (Peterson-Badali & Broeking, 2009). Toutefois, même s'ils désirent travailler en collaboration étroite avec les parents pour maximiser les résultats de la démarche d'intervention, il s'avère souvent difficile pour les intervenants de les impliquer dans le processus d'intervention (Blais & al., 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Guay & al., 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Mercier, 1991; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Certains auteurs sont d'avis que ces difficultés pourraient être causées, entre autres, par le contexte d'autorité dans lequel les interventions ont lieu et dans les cas où les parents seraient réfractaires aux mesures imposées à leur adolescent (Blais & al., 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Guay & al., 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Mercier, 1991; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Il est important, en ce sens, de poursuivre les travaux portant sur l'implication des parents afin de contribuer à améliorer à la fois l'intervention auprès des parents de jeunes contrevenants et les connaissances à ce sujet (Beaudoin & al., 2000; Laperrière, 2001). Des recherches sont notamment nécessaires pour mieux comprendre le rôle des parents ainsi qu'étudier plus en profondeur comment et dans quelles conditions leur participation doit être recherchée tout au long des procédures judiciaires et des démarches d'intervention réalisées auprès des jeunes contrevenants (Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; 2009; Schwalbe & Maschi, 2010). La première étape consiste à mieux comprendre les perspectives des parents à ce sujet. Nombre d'auteurs sont d'ailleurs d'avis qu'il est essentiel d'explorer les points de vue, les expériences et les attentes de ceux qui sont au cœur de la question, soit les parents de jeunes contrevenants (Hillian & Reitsma-Street, 2003; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Ce projet de recherche s'intéresse donc à mieux comprendre les points de vue des parents d'adolescents qui sont suivis dans le cadre du programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) du CJM-IU. Certains parents seront rencontrés afin de mieux connaître leurs perspectives au sujet de leur implication dans ce programme. Les objectifs de la recherche sont définis de la manière suivante :

1.6 Objectifs

L'objectif principal du présent projet est de mieux comprendre les points de vue de parents de jeunes contrevenants quant à leur implication au sein du programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) dans lequel leur adolescent a été orienté. Plus spécifiquement, ce projet vise à recueillir leurs points de vue afin de :

1. cerner leurs attentes au sujet de leur implication au sein du programme SID (objectif 1);
2. identifier leurs besoins en ce qui concerne leur implication dans le programme SID (objectif 2) et
3. connaître les effets, tant positifs que négatifs, associés à leur implication au sein du programme SID (objectif 3).

Méthodologie

Ce deuxième chapitre présente la méthodologie choisie pour ce projet. Ce chapitre se divise en sept sections soit le choix de la méthodologie qualitative, la méthode de collecte de données, les critères d'échantillonnage et la composition de l'échantillon, les modalités de recrutement, la stratégie de prise de contact et le déroulement des entretiens, la méthode d'analyse et les limites méthodologiques du projet.

2.1 Choix de la méthodologie qualitative

Pour atteindre les objectifs de ce projet, une méthodologie qualitative de type exploratoire a été choisie puisqu'elle s'avère la plus appropriée pour recueillir les points de vue de parents de jeunes contrevenants quant à leur expérience d'implication au sein du programme SID du CJM-IU. Comme ce projet ne vise qu'un nombre limité de participants et que les objectifs visent à recueillir leurs points de vue, la méthodologie qualitative est donc celle qui permet de répondre le mieux aux objectifs de cette étude. De plus, tel que mentionné par Deslauriers et Kérisit (1997), la recherche qualitative est souvent utilisée pour explorer des objets d'étude pouvant difficilement être examinés à l'aide d'une méthodologie quantitative notamment lorsqu'il est question de se familiariser avec des individus et les préoccupations qu'ils manifestent.

Le caractère exploratoire de cette recherche qualitative s'explique tant eu égard à la nouveauté de sa démarche auprès des parents qu'à celle de son objet d'étude (Groulx, 1998). D'ailleurs, les études qualitatives qui se centrent sur un processus d'intervention et les répercussions qui s'y rattachent sont davantage de type exploratoire ou descriptive (Groulx, 1998). Ainsi, pour comprendre la dynamique interne d'un programme ou d'une intervention

destinée à des usagers, une démarche d'analyse qualitative est nécessaire en vue de saisir la perception et l'expérience des participants qui s'avèrent ceux étant les mieux placés pour discuter de ce qu'ils pensent, ressentent et font (Groulx, 1998; Poupart, 1997). L'étude approfondie du discours des participants permet alors de décrire leurs expériences et cerner les éléments qui sont reliés au succès ou à l'échec des interventions (Groulx, 1998). Une telle perspective de recherche prend en compte les usagers en les considérant comme des acteurs centraux dont l'expérience contribue à mieux connaître leurs besoins et leurs satisfactions par rapport aux services reçus ainsi que les effets vécus par ces derniers dans le processus d'intervention (Groulx, 1998).

Certes, dans le domaine des sciences sociales, la recherche qualitative représente la méthode la plus appropriée pour s'intéresser aux réalités sociales, pour comprendre les points de vue des acteurs sociaux, pour connaître les significations qu'ils attribuent à leurs expériences, explorer leurs préoccupations, de même que pour découvrir leurs sentiments et leurs perceptions (Anadon, 2006; Anadon & Savoie-Zajc, 2009; Deslauriers & Kérisit, 1997; Pires, 1997; Poupart, 1997; Poupart & Lalonde, 1998).

2.2 Méthode de collecte de données

La méthode de collecte de données qui a été privilégiée est l'entretien qualitatif puisque ce projet vise à mieux connaître les points de vue de parents de jeunes contrevenants au sujet de leur implication dans le programme SID. En effet, l'entretien qualitatif est désigné comme étant une méthode privilégiée pour obtenir un accès direct au discours d'un individu qui transmet un portrait de son expérience et contribue efficacement à saisir la perspective de l'autre dans une relation interpersonnelle humaine et sociale au sein de laquelle l'entretien se déroule (Poupart, 1997; Savoie-Zajc, 2009). L'entretien permet ainsi au chercheur de recueillir des informations clés pour mieux comprendre son objet d'étude à l'aide d'une interaction verbale dans laquelle il s'engage avec un participant qui accepte de partager son point de vue

et d'être questionné à propos de ses expériences (Poupart, 1997; Savoie-Zajc, 2009). À ce sujet, Poupart (1997) est d'avis que l'expression du point de vue des acteurs sociaux au sujet de leurs expériences devrait davantage être l'objet de recherches. En outre, Mayer et Saint-Jacques (2000) mentionnent que l'entretien s'avère la technique la plus appropriée pour recueillir des informations de manière approfondie lorsque la taille de l'échantillon est réduite.

Les entretiens qualitatifs peuvent être de différents types : directif, non directif ou semi-directif. L'entretien semi-directif se veut un intermédiaire entre une formule entièrement structurée qui correspond à l'entretien directif et une formule faiblement structurée qui renvoie à l'entretien non directif (Savoie-Zajc, 2009). Comme ce projet présente des objectifs spécifiques distincts nécessitant l'introduction de thèmes dans le protocole d'entretien, le recours à un entretien qualitatif de type semi-directif a été privilégié comparativement aux entretiens directs et non directs. L'avantage de choisir le type d'entretien semi-directif est qu'il permet au chercheur de prédéterminer les thèmes qu'il désire explorer en élaborant certaines questions ouvertes visant à introduire ces thèmes et encadrer l'entretien de manière souple en se laissant guider en fonction du rythme et du contenu de l'échange au cours duquel d'autres thèmes pourront également émerger (Mayer & Saint-Jacques, 2000; Savoie-Zajc, 2009). Un guide d'entretien présentant certaines questions et certains thèmes à aborder peut d'ailleurs être élaboré préalablement au déroulement des entretiens en vue d'orienter ceux-ci en fonction des objectifs de l'étude (Mayer & Saint-Jacques, 2000; Savoie-Zajc, 2009).

Une grille d'entretien a été élaborée pour ce projet, celle-ci présente différentes questions qui permettent tout en laissant les participants parler librement de s'assurer que tous les thèmes préalablement définis seront abordés au cours des entretiens (voir l'annexe A). Avant le début des entretiens, cette grille a été mise à l'épreuve auprès de quelques collègues afin de vérifier la clarté des questions et de corriger, le cas échéant, celles qui ne répondaient pas aux objectifs de l'étude. Le recours à une grille d'entretien a aussi été utile pour simplifier la comparaison des données recueillies d'un entretien à l'autre. Il est à noter que pour faciliter

la compréhension, le mot *implication* n'a pas été utilisé auprès des parents interrogés. En effet, il est apparu que ce mot, de par sa nature abstraite, était source de confusion et de malentendu; pour ces raisons, il a été remplacé par un mot plus courant dans la langue familière, soit le mot participation qui a été beaucoup mieux compris par les participants à cette étude.

Ainsi, pour ce projet le choix de l'entretien qualitatif de type semi-directif a permis d'encadrer le discours des participants rencontrés à l'aide de questions ouvertes qui ont été sous-divisées en trois thèmes en fonction des objectifs spécifiques du projet, soit : leurs attentes, leurs besoins et les effets de leur participation dans le programme SID. Ces thèmes sont définis de la façon suivante.

2.2.1 Attentes des parents

Les attentes, telles que définies par le grand dictionnaire terminologique, réfèrent dans le domaine de la prestation de services aux : « souhaits des citoyens quant à la nature des services offerts par l'État, leur qualité et la manière dont ils sont délivrés » (Office québécois de la langue française, 2003). Dans cette recherche, les attentes des parents de jeunes contrevenants feront référence à ce sens où l'Office québécois de la langue française (2003) le définit. Ainsi, pour ce projet les attentes correspondent aux souhaits des parents concernant la nature et la qualité des moyens qui sont mis en œuvre par les intervenants pour tenter de les impliquer au sein du programme SID. À cet effet, le fait de cerner les attentes des parents de jeunes contrevenants permettra d'identifier de quelle manière ceux-ci souhaiteraient être impliqués par les intervenants du programme SID.

2.2.2 Besoins des parents

Un besoin, tel que défini par Paquette et Chagnon (2001), correspond à la perception d'un manque, pouvant être d'ordre naturel ou social, et aux sentiments quant à l'importance relative de le combler en comparaison à d'autres besoins. En plus de refléter une nécessité naturelle ou sociale, le besoin peut se faire ressentir comme une exigence, une norme ou une obligation dont la satisfaction serait idéale au bon fonctionnement de l'individu (Ouellet & Mayer, 2000). Dans le cadre de ce projet, les besoins des parents de jeunes contrevenants sont définis comme des manques que ces derniers perçoivent dans le contexte de leur implication au sein du programme SID et à leur appréciation affective quant à l'importance de les combler. En outre, il est utile de noter que l'identification des besoins d'une population cible permet de mieux orienter l'intervention à réaliser auprès de celle-ci (Massé, 2009). À ce propos, les informations qui seront recueillies pourront servir aux intervenants du programme SID à ajuster les moyens qu'ils emploient pour impliquer les parents afin de mieux répondre à leurs besoins.

2.2.3 Effets vécus par les parents

Les effets sont définis par Paquette et Chagnon (2001) comme étant des changements intentionnels ou non, attendus ou inattendus, désirables ou indésirables qui sont associés aux objectifs d'un programme et suscités par la participation à un programme. Les effets vécus par les individus qui participent à un programme peuvent être autant positifs que négatifs (Paquette & Chagnon, 2001). Dans ce projet, les effets qui sont vécus par les parents de jeunes contrevenants au sujet de leur implication au sein du programme SID seront définis dans le sens où Paquette et Chagnon (2001) le font. Il est à noter que la description des effets vécus par les parents permettra aux intervenants de ce programme d'obtenir un portrait plus juste des expériences vécues par ces derniers et dont ils pourront tenir compte pour adapter leurs pratiques d'implication parentale.

2.3 Critères d'échantillonnage et composition de l'échantillon

L'échantillon pour ce projet est composé de cinq participants, tous parents, d'un jeune contrevenant qui reçoit des services dans le cadre du programme SID du CJM-IU. L'échantillon est composé de participants volontaires, ce qui constitue la technique la plus souvent utilisée dans le cadre de recherche exploratoire puisqu'elle est la plus économique (Beaud, 2009). Il s'agit d'un échantillon non probabiliste qui est constitué en fonction de caractéristiques spécifiques auxquelles le chercheur désire s'intéresser (Deslauriers & Kérisit, 1997). Suivant Pires (1997), il serait plus juste de dire qu'il s'agit, dans le cas de données qualitatives, d'une modalité d'échantillonnage par cas unique ou par cas multiples. La modalité d'échantillonnage par cas unique réfère à l'étude en profondeur d'un seul cas et se subdivise en trois différents types : l'échantillon d'acteur, de milieu ou événementiel (Pires, 1997). Pour sa part, la modalité d'échantillonnage par cas multiples correspond à l'étude d'un corpus pouvant se composer d'entrevues avec plusieurs personnes ou d'études collectives de cas (Pires, 1997). Cette modalité se subdivise quant à elle en cinq différents types : l'échantillon par contraste, par homogénéisation, par contraste-approfondissement, par contraste-saturation ou par quête du cas négatif (Pires, 1997).

Pour les besoins de cette recherche, une modalité d'échantillonnage par cas multiples de type échantillon par homogénéisation a été privilégiée puisque l'objectif vise à recueillir les points de vue de parents de jeunes contrevenants, ce qui correspond à l'étude d'un groupe spécifique et relativement homogène d'individus (Pires, 1997). Les critères d'homogénéisation retenus pour choisir les informateurs ont été les suivants : être parent d'un jeune contrevenant ayant été orienté dans le programme SID du CJM-IU, être en mesure de s'exprimer et de comprendre la langue française. De plus, afin d'étudier plus en profondeur un groupe spécifique d'individus, des critères de diversification interne ont été utilisés pour choisir les informateurs en fonction de caractéristiques générales et particulières qui visent à maximiser la plus grande diversité possible pour tenter de réaliser une étude extensive du groupe sélectionné (Pires, 1997). Ainsi, afin d'obtenir, dans la mesure du possible, une

représentativité la plus près des caractéristiques de la population à l'étude, deux éléments ont été pris en compte en tant que critères de diversification interne pour ce projet : le genre du parent (homme, femme) et son statut (parent biologique, tuteur légal, famille d'accueil). Un critère d'exclusion a aussi été utilisé visant à exclure les personnes dont les capacités cognitives ne leur permettraient pas d'exprimer leur opinion de manière compréhensible. En outre, en vue d'enrichir l'analyse des données, les informations portant sur certaines caractéristiques des participants ont été recueillies à l'aide d'une fiche signalétique qui a été complétée avec les participants à la fin des entretiens. Une copie de la fiche signalétique est présentée en annexe (voir l'annexe B).

2.4 Modalités de recrutement

Afin de procéder au recrutement, des méthodes de promotion du projet ont été envisagées pour solliciter la participation des parents. Pour ce faire, des annonces verbales, écrites et électroniques ont été distribuées aux intervenants du programme SID du bureau Nord du CJM-IU afin qu'ils informent et invitent les parents des jeunes contrevenants dont ils assurent le suivi à participer au projet. Les intervenants étaient ensuite chargés de transmettre les coordonnées des parents intéressés à la chercheuse. Certains participants ont également été recrutés directement par la chercheuse lors de rencontres avec des parents durant ses activités cliniques de stage. Ce double statut de stagiaire et de chercheuse a pu avoir pour effet d'amener les parents sollicités par la chercheuse dans ses fonctions de stagiaire à se sentir obligés de participer à la recherche. Par contre, cet enjeu ne semble pas s'être produit puisque parmi les parents qui ont été sollicités par la chercheuse autant d'entre eux ont refusé de prendre part au projet que ceux qui ont été sollicités par les intervenants du programme. De plus, le fait d'avoir été en contact avec certains participants en tant que stagiaire avant de procéder à la collecte de données a pu avoir pour effet d'affecter le discours de ces parents par souci de bien paraître tout comme cela a aussi pu avoir pour effet de les encourager à s'exprimer sincèrement sans crainte d'être jugée. Par ailleurs, afin d'assurer le respect des règles d'éthique en vigueur, ce projet a été évalué par le Comité d'éthique de la recherche de

la Faculté des arts et des sciences (CERFAS). Une fois le certificat d'éthique obtenu, la période de recrutement des participants a commencé. Une copie du certificat d'éthique a été placée en annexe (voir l'annexe C).

2.5 Stratégie de prise de contact et déroulement des entretiens

Les parents intéressés ont été contactés par téléphone pour être informés du projet, du déroulement de l'entretien, de l'importance de leur contribution, des mesures prises pour assurer la confidentialité des renseignements recueillis et, le cas échéant, pour déterminer avec eux la date, l'heure de même que l'endroit qui leur convenait le mieux pour réaliser l'entretien. Un total de sept personnes ont exprimé leur souhait de participer, seulement cinq personnes ont été rencontrées toutefois puisque deux parents ont dû se retirer en raison de circonstances familiales et professionnelles imprévues.

Les entretiens auprès des cinq participants se sont déroulés entre le mois de décembre 2012 et le mois de mars 2013 au cours d'un stage de maîtrise en intervention clinique au bureau Nord du CJM-IU. Deux entretiens se sont déroulés dans un bureau du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire alors que les trois autres entretiens se sont déroulés au domicile des participants puisque cela leur convenait mieux. Deux entretiens ont été réalisés en avant-midi, deux en après-midi et un en soirée selon les disponibilités des participants. À la demande des parents, deux entretiens ont été reportés, l'un une fois et l'autre à quatre reprises. La durée des entretiens varie entre soixante-deux minutes et quatre-vingt-cinq minutes, la durée moyenne étant de soixante-quinze minutes. Les entretiens ont tous été enregistrés à l'aide d'un enregistreur numérique afin d'assurer une bonne écoute et une retranscription intégrale des propos des participants en vue d'une analyse approfondie du matériel recueilli. L'autorisation à enregistrer l'entretien a été obtenue auprès de chaque participant avant le début de l'entretien.

De plus, afin de s'assurer d'obtenir le consentement libre et éclairé des parents participants, une description des objectifs du projet et des explications sur le déroulement de l'entretien ont été transmis verbalement et un formulaire de consentement précisant les règles de confidentialité a été présenté au début de l'entretien. Les participants ont été invités à prendre connaissance du formulaire et à poser les questions nécessaires à leur compréhension, puis, ils ont été invités à signer le formulaire de consentement avant que l'entretien ne soit amorcé. Un exemplaire du formulaire de consentement est présenté en annexe (voir l'annexe D).

Dans l'ensemble, les entretiens se sont déroulés dans un environnement calme. Ceux réalisés au domicile des participants ont toutefois été ponctués de quelques distractions dont l'arrivée d'une personne au domicile, un enfant interrogeant son parent durant l'entretien de même que les jappements d'un chien. Les questions qui ont été posées en entretien ont suivi celles élaborées dans la grille d'entretien, puis quelques autres questions ont été ajoutées en fonction du discours des participants. En général, les questions posées ont semblé claires, puis au besoin certaines clarifications ont été apportées lorsque des questions étaient moins bien comprises par les participants.

2.6 Méthode d'analyse

2.6.1 Analyses verticale et horizontale

Les informations recueillies en entretiens ont été enregistrées, retranscrites et soumises à une analyse qualitative qui permet de dégager les éléments importants du discours des parents. Dans un premier temps, une analyse verticale du matériel de chaque entretien a été réalisée afin de faire ressortir les thèmes et les sous-thèmes du point de vue de chacun des parents rencontrés au sujet de leur implication au sein du programme SID. Dans un deuxième

temps, l'ensemble des entretiens a été analysé horizontalement pour établir des liens entre eux et en dégager des constats utiles afin de mieux cerner les points de vue des parents de jeunes contrevenants concernant leur participation au sein du programme SID. L'analyse a permis de dégager des constats généraux au sujet de l'implication des parents rencontrés et des constats spécifiques par rapport à leurs attentes, leurs besoins et les effets vécus. Les constats dégagés de l'analyse de ce matériel discursif ont également été contrastés à la lumière des écrits recensés dans le premier chapitre.

2.6.2 Analyse thématique

Pour réaliser le codage thématique des entretiens, le logiciel Atlas.ti a été utilisé. Le recours à ce type de logiciel contribue à faciliter l'analyse qualitative des données recueillies en aidant au codage du texte en unités de sens (Roy & Garon, 2013). Plus précisément, l'analyse thématique consiste en un travail de réduction des données recueillies par la délimitation en des thèmes représentatifs du contenu d'un corpus empirique (Paillé & Mucchielli, 2005). Il s'agit donc de repérer et regrouper dans le contenu d'un verbatim d'entretien tous les thèmes pertinents aux objectifs de la recherche qui sont présents dans chacun des matériaux à l'étude (Paillé & Mucchielli, 2005). L'attribution de thèmes vise à identifier un mot ou quelques mots qui permettent de rendre compte des propos abordés dans un extrait précis du verbatim d'un entretien (Paillé & Mucchielli, 2005). Pour thématiser le matériau d'entretien, il est possible de commencer l'analyse en divisant les propos du participant en unités de sens qui renvoient alors aux phrases portant sur un même sujet ou une même idée (Paillé & Mucchielli, 2005). Par la suite, les thèmes sont élaborés progressivement et de manière linéaire en tenant compte des unités de signification établies pour les regrouper et les hiérarchiser en des thèmes centraux et des sous-thèmes (Paillé & Mucchielli, 2005). Un inventaire a été créé au fil de la thématisation pour systématiser les différents thèmes identifiés (Paillé & Mucchielli, 2005). Ce processus est ensuite réalisé pour chacun des entretiens à analyser (Paillé & Mucchielli, 2005). Pour établir les thèmes communs aux divers entretiens, il s'agit de vérifier la récurrence des thèmes dégagés d'un verbatim à l'autre en vue d'en arriver

à l'obtention d'une thématisation de l'ensemble des entretiens analysés (Paillé & Mucchielli, 2005). Cette méthode d'analyse se termine par l'établissement de liens entre les thèmes, les constats qui s'en dégagent, les extraits de verbatims et les référents théoriques (Paillé & Mucchielli, 2005).

2.7 Limites méthodologiques

Ce projet présente certaines limites méthodologiques, dont celle de recourir à un nombre restreint de participants, ce qui n'a pas permis d'atteindre une saturation des données. Les aspirations initiales pour ce projet étaient de rencontrer entre cinq et dix participants, par contre, l'impossibilité de rencontrer plus de cinq parents a imposé une limite à la cueillette de données. Il a été difficile de recruter des parents pour cette recherche pour plusieurs raisons, dont le fait d'avoir été identifiée aux intervenants, en ayant complété un stage d'intervention au centre jeunesse, ce qui a certainement joué en diminuant la crédibilité de la chercheuse comme chercheuse indépendante. La fonction d'intervenante de la chercheuse peut également introduire un biais dans l'analyse des données, en contribuant à diminuer la distance et la neutralité avec lesquelles le discours des participants est analysé.

De plus, le rapport d'autorité associé à un contexte judiciaire semble avoir contribué à décourager certains parents de participer à la recherche, la chercheuse étant d'emblée associée à la répression dont aurait été l'objet leur fils. En rétrospective, il aurait fallu mieux établir l'indépendance de la chercheuse par rapport à l'équipe d'intervenants afin de recruter des parents avec plus de succès. Il aurait peut-être été souhaitable, en ce sens, de procéder à un recrutement dans un autre bureau que celui où elle a fait ses stages. De cette manière, tant la perception de la chercheuse en tant qu'agente institutionnelle de répression de la part des participants potentiels, que les biais possibles de celle-ci vis-à-vis les parents auraient été moins susceptibles d'entrer en ligne de compte. Sans cacher le fait qu'elle ait fait un stage au centre jeunesse, le fait de ne pas être intervenu dans le bureau où sa recherche se déroulerait

lui confèrerait plus de neutralité et la protégerait d'un certain nombre de projection et d'attributions.

Il y a aussi lieu de signaler que plusieurs parents ne répondaient pas au critère d'éligibilité concernant la compréhension du français et la capacité de s'exprimer dans cette langue. Bien que ce critère puisse introduire un certain biais dans la représentativité des parents et des jeunes suivis au programme SID, il n'aurait pas été possible d'élargir ce critère, ce qui les excluait de facto de la recherche. Un grand nombre de jeunes suivis par le programme SID sont originaires, en première ou en seconde génération, de l'immigration et leurs parents parlent un français très peu développé.

En outre, le recours à une grille d'entretien dont plusieurs questions s'avèrent suggestives a pu constituer un biais, conduisant les participants à répondre dans le sens implicite contenu dans la question. Cependant, comme l'utilisation de cette grille visait à s'assurer que l'ensemble des thèmes ont été abordés tout en encourageant le discours spontané des participants à l'aide des questions de relances et d'exemples pour illustrer leurs propos, la présence de ce biais est moins susceptible d'avoir affecté l'ensemble de leur discours.

Malgré les limites d'échantillonnage, et la petite taille de l'échantillon, les données recueillies sont satisfaisantes compte tenu de la nature exploratoire de cette recherche. Les informations obtenues par cette étude permettront de dresser un portrait des points de vue des parents de jeunes contrevenants au sujet de leur implication dans le cadre d'un programme spécifique d'intervention. Les constats et les conclusions de ce projet permettront de disposer d'une meilleure compréhension des enjeux et des défis associés à leur implication et favoriseront une meilleure adéquation entre les attentes, les besoins et les effets vécus par les parents impliqués dans ce type de programme.

Analyse des données

Ce troisième chapitre présente l'analyse des données recueillies pour ce projet. Cette analyse a permis de dégager divers constats en ce qui concerne l'implication parentale dans le programme SID du CJM-IU. La première section de ce chapitre propose une présentation des données sociodémographiques concernant les participants et de celles des services sociaux reçus. La deuxième partie du chapitre présente les résultats de l'analyse transversale, d'abord en termes de constats généraux au sujet de l'implication parentale, puis en ce qui concerne les trois thématiques à l'étude soit les attentes, les besoins et les effets vécus. Ces constats sont illustrés par des extraits d'entretien qui permettent de mieux saisir le point de vue des parents rencontrés. Les noms des jeunes présentés dans les extraits sont fictifs.

3.1 Description des participants

3.1.1 Données sociodémographiques

Parmi les parents rencontrés, trois sont des femmes et deux sont des hommes, deux sont âgés entre 36 et 45 ans, deux autres sont âgés entre 46 et 55 ans et un dernier est âgé de 56 ans et plus. Trois parents occupent un emploi alors que l'un des deux autres est sans emploi et l'autre est aux études. Sur le plan de la scolarisation, un parent n'a pas terminé ses études secondaires, les autres les ont complétées et deux d'entre eux ont complété un premier cycle universitaire. Les pays d'origine des parents sont variés. Un des parents est originaire du Canada, un d'Haïti, un du Tchad, un du Panama et un du Mexique. Leur langue maternelle est soit le français, l'espagnol, le créole haïtien ou l'arabe. Parmi ceux qui sont originaires de l'extérieur du Canada, un parent demeure au Canada depuis 10 ans, deux parents depuis 20 ans et un autre parent depuis plus de 35 ans. En ce qui concerne leur situation familiale, tous sont parents biologiques et de façon majoritaire, leur famille respective compte deux enfants ou plus dont l'âge varie de cinq ans à vingt-deux ans. Le tableau I présente un résumé des données sociodémographiques pertinentes.

Tableau I : Données sociodémographiques concernant les parents rencontrés

Genre des parents	Nombre
• Femme	3
• Homme	2
Âge	
• 36-45 ans	2
• 46-55 ans	2
• 56 ans et plus	1
Occupation	
• Emploi	3
• Sans emploi	1
• Aux études	1
Scolarisation	
• Études secondaires inachevées	1
• Diplôme d'études secondaires	4
• Diplôme de premier cycle universitaire	2
Pays d'origine	
• Canada	1
• Autres pays (Haïti, Mexique, Panama, Tchad)	4
Nombre d'années vécues au Canada	
• 10 à 19 ans	1
• 20 à 29 ans	2
• 30 à 39 ans	1
Langue maternelle	
• Français	1
• Autre langue (espagnol [2], créole [1], arabe [1])	4
Situation familiale	
• Parent biologique	5
• Famille d'accueil ou tuteur légal	0
Nombre d'enfants dans la famille	
• 1	1
• 2	1
• Plus de 3	3
Âge des enfants dans la famille	
• 0 à 11 ans	5
• 12 à 17 ans	6
• 18 à 25 ans	6
Sexe de l'enfant suivi par le programme SID	
• Garçon	5
• Fille	0
Âge de l'enfant suivi par le programme SID	
• Entre 14 et 17 ans	3
• Entre 18 et 20 ans	2

La référence au tableau I permet de constater que parmi les jeunes des parents rencontrés, un seul est susceptible d'avoir vécu l'immigration au Canada avec ses parents. Dans le cas de trois des quatre autres jeunes de parents immigrants au Canada, leurs parents avaient immigré plusieurs années avant leur naissance, faisant de ces derniers des immigrants de seconde génération. La comparaison avec l'ensemble des jeunes suivis par le programme SID, au moment où la présente étude a été réalisée, permet d'observer que la majorité des jeunes inscrits au programme sont des enfants issus de l'immigration au Canada. Les pays d'origine de leurs parents sont variés, on compte parmi ceux-ci plus de quinze pays, dont le Salvador, la France, la Russie, l'Algérie, le Maroc, la Syrie, la Guinée, le Congo, et le Vietnam. Comme les jeunes dont il est question dans cette étude, l'ensemble des jeunes contrevenants suivis par ce programme à la même période sont de sexe masculin et ils sont âgés entre 14 et 20 ans.

3.1.2 Services sociaux reçus

Les parents rencontrés rapportent que leur jeune est suivi par le programme SID du CJM-IU depuis deux ou trois ans. Ces jeunes ont obtenu une ordonnance de probation ou de garde et de surveillance à la suite de laquelle ils ont cumulé d'autres ordonnances pour de nouveaux délits ou pour des bris de conditions qui échelonnent ainsi leur suivi dans ce programme à plus de deux ans. Certains jeunes auraient précédemment été suivis dans un autre programme pour jeunes contrevenants du CJM-IU, soit le programme de sanctions extrajudiciaires ou le programme de suivi régulier différencié. De plus, trois jeunes des parents rencontrés sont suivis ou ils ont déjà été suivis sous une ordonnance ou une entente sur mesures volontaires de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Deux de ces jeunes reçoivent conjointement à leur suivi sous la LSJPA, des services sous la LPJ, l'un reçoit des services psychosociaux et l'autre est placé en centre de réadaptation. L'ensemble des familles répondantes ont déjà eu recours à des services d'un Centre local de services communautaire (CLSC) en raison des troubles de comportement de leur adolescent. Le tableau II présente un résumé des services sociaux reçus pour les jeunes des parents rencontrés dans le cadre de cette étude.

Tableau II. Données concernant le suivi des jeunes des parents rencontrés	
CLSC	Nombre
• Famille a déjà eu recours à des services pour leur jeune	5
Loi sur la protection de la jeunesse	
• Famille reçoit ou a déjà reçu des services psychosociaux	2
• Jeune placé ou a déjà été placé en centre de réadaptation	2
Loi sur le système de justice pénale pour adolescents	
• Jeune déjà suivi par le Programme de sanctions extrajudiciaires	1
• Jeune déjà suivi par le Programme de suivi régulier différencié	2
Types d'ordonnance	
• Jeune suivi sous une ordonnance de Probation	3
• Jeune suivi sous une ordonnance de Garde et surveillance	2
Programme SID	
• Jeune suivi depuis plus de 2 ans	3
• Jeune suivi depuis plus de 3 ans	2

La référence au tableau II permet de constater que parmi les jeunes des parents rencontrés, l'ensemble a bénéficié de services du CLSC, certains de services sous la LPJ et d'autres de services sous la LSJPA précédemment à leur suivi actuel dans le programme SID. Les données concernant les différents services reçus, leur type d'ordonnance et le nombre d'années durant lesquelles les jeunes sont suivis dans le programme SID permettent de rendre compte des caractéristiques de la clientèle pour laquelle ce programme a été conçu. Ainsi, les jeunes qui sont orientés dans le programme SID sont suivis sous une ordonnance de probation ou de garde et de surveillance; ils présentent un fort engagement dans la délinquance et une faible capacité à adopter des comportements prosociaux malgré les services déjà reçus.

3.2 Constats généraux

L'analyse verticale du matériel de chaque entretien a permis de faire ressortir différents thèmes et sous-thèmes et d'en dégager des constats. Puis, l'analyse horizontale de l'ensemble

des entretiens a permis de regrouper les constats convergents et divergents concernant un même thème ou sous-thème. Cette réduction pour l'ensemble des entretiens en des thèmes et des sous-thèmes a permis de déterminer des dimensions desquelles se dégagent des constats utiles afin de mieux cerner les points de vue des parents rencontrés au sujet de l'implication parentale dans le programme SID. Ainsi, les constats généraux qui ont été dégagés de l'analyse des données d'entretien portent sur six dimensions particulières : la place des parents, la collaboration avec les intervenants, la fréquence des contacts, l'élaboration et la mise en application du plan d'intervention, les caractéristiques des intervenants de même que les préoccupations et les questionnements des parents.

3.2.1 Place des parents

L'ensemble des parents rencontrés considèrent que les intervenants leur font une place dans le programme de suivi de leur jeune. La plupart des participants affirment avoir ce sentiment puisque les intervenants les consultent, leur demandent leur consentement et leur offrent l'opportunité de transmettre leurs idées concernant les interventions à réaliser auprès de leur jeune. Certains rapportent que les intervenants communiquent avec eux pour échanger des informations et pour leur faire part de ce qu'ils peuvent faire pour aider leur jeune. Ces deux extraits illustrent cette dimension :

« Oui, oui, on a toujours notre place, on est d'abord consulté, c'est avec notre accord qu'ils [intervenants] peuvent intervenir pour le jeune et ils nous appellent pour nous dire son amélioration, qu'est-ce qu'il faut pour le jeune. (...) Ils nous appellent, puis avec de notre consentement on dit OK il n'y a pas de problème, on peut commencer ça pour le jeune, ça se fait toujours comme ça. (...) On a toujours notre place, oui on donne nos idées. » (Madame A).

« (...) je trouve que j'ai quand même une grande place dans ça. Ils [intervenants] me parlent quand même assez souvent, ils me demandent assez souvent aussi des choses par rapport à mon garçon. (...) quand ils ont des choses à me demander, je suis là aussi pour eux. (...) Je ne suis pas mise de côté, quand il y a des décisions, on en parle ensemble. » (Madame E).

Comme ces deux extraits le montrent, leur conception de la place des parents renvoie à un processus de communication et de collaboration qui s'établit des intervenants envers les parents. Cette place dont les parents témoignent résulte d'actions qui sont entreprises par les intervenants pour les interpeller afin de prendre part au suivi de leur jeune. La majorité des parents semblent ainsi se positionner de façon passive en attente par rapport aux actions des intervenants qui, tel que leurs paroles l'indiquent, communiquent avec eux, les consultent, leur demandent leur accord et discutent avec eux lors de prises de décisions.

Comparativement à l'ensemble des participants, en plus d'être d'avis qu'une place est accordée aux parents, un participant considère que la place des parents est très importante dans le suivi des jeunes puisque selon lui, les parents doivent être là pour apporter du soutien à leur enfant tout au long du suivi et lorsque le suivi sera terminé. Cet extrait illustre ceci :

« Je pense que la place des parents est très importante parce que les parents restent les parents avant tout. Donc, l'enfant il doit avoir le support et le support il ne vient que des parents ce qu'ils trouvent ailleurs ce sont des moyens, des moyens lui permettant de s'insérer davantage dans la société, mais je pense que si un parent est démissionnaire donc l'enfant ne pourra pas réussir et puis quand l'enfant a terminé son temps dans le programme dans lequel il est suivi, il faut quand il rentre chez lui, qu'il y ait un groupe qui doit le soutenir et ce groupe n'est que les parents » (Monsieur C).

La conception de la place des parents telle que rapportée par Monsieur C se distingue de celle des autres participants, car pour celui-ci, au-delà des actions qui sont entreprises par les intervenants, les parents ont le devoir d'assumer une fonction de soutien auprès de leur jeune durant le suivi et qui perdurera dans le temps. Ses paroles : « le support, il ne vient que des parents » rendent compte de l'important sentiment de responsabilité que vit ce père afin de jouer un rôle de support auprès de son fils.

3.2.2 Collaboration avec les intervenants

L'ensemble des parents rencontrés sont d'avis qu'il est important de collaborer avec les intervenants afin d'aider leur jeune à améliorer sa situation et son avenir. Ils considèrent également que le fait de collaborer avec les intervenants est bénéfique pour la relation qui s'établit entre le jeune et les intervenants.

Près de la moitié des parents voient leur implication dans le programme de leur fils comme une forme de collaboration avec les intervenants. Ils se voient comme des partenaires en accomplissant une aide complémentaire à celle des intervenants. Ils donnent l'exemple de discussions avec les intervenants afin d'établir des règles de conduite pour leur jeune ou encore afin de prendre des décisions. Les propos suivants de la part d'un parent illustrent comment il conçoit sa collaboration en tant que partenaire. En reprenant les mots que l'intervenant a utilisés avec lui, il rapporte comment il s'est senti sollicité : « votre fils a fait une bêtise, quelle conséquence croyez-vous qu'il faut mettre en règle pour le comportement de votre fils? » (Monsieur D). Le fait que ce parent a mis en œuvre le travail de réflexion encouragé par l'intervenant dans cette prise de décision au sujet de la conséquence à attribuer à son fils, l'amène à se voir comme un partenaire d'intervention de ce dernier. En ce sens, cet extrait rend compte de comment Monsieur D conçoit le travail en commun entre les parents et les intervenants.

Pour quelques-uns des parents rencontrés, l'initiative de la collaboration est vue comme étant surtout unidirectionnelle de la part des intervenants vers les parents. Pour un premier parent, la collaboration avec les intervenants est conçue comme un devoir, une règle à respecter. L'extrait suivant illustre cette façon de concevoir la collaboration avec les intervenants :

« (...) On s'est vu, on s'est parlé, et voilà il y a des règles à respecter, il y a certaines choses qu'on doit travailler ensemble, puis dès la première journée j'ai accepté puis ça bien été. (...) Par exemple sur le couvre-feu (...) l'intervenant parle avec moi le lendemain, est-ce que ton fils il était là et j'ai dit non il n'était pas là. Je ne veux pas le couvrir, il n'était pas là c'est pour ça qu'il ne t'a pas appelé. (...) On me fait des règles comme ça (...) puis je dis à mon garçon qu'on doit les respecter » (Madame A).

Pour Madame A, la collaboration avec l'intervenant semble aller de soi, elle se montre réceptive et elle accepte de travailler avec celui-ci. Il est intéressant de noter toutefois qu'elle perçoit l'intervenant comme étant une autorité qui établit des règles auxquelles elle a à se soumettre pour que la collaboration au travail auprès de son fils puisse se réaliser.

Pour un deuxième parent, sa conception de la collaboration consiste à être disponible et ouvert à mettre en pratique les conseils qui lui sont proposés. Cet extrait illustre cette façon de concevoir la collaboration avec les intervenants :

« Je participe quand on me le demande. S'ils ont des choses à me demander pour améliorer certaines choses, bien oui, je suis là en tant que parent. (...). Des fois, elle [intervenante] me dit « peut-être si vous intervenez de telle façon, peut-être que ça peut l'aider ». Ça fait qu'on va essayer ça, on me donne des petits trucs. (...) S'ils [intervenants] étaient plus dictateurs, de me dire « c'est comme ça qu'il faut que vous agissiez », « c'est comme ça qu'il faut faire » (...) je ne suis pas sûre que je serais réceptive. » (Madame E).

Bien que cet extrait permet d'observer que Madame E accorde aux intervenants une expertise en ce qui concerne les meilleures stratégies à appliquer pour aider son jeune, il s'en suit aussi qu'une attitude autoritaire de leur part ne ferait que provoquer de la résistance chez elle. De plus, ses paroles : « Je participe quand on me le demande » donnent la mesure à la collaboration unidirectionnelle des intervenants vers cette mère qui se positionne en attente de demandes ou des conseils de la part de ces derniers.

Les trois extraits qui suivent permettent de constater que la collaboration entre un parent et l'intervenant de suivi semble s'établir en fonction du type d'alliance qu'il développe avec ce dernier. Premièrement, un parent rapporte qu'il ne prend pas nécessairement la part de son jeune parce qu'il s'agit de son enfant. Il explique prendre parti pour l'intervenant, car il croit que cela aidera davantage son enfant à moins blâmer et détester les intervenants. L'extrait suivant illustre cette façon de voir :

« La majorité de son temps, il [mon enfant] blâme les intervenants : « c'est parce qu'ils ne m'aiment pas, c'est parce que tel intervenant ne m'aime pas », mais moi, j'essaie de l'éclaircir (sic) que non ce n'est pas parce qu'ils [intervenants] ne t'aiment pas. (...) il y a certaines choses qui ne sont pas faisables comme taxer les gens, par exemple, donc ce n'est pas dans le fond de la faute de l'intervenante : « c'est de la faute de toi parce que tu n'as pas pris un bon chemin et elle essaye de t'aider ». Mais si moi je ne collabore pas, ça ne va rien donner, il va toujours haïr l'intervenante. » (Madame A).

Pour Madame A, il est préférable de prendre parti pour l'intervenant même si cela pouvait donner l'impression à son enfant qu'elle est contre lui. Le développement de ce type de collaboration pourrait occasionner la création d'un clivage entre le parent qui, s'alliant à l'intervenant, se considère comme étant du « bon » côté contre son jeune qui est considéré comme ayant fait un mauvais choix, ayant pris un mauvais chemin ou encore étant du « mauvais » côté de la loi (Casoni, 1996).

Deuxièmement, un parent mentionne s'être retrouvé en alliance avec son jeune par le fait d'avoir pris la part de son enfant au début du suivi et il rapporte que cela a créé des difficultés dans sa relation avec l'intervenante puisque son fils était en opposition avec cette dernière et qu'il entraînait son parent dans sa résistance face à l'intervenante. L'extrait suivant présente le point de vue de ce parent au sujet des répercussions que cela a engendrées :

« Comme au début, ce que Yan me disait, dans le fond, ce n'est pas comme ça qu'elle [intervenante] agissait. Lui il me montait contre elle [intervenante] parce que ça ne lui plaisait pas d'avoir un autre intervenant. Il me montait contre elle [intervenante] parce qu'on [intervenante et mère] ne se parlait pas beaucoup, on [intervenante et mère] n'avait pas le contact pour se dire les vraies choses. » (Madame E).

Cet extrait expose les difficultés qui ont résulté de la collaboration qu'entretenait Madame E qui se voyait en alliance avec son fils contre l'intervenante. Parmi les formes de relations des parents avec leur enfant, il y a lieu de souligner qu'il semble que lorsque certains parents se retrouvent en collusion avec leur jeune, tel que dans cet extrait, ceci peut avoir tendance à rendre difficile l'établissement d'une alliance de travail avec l'intervenant. Les paroles de Madame E font aussi ressortir l'importante qu'une communication entre le parent et l'intervenant soit établie dès le début du suivi afin d'éviter qu'une telle collusion entre le jeune et son parent ne se crée et n'engendre des relations conflictuelles avec l'intervenant. Le développement d'une telle collusion pourrait également occasionner la création d'un clivage par l'union d'un parent et d'un jeune qui se considèrent bons contre l'intervenant qu'ils considèrent comme leur étant nuisibles.

Troisièmement, un parent rapporte tenter se positionner de façon neutre dans la relation entre son jeune et l'intervenant. Ainsi, il mentionne établir une relation avec l'intervenant sans blâmer ni son enfant ni l'intervenant. L'extrait suivant illustre cette façon de voir : « (...) on ne peut pas blâmer l'enfant, mais on ne peut pas le cautionner (...). C'est sûr et certain que je vais défendre mon fils, mais je ne vais pas défendre ce qui est indéfendable » (Monsieur C). Cet extrait illustre un type de position où le parent cherche à créer une distance optimale entre le soutien et la discipline. La conception de Monsieur C semble en ce sens laisser place à la collaboration avec les intervenants. De même, une telle position est susceptible de permettre d'éviter la création de clivage des uns et des autres.

3.2.3 Fréquence des contacts

La fréquence des rencontres et des communications entre les parents et l'intervenant de suivi varie d'un participant à l'autre. Toutefois, l'ensemble des parents rapportent que leurs contacts avec l'intervenant sont beaucoup moins fréquents que les contacts que l'intervenant entretient avec leur jeune. Les intervenants rencontrent les jeunes qui sont sous ordonnance de probation ou de surveillance jusqu'à trois fois par semaine ou au moins, une fois toutes les deux semaines si les jeunes sont sous ordonnance de mise sous garde en milieu ouvert ou fermé. Pour la grande majorité des parents, les communications téléphoniques avec l'intervenant de suivi sont plus courantes que les rencontres en personne.

Quelques-uns des parents rencontrés mentionnent que la fréquence des contacts avec l'intervenant était plus importante au début du suivi, puis celle-ci a diminué au fil du temps. Ils expliquent cette diminution en fonction de la gravité de la problématique qui s'est atténuée au cours du suivi. La majorité des parents estiment que les rencontres en personne avec l'intervenant ont lieu tout au plus une ou deux fois par mois. La plupart des participants mentionnent avoir rencontré l'intervenant de suivi lors de moments importants comme lors des comparutions au tribunal et des rencontres de présentations ou de révisions du plan d'intervention. Ils ajoutent aussi rencontrer l'intervenant au besoin, soit à leur demande ou à celle de l'intervenant. La majorité des parents rapportent que les rencontres avec l'intervenant ont eu lieu en présence de leur jeune. Un parent précise que de cette façon leur jeune n'a pas l'impression que ses parents et l'intervenant « lui jouent dans le dos » (Monsieur C).

Les préférences des parents concernant la fréquence des rencontres avec l'intervenant de suivi sont variées. Plus de la moitié des participants sont d'avis qu'il serait raisonnable que l'intervenant les rencontre au moins une fois par mois en fonction des leurs besoins et des difficultés de leur jeune. Pour un participant, il serait préférable que des rencontres aient lieu chaque semaine pour qu'ils puissent travailler ensemble les problématiques de son jeune de

même que les difficultés qu'ils vivent en tant que parents. Enfin, un dernier participant mentionne que les rencontres entre l'intervenant, les parents et le jeune devraient avoir lieu seulement lorsque cela est nécessaire.

3.2.4 Élaboration et mise en application du plan d'intervention

L'ensemble des participants sont d'avis que les objectifs du plan d'intervention sont élaborés uniquement pour le jeune. La majorité des parents rencontrés disent être informés lors de la rencontre de présentation du plan d'intervention des points que leur jeune a à travailler. Moins de la moitié rapportent avoir été sollicités pour l'élaboration du plan d'intervention. Pour certains, il a été élaboré par l'intervenant et le jeune avant de leur être présenté. La plupart des parents sont consultés lors de la présentation du plan d'intervention à savoir s'ils aimeraient faire des ajouts et s'ils sont en accord avec les objectifs et les moyens déterminés. Quelques-uns rapportent accepter le plan tel quel, car ils le trouvent bien. D'autres toutefois n'osent pas faire connaître leurs opinions, car ils ne veulent pas aller à l'encontre des objectifs établis par l'intervenant. Ainsi, puisque le plan d'intervention a été élaboré en leur absence ceux-ci sont plus réticents à proposer des éléments qu'ils aimeraient ajouter ou modifier. Un participant rapporte d'ailleurs que la communication et le travail de collaboration avec les parents, préalablement à l'élaboration du plan d'intervention, sont primordiaux sans quoi les parents se sentent moins concernés face aux objectifs à travailler avec leur jeune.

En ce qui concerne la mise en application du plan d'intervention, la majorité des parents rencontrés rapportent qu'ils travaillent sur les objectifs au début du suivi, mais après un certain temps, ils ont tendance à ne plus le faire si leur jeune ne s'efforce pas de son côté pour les atteindre. Cet extrait illustre ceci :

« Oui, mais des fois on est d'accord aussi, mais on le fait plus ou moins, on dit : « oui, oui, on va le faire », on le fait au début, mais après ça, on ne le fait

plus. (...) parce que moi un moment donné je lâchais prise, c'était : « là regarde, arrange-toi si tu veux rien savoir, tu ne le feras pas ton objectif ». Moi je veux bien essayer de l'aider (...), mais il fallait lui aussi qu'il fasse ses efforts, ce n'est pas juste aux parents de faire les efforts, l'enfant aussi, s'il ne fait pas l'effort, le parent, un moment donné, démissionne, il dit : « regarde tu t'arrangeras avec tes problèmes, moi je suis tannée-là ». (Madame E).

Cet extrait montre qu'une majorité de parents semblent se décourager quand vient le temps de mettre le plan d'intervention à l'œuvre. Ils ne semblent pas être en mesure de persévérer sans un soutien actif de l'intervenant surtout lorsque leur jeune n'y met pas du sien. Ses paroles : « tu t'arrangeras avec tes problèmes, moi je suis tannée-là » rendent compte des sentiments de profond découragement et d'épuisement que vit cette mère ainsi que de la nécessité d'obtenir un soutien pour être accompagnée à aider son fils. En ce sens, il y a lieu de se questionner à savoir si un système, qui viserait à mieux soutenir les parents tout au cours du suivi de leur jeune, et peut-être même après son suivi, pourrait être mis en place.

3.2.5 Caractéristiques des intervenants

La majorité des participants considèrent que les intervenants sont de « bonnes personnes » et qu'ils font de leur mieux pour aider leur jeune. Ils estiment qu'ils ont la formation et les connaissances requises pour travailler avec les jeunes et ils savent sur quels points les aider pour les faire progresser. La plupart des parents rapportent qu'ils trouvent que les intervenants sont respectueux, francs, et gentils. Ils les voient comme des personnes de confiance qui s'investissent dans un travail qu'ils réalisent non pas par intérêt pécuniaire, mais parce qu'ils sont véritablement intéressés à aider les jeunes. Plusieurs parents mentionnent également que les intervenants prennent le temps de connaître les jeunes, ils s'intéressent à eux et ils ne les voient pas seulement en fonction de leurs problématiques. Les parents rencontrés sont aussi d'avis que les intervenants voient ce qu'il y a de positif en eux et qu'ils sont capables de découvrir leurs capacités malgré les difficultés qu'ils présentent. La plupart considèrent que les intervenants sont à l'écoute, qu'ils font preuve d'empathie, qu'ils ne les

jugent pas négativement et qu'ils ne se montrent pas supérieurs à eux. Enfin, certains parents rapportent que les intervenants sont capables de voir et de croire au potentiel de changement de leur enfant.

L'ensemble des participants sont d'avis au sujet de la culture d'origine de l'intervenant de suivi, peu importe qu'elle soit la même que la leur ou qu'elle soit différente, que cela ne joue aucun rôle dans leur relation avec ce dernier. Ce qui compte pour eux, c'est que l'intervenant soit formé pour faire son travail. Un participant affirme d'ailleurs que, même si un intervenant n'a pas d'enfant, cela n'aura pas d'impact sur sa relation avec lui puisque ce qui compte, ce sont ses connaissances pour travailler avec cette clientèle. Par contre, concernant l'âge des intervenants, un parent mentionne qu'au début du suivi de son fils, il trouvait que l'intervenante avait l'air jeune, ce qui lui faisait craindre qu'elle ne soit pas en mesure de bien faire son travail. Cet extrait illustre ceci :

« C'est sûr même, Yan [mon fils], au début, il était comme, pas réceptif lui non plus, on la trouvait jeune un peu. Mais ça, c'est des, comment je pourrais dire ça, des fois on se fait des fausses impressions parce qu'ils sont plus jeunes, on se dit qu'ils n'ont pas l'expérience, qu'ils commencent, puis on s'aperçoit au bout de la ligne que ce n'est pas le cas, on voit qu'elle connaît son travail et elle sait où elle s'en va. » (Madame E).

Il se dégage des propos de Madame E que malgré ses réticences face au jeune âge de l'intervenante, elle s'est aperçue que celle-ci possède les connaissances et les capacités nécessaires pour accomplir son travail. Les compétences ne dépendent pas seulement du nombre d'années d'expérience. Ainsi, à l'aide de ses connaissances et ses capacités, l'intervenante a été en mesure de démontrer à Madame E et son fils qu'elle a acquis suffisamment de savoir-être et de son savoir-faire pour accomplir adéquatement son rôle auprès d'eux.

3.2.6 *Préoccupations et questionnements*

La majorité des parents rencontrés avouent vivre une épreuve difficile. Ils rapportent devoir s'armer de courage, mais manquer de ressources et de services pour traverser cette pénible expérience. Ils parlent de leurs inquiétudes, ils disent souffrir et se sentir dépassés par leur situation. Quelques-uns se sentent découragés et ils ont tendance à désinvestir leur jeune devant son propre manque de motivation et son refus de s'aider soi-même. La plupart des parents rapportent avoir beaucoup de difficultés avec leur jeune et ils se sentent démunis. De plus, l'ensemble des participants se questionnent, car ils ne comprennent pas pourquoi leur jeune adopte des comportements délinquants. L'extrait qui suit illustre la remise en question et l'incompréhension vécues par un parent : « Est-ce que moi, en tant que parent, j'ai raté le bateau à quelque part? Ce qui fait qu'il est comme ça! » (Monsieur C). Cet extrait révèle la profonde remise en question que ce parent a été contraint de faire devant les agissements de son fils. Il semble se sentir responsable de la trajectoire de son fils et craindre d'avoir raté son éducation. D'autres parents ressentent une profonde incompréhension devant le devenir délictuel de leur enfant : « On est estomaqué de voir un enfant qui était adoré par tout le monde, tout d'un coup, viré de cette façon. » (Monsieur D). Cet extrait témoigne du sentiment d'avoir perdu contact avec l'enfant connu et rend compte du sentiment d'impuissance devant le sens des gestes perpétrés par leur jeune. Ces parents peinent à comprendre comment leur enfant et, eux comme parents, en sont arrivés là. Plusieurs participants rapportent en vouloir à leur enfant d'avoir agi de manière délictuelle et, en réaction, ils le catégorisent comme étant mauvais ou méchant. Ces parents désirent que leur enfant redevienne comme avant, ils ont tendance à mettre la responsabilité des changements sur leur jeune, et ainsi ils s'attendent à le voir changer puisque c'est lui qui a choisi de se conduire de cette façon.

3.3 Constats spécifiques

Plusieurs constats ont été dégagés de l'analyse des données en ce qui concerne les thématiques qui se rapportent aux trois objectifs spécifiques de cette étude, soit les attentes des parents, leurs besoins et les effets qu'ils vivent en lien avec leur implication. Quant au premier thème, deux constats ont été dégagés, il s'agit de leur expérience d'implication 1) telle que vécue versus celle envisagée et 2) celle telle que souhaitée. Pour ce qui en du second thème, cinq constats ont été dégagés, soit les besoins d'être 1) informé, 2) aidé, soutenu, encouragé; les besoins de bénéficier 3) d'un climat de confiance, 4) de moyens concrets et 5) de collaboration avec les policiers. Pour ce qui en est du troisième thème, deux constats ont été dégagés, il s'agit 1) d'effets positifs et 2) d'effets négatifs.

3.3.1 Attentes des parents

3.3.1.1 Expérience vécue/envisagée

L'ensemble des parents rapportent avoir envisagé que leur participation au programme de suivi et leur relation avec les intervenants se dérouleraient différemment de leur expérience vécue. D'un côté, moins de la moitié des participants ont été agréablement surpris, car ils s'attendaient à ce que cela soit pire. L'un d'entre eux croyait qu'il serait traité comme un numéro tel qu'il l'avait précédemment vécu lors de services reçus dans un autre établissement. Un autre participant mentionne qu'il craignait que les intervenants envahissent sa vie privée et il croyait qu'ils seraient plus accaparants. D'un autre côté, plus de la moitié des participants rapportent avoir été déçus. L'un d'entre eux a été déçu par des intervenants qui disaient des belles choses, mais qui ne les appliquaient pas concrètement et il croyait que le travail de réinsertion à réaliser auprès de son jeune se ferait dans le cadre d'une relation d'aide qui serait plus humaine, moins empreinte d'indifférence. Un autre parent croyait que le travail auprès de son enfant aiderait son jeune à être plus motivé à changer de comportements alors qu'un autre

participant était déçu que les intervenants donnent la priorité au jeune, il aurait préféré qu'ils accordent davantage d'importance au travail avec les parents.

3.3.1.2 Expérience souhaitée

La majorité des parents souhaitent que les intervenants leur démontrent qu'ils désirent que ceux-ci soient impliqués dans le suivi de leur jeune. La plupart des participants rapportent qu'il serait préférable de laisser savoir aux parents qu'ils ont besoin d'eux pour aider leur jeune dans son suivi. De cette façon, les parents se sentiraient interpellés d'une manière qui leur ferait sentir qu'ils sont importants et qu'une relation de confiance s'établit entre eux, leur jeune et l'intervenant. Un participant mentionne qu'en tant qu'intervenant, il aborderait les parents de cette façon :

« (...) en tant qu'intervenant je vais dire aux parents, écoutez, que voulez-vous que je fasse pour que votre fils sorte de cette situation? Là on pose une question. (...) Numéro un, qu'est-ce que vous voulez? Donc le parent lui il a la balle à ses pieds, il faut qu'il fasse l'effort, donc si on fait ça, c'est sûr et certain que les parents veulent donner des idées. (...) il faut montrer aux parents qu'on veut qu'ils soient impliqués que leurs points de vue compte (...) Vous voulez aider votre enfant, vous voulez aider l'enfant, qu'est-ce qu'on va faire? » (Monsieur C).

Il se dégage des propos de Monsieur C qu'il souhaiterait que l'intervenant de suivi aborde les parents en leur demandant ce qu'ils attendent de lui pour aider leur enfant, ce qui les positionnent en action, car l'intervenant veut connaître leurs idées et les impliquer en les informant que leurs points de vue sont importants. Ainsi, la manière d'aborder les parents et le rôle qui leur est attribué par l'intervenant dès le début du suivi semblent primordiaux pour que ceux-ci sentent qu'ils sont des partenaires à part entière et que leur participation active est nécessaire afin d'aider leur jeune.

La plupart des participants souhaitent que les intervenants les incitent à ne pas se décourager, qu'ils les soutiennent dans cette épreuve difficile et qu'ils les persuadent de continuer à déployer des efforts. De plus, la majorité des parents rapportent qu'ils souhaitent que les intervenants soient disponibles pour les écouter, les soutenir, répondre à leurs questionnements et qu'ils les aident à faire face à leurs inquiétudes. La dimension humaine de la relation entre intervenants, parents et jeune ressort comme étant très importante pour les parents rencontrés.

3.3.2 Besoins des parents

3.3.2.1 Besoin d'être informé

La majorité des parents rencontrés expriment le besoin d'être tenu informé par les intervenants concernant le déroulement du suivi de leur jeune. Ils apprécieraient que les intervenants discutent avec eux de ce dont ils travaillent avec leur adolescent lors de leurs rencontres. Ils apprécieraient également que les intervenants leur transmettent les informations au sujet des programmes de formation, des organismes ou des activités auxquels ils ont référé leur jeune afin qu'ils en soient informés et qu'ils puissent faire un suivi pour aider leur jeune dans ses démarches. Cet extrait illustre le point de vue de l'un de ces parents :

« (...) il y a des informations auxquelles on n'a pas accès. Donc je pense que les intervenants pourraient aider les parents en leur disant (...). Par exemple, mon fils va dans un organisme pour faire un stage et pour apprendre quelque chose, ce sont des choses dont je n'étais pas au courant, donc c'est peut-être l'intervenant qui lui a donné ce tuyau-là. (...) ça sera mieux que les intervenants partagent ces informations-là, donc au moins les parents peuvent faire un suivi. (...) Si les parents ne sont pas au courant de ces choses, c'est juste le jeune qui a l'information, il n'y a rien qui va se régler. (...) il faut nous donner l'information et ces outils-là qui nous permettent d'avoir réellement une influence positive sur l'enfant. » (Monsieur C).

Pour Monsieur C, il est nécessaire que les intervenants aident les parents à s'impliquer dans le suivi en leur transmettant les informations à propos des interventions qui sont réalisées auprès de leur enfant tel que celles concernant un organisme auquel l'intervenant a référé son fils. Ce participant trouve que cela contribuerait à aider les parents à accompagner leur jeune dans ses démarches et ainsi avoir une influence positive sur leur adolescent. Monsieur C croit d'ailleurs que sans la transmission de ces informations, les parents ne sont pas en mesure d'assurer un suivi qui peut aider leur jeune à régler la situation.

D'autres parents rapportent qu'il serait nécessaire que les intervenants informent les parents concernant ce qu'ils peuvent faire concrètement pour accompagner leur jeune dans son suivi et tenter de le motiver au changement. De plus, la plupart des parents rencontrés sont d'avis qu'une communication plus constante entre l'intervenant et les parents contribuerait à éliminer les malentendus et à diminuer leurs résistances. D'ailleurs, lorsque les parents constatent que ce dont ils ont discuté avec l'intervenant est appliqué dans le suivi de leur adolescent, cela contribue à les encourager à poursuivre leur implication pour aider leur jeune.

Dans un autre ordre d'idées, la plupart des participants apprécieraient que les intervenants les informent des services qui sont disponibles pour les parents et qu'ils les accompagnent pour obtenir ces services, si nécessaire. Ils rapportent ne pas connaître et ne pas avoir été informés des services et des organismes disponibles dans la communauté auprès desquels ils pourraient obtenir de l'aide et des conseils au sujet des difficultés qu'ils vivent. Ils mentionnent qu'en étant informés des ressources disponibles et des procédures pour y accéder ils seraient plus aisément en mesure d'utiliser les services existants pour leur venir en aide. L'ensemble des participants ont déjà eu recours à certains services offerts dans un CLSC. Par contre, tel que mentionné par l'un de ceux qui ont déjà participé à des séances de groupes pour parents, il affirme que cela n'a pas vraiment permis de l'aider, car les problématiques abordées ne correspondaient pas à celles qu'il vit avec son adolescent contrevenant. L'ensemble des parents rencontrés seraient intéressés à prendre part à un groupe d'information et de soutien spécifiquement conçu pour les parents de jeunes contrevenants qui serait offert par le centre

jeunesse. Ils apprécieraient que des spécialistes soient invités lors de séances pour leur parler de problématiques particulières qu'ils vivent avec leur adolescent et qu'ils puissent leur apprendre de nouvelles stratégies à mettre en application avec leur jeune.

3.3.2.2 Besoin d'être aidé, soutenu et encouragé

La grande majorité des participants mentionnent avoir besoin que les intervenants accordent plus de temps au travail avec les parents. Ils estiment que si les intervenants aident d'abord les parents, ils réussiront ensuite à mieux aider leur jeune. De plus, les parents rencontrés désirent être aidés, soutenus, encouragés, conseillés par les intervenants afin de ne pas abandonner. Cet extrait illustre le soutien que l'un des participants désire obtenir de l'intervenant pour être encouragé : « Juste de parler aux parents, juste de parler aux parents que voilà ce n'est pas bon ce que votre enfant il fait, mais en tant que parent vous devez le supporter, il faut l'aider. (...) quand un intervenant parle comme ça, ça va plus t'encourager. » (Madame A). Cet extrait montre que, pour Madame A, il serait encourageant de recevoir un soutien de la part de l'intervenant tel qu'en expliquant au parent que même si les comportements de son enfant sont inadéquats, il est important de ne pas se décourager et de poursuivre ses efforts pour aider son adolescent.

Un autre parent explique qu'après avoir fait mention de ses inquiétudes et avoir demandé de l'aide à l'intervenant à plusieurs reprises, l'intervenant lui a mentionné qu'il ne peut rien faire pour l'aider avec les difficultés qu'ils vivent à la maison. L'extrait suivant illustre le point de vue de ce parent :

« Je l'ai appelé plusieurs fois parce qu'il [mon fils] ne m'écoute pas, je l'ai trouvé toujours et je le cherche toujours pour qu'il [intervenant] m'aide, mais il me dit écouter Madame [nom du parent] je m'excuse, mais mon travail c'est avec les enfants, je ne peux pas beaucoup avec vous. (...) je fais ce que je peux

avec les enfants, je travaille avec les enfants et je ne peux rien faire avec vous et la maison » (Madame B).

Cet extrait témoigne du besoin de Madame B d'être aidé par l'intervenant qui, malgré des demandes multiples de sa part, ne lui accorde pas le soutien et l'appui dont elle a besoin pour être aidée avec son fils à la maison. Ses paroles : « je le cherche toujours pour qu'il [intervenant] m'aide » donnent la mesure des sentiments de dépassement, de déception et de contrariété vécus par cette mère qui s'est référée à l'intervenant à différentes reprises. Par contre, après lui avoir fait part de ses difficultés et ses besoins, celle-ci s'est fait dire qu'il ne pouvait rien faire avec elle et la maison, car son travail c'est avec les enfants.

Plusieurs participants sont d'avis qu'il serait bénéfique dans le travail que réalise l'intervenant d'aider la famille du jeune au niveau de l'encadrement, de la communication et des relations entre eux puisque la problématique du jeune peut affecter l'équilibre de l'ensemble de la famille. D'ailleurs, la plupart des parents croient que si l'intervenant met seulement l'accent sur le jeune, mais que celui-ci vit des difficultés dans sa famille et qu'aucun travail n'est fait avec eux, cela ne donnera pas les résultats escomptés. Ces derniers apprécieraient que l'intervenant prenne le temps de travailler avec eux sans quoi ils croient que les efforts accomplis par l'intervenant auprès de leur jeune ne persisteront pas à la suite du suivi.

3.3.2.3 Besoin d'un climat de confiance

Plusieurs participants désirent que l'intervenant de suivi crée un climat de confiance dans sa relation avec leur jeune et avec eux. Pour l'un des parents rencontrés, l'établissement d'un lien de confiance avec l'intervenant peut lui permettre d'exprimer plus facilement son désaccord et, de ce fait, être moins blâmant envers celui-ci puisque dans un tel climat la

situation évolue d'une manière qui lui convient mieux. Un autre participant rapporte que pour la mise en œuvre d'un climat de confiance, il serait important que les intervenants maintiennent les décisions prises avec les parents et leur jeune sans quoi il considère que cela est un manque de respect envers eux. Ainsi, pour ce participant si l'intervenant s'engage à faire telle chose pour aider le jeune, il doit s'assurer que cela pourra être réalisé, car ce dernier ne désire pas que l'intervenant leur donne de faux espoirs qui ne seront pas concrétisés.

3.3.2.4 Besoin de moyens concrets

Relativement à l'élaboration et la mise en application du plan d'intervention, plusieurs participants expriment le besoin que les moyens établis pour atteindre les objectifs du plan d'intervention soient plus concrets pour le jeune et pour eux-mêmes. Un participant affirme qu'il serait aidant que les moyens soient rédigés dans leurs mots. D'autres participants aimeraient que les moyens leur apportent une aide directe pour améliorer telle situation ou tel problème, car ils ne savent pas comment y arriver seuls. Cet extrait présente le point de vue de l'un de ces parents :

« Essayer de travailler avec l'enfant et les parents, d'aider l'enfant d'améliorer sa situation. (...) c'est vraiment difficile parce que des fois les parents ne connaissent pas, ne savent pas quoi faire. Ça c'est vraiment, vraiment important, vraiment bon [sic] de travailler directement avec les deux et directement surtout avec les problèmes de l'enfant. » (Madame B).

Cet extrait montre qu'il est important pour Madame B que l'intervenant réalise un travail concret avec les parents et leur adolescent pour les aider à améliorer la situation. Ses paroles : « c'est vraiment difficile parce que des fois les parents ne connaissent pas, ne savent pas quoi faire » rendent compte des difficultés vécues par les parents qui se sentent démunis et dépourvus sans savoir comment et quoi faire pour aider leur enfant. Ainsi, les propos rapportés par cette mère indiquent que certains parents ont besoin d'être accompagnés par l'intervenant,

sans quoi ils se sentent impuissants pour faire face aux problèmes présentés par leur adolescent et ils n'arrivent pas à trouver ce qu'ils devraient faire pour l'aider à les résoudre.

Plusieurs participants sont d'avis qu'il serait nécessaire que l'intervenant revoie avec eux les objectifs et les moyens du plan d'intervention au cours du suivi. L'extrait suivant présente le point de vue de l'un de ces parents : « Mais des fois peut-être les objectifs, comment les aborder, comment travailler ça? (...) Des fois peut-être juste pour voir de quelle façon on a avancé. » (Monsieur D). Cet autre extrait illustre selon un deuxième parent la manière suivant laquelle celui-ci considère que les objectifs et moyens du plan d'intervention pourraient être revu avec eux : « L'intervenant pose un problème, qu'est-ce que tu vas faire? Est-ce que tu as fait telle ou telle démarche? Quand vas-tu faire telle démarche et il faut donner la preuve que telle démarche a été faite. » (Monsieur C). Ces deux extraits témoignent que pour ces deux participants, le besoin qu'ils expriment est celui d'être accompagné de façon à ce que les consignes et les conseils soient plus concrets et qu'ils soient plus faciles de les mettre en œuvre. Ces deux parents expriment vouloir que les moyens établis consistent en des démarches à réaliser qu'ils revoient avec l'intervenant au cours du suivi.

3.3.2.5 Besoin de collaboration avec les policiers

Il appert pour l'un des parents rencontrés que le besoin de collaboration avec les policiers est très important bien que pour les autres participants cela n'émerge pas de leurs discours. Plus précisément, ce participant exprime le besoin que les intervenants collaborent avec les policiers de son quartier puisque même si son fils est suivi par le centre jeunesse dans un programme pour jeunes contrevenants, il est d'avis que les policiers continuent à s'acharner sur lui puisqu'ils ne sont pas informés des progrès qu'il fait. Ce parent affirme que les policiers se sont déjà présentés à leur maison pour questionner son fils, dès qu'ils avaient été avisés qu'un nouveau délit avait été perpétré par un jeune dans le quartier. Ce dernier trouve

qu'il n'est pas aidant que son fils soit pointé du doigt par les policiers alors qu'il travaille avec des intervenants pour améliorer sa situation. Pour ce participant, l'attitude des policiers ne facilite pas les relations que ceux-ci entretiennent avec les jeunes du quartier et leurs parents. Il croit que si les intervenants leur transmettaient certaines informations au cours du suivi, cela pourrait aider les policiers à tenir compte de l'amélioration des comportements de ces jeunes et ils pourraient cesser de les étiqueter en les identifiant immédiatement comme étant responsables des nouveaux délits commis dans le quartier.

3.3.3 Effets vécus par les parents

3.3.3.1 Effets positifs

Pour la majorité des participants, le fait de participer au suivi de leur jeune leur permet de mieux connaître et comprendre leur adolescent de même que ses difficultés. Ils rapportent également que cela leur permet d'en apprendre beaucoup en ce qui concerne le fonctionnement de la société, des jeunes, du système de justice et des centres jeunesse.

Quelques-uns des participants mentionnent que leur participation les amène à voir la situation de leur fils différemment et à prendre conscience de leur façon de se comporter avec lui. Cet extrait illustre le point de vue d'un parent qui rapporte que sa participation au suivi de son fils lui permet de voir la situation d'une position extérieure :

« (...) étant donné qu'il [intervenant] est un peu éloigné et il n'y a pas un côté émotionnel qui des fois nous aveugle, on apprend des choses. C'est comme si nous-mêmes on se dit, essayons de rester, d'oublier qu'on est les parents et on va regarder la scène de l'extérieur et déjà ça apporte beaucoup et l'intervenant c'est beaucoup à ce niveau-là. » (Monsieur D).

Cet extrait montre que pour Monsieur D, l'intervenant contribue à l'aider à prendre une distance par rapport à la situation et à la voir sous un autre angle sans être aveuglé par ses réactions émotives habituelles. Ce parent estime que l'intervenant l'amène à prendre du recul par rapport à sa façon de voir et à ajuster celle-ci comme s'il est extérieur à la situation face à laquelle il doit intervenir auprès de son adolescent.

Plusieurs parents rapportent que leur participation leur permet d'obtenir du soutien et des conseils, et que cela les outille et leur redonne confiance pour aider leur jeune à améliorer son avenir. D'autres parents mentionnent que leur participation au suivi de leur jeune leur apprend à accepter la situation, à moins se décourager et à se sentir plus rassurés. L'extrait suivant illustre le point de vue d'un parent qui estime que sa participation apporte des aspects positifs :

« C'est sûr ça l'apporte du positif, parce qu'il y a été un temps où c'est comme : qu'est-ce que je vais faire avec cet enfant-là? Où est-ce que je m'en vais? Puis, la personne déléguée [intervenante] va arriver puis elle va te donner des moyens qui vont faire que tu vas dire : OK, ce n'est pas moi qui est folle! puis on va essayer de travailler, on va essayer dans cette direction-là. » (Madame E).

Cet extrait permet d'observer jusqu'à quel point Madame E a pu se sentir découragée et débordée par les comportements de son fils. L'extrait montre bien comment l'intervention de l'intervenante qui s'est occupée de son fils a été vécue comme un soutien et un guide, arrivé à point nommé, pour elle dans son rôle de mère. Ses paroles : « ce n'est pas moi qui est folle! » donne la mesure des sentiments de débordement et de confusion qui étaient les siens et permettent de mesurer son soulagement d'être enfin guidée, accompagnée et soutenue dans son rôle. Ainsi, sa participation au suivi lui a permis d'essayer de nouveaux moyens pour intervenir avec son jeune et cela lui a permis, avec l'aide de l'intervenante, de se sentir moins dépassée par la situation.

3.3.3.2 Effets négatifs

L'ensemble des parents rencontrés trouvent que le fait que leur adolescent ait commis un délit, qu'il se soit fait arrêté, qu'il ait comparu au tribunal, qu'il soit suivi dans un programme pour jeunes contrevenants ou qu'il ait été détenu en centre jeunesse constituent autant de lourdes épreuves. Plusieurs parents rapportent que les nombreux déplacements au tribunal, les rencontres et les conversations téléphoniques s'avèrent beaucoup pour eux puisqu'ils ont d'autres occupations et pour la plupart d'entre eux, ils ont aussi d'autres enfants à s'occuper. Les parents expriment également comment la trajectoire déviante de leur fils a éveillé des inquiétudes et des remises en question en eux. Ils précisent qu'ils ressentent de vives inquiétudes par rapport à l'avenir de leur fils et qu'ils se questionnent sur l'éducation qu'ils lui ont donnée ainsi que sur les décisions et les choix qu'ils ont pris à son sujet.

La majorité des participants mentionnent avoir vécu au moins une situation conflictuelle avec l'intervenant de leur jeune. Pour la plupart, il s'agissait d'un désaccord ou d'un malentendu qui s'est résolu après une discussion avec l'intervenant. Pour un parent, le conflit découlait d'une mauvaise communication avec l'intervenant dès le début du suivi, mais cela s'est résorbé à la suite d'une mise au point à partir de laquelle une meilleure relation entre eux s'est développée. Ce parent est d'avis que sa participation au suivi de son fils a eu d'autres effets négatifs puisqu'il s'agissait pour lui d'une situation imposée qu'il a vécue comme une intrusion dans sa vie privée.

Un second participant rapporte que les côtés négatifs à sa participation sont reliés au fait d'avoir eu affaire à un intervenant qui parlait beaucoup, mais ne réalisait pas ce qu'il disait pour aider son fils. Il est aussi d'avis que cet intervenant adoptait une attitude défaitiste, laissant croire que son fils ne changerait pas. Celui-ci était d'avis que cet intervenant n'était motivé que par le salaire et ne démontrait pas les qualités humaines nécessaires pour faire son travail. Les effets négatifs vécus par ce participant mettent en lumière les difficultés inhérentes

au travail d'intervenant (Blais & al., 1996; Beaudoin & al., 2000; Casoni, 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Guay & al., 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Tremblay & al., 2002; Turcotte, 2011; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Pour un troisième parent, l'aspect le plus négatif de sa participation au suivi renvoie au fait d'avoir eu de la difficulté à obtenir le soutien dont il avait besoin de la part de l'intervenant. L'extrait suivant illustre le point de vue de ce parent : « L'intervenant travaille pour les enfants, mais pour les parents c'est difficile. (...) Parce que vous autres [intervenants] travaillez juste avec l'enfant [vous] ne travaillez pas et n'écoutez pas beaucoup les parents, mais toujours les enfants. » (Madame B). Cet extrait montre bien comment Madame B se sent délaissée par les intervenants, elle semble présenter le travail avec les jeunes comme une alliance entre intervenants et ceux-ci, mais une alliance qui exclue les parents. Son opinion, à l'effet que les intervenants, la chercheure y comprise, accorderaient la priorité aux jeunes, qu'ils n'écouteront pas et ne travailleront pas avec les parents est possiblement à être associée au besoin d'aide qui a été identifié dans son discours par ailleurs. Pour cette mère, il semble important que les intervenants procurent du soutien aux parents et qu'ils bénéficient de la disponibilité nécessaire pour se consacrer aux parents; pour les écouter et prendre en compte les besoins qu'ils expriment.

Un quatrième participant rapporte que l'un des côtés les plus négatifs à sa participation concerne le fait qu'il s'est senti déconcerté par un rapport prédécisionnel déposé au tribunal concernant son fils et qui contenait des interprétations erronées, et ce, malgré qu'il avait demandé qu'elles soient corrigées. Le point de vue de ce parent est rapporté dans cet extrait :

« (...) il y avait un rapport, et moi j'ai vu qu'il y avait pas mal des choses qu'on avait mal transcrites, j'ai dit, non, non, ce n'est pas comme ça et la femme [intervenante] m'a dit bon, le jour au tribunal on va faire les ajustements nécessaires. On n'a jamais fait ça. Ça fait que là j'ai dit, non il y a des choses qui ne sont pas vraies, mais c'est comme ça qu'elle [intervenante] les a compris et elles sont restées comme ça. Parce que même si la personne [intervenante] était très aimable, et tout ça, un moment donné, le

cas pressait donc, elle a laissé les choses telles quelles. Mais si quelqu'un va un jour au dossier, il y a des choses qui ne sont pas bonnes (...) c'était juste de l'interprétation sur le papier (...). Donc s'il y a des choses qui sont mal écrites ou mal comprises, il faut les changer. » (Monsieur D).

Cet extrait illustre le mécontentement de ce parent concernant des éléments qui ont été écrits dans un rapport par une intervenante avec qui Monsieur D a collaboré durant sa participation au suivi de son fils. Il a parlé de son désaccord à l'intervenante, car l'interprétation de certains faits ne reflétait pas selon lui de manière véridique la situation et celle-ci avait accepté de prendre en compte les modifications à faire, par contre aucun changement n'a été réalisé. Les propos dont témoignent ce père donnent la mesure des sentiments de déception et de trahison qu'il éprouve étant donné la parole de l'intervenante n'a pas été respectée puisque les modifications n'ont pas été faites et que les éléments qui ont été interprétés à mauvais escient demeurent inchangés au dossier de son fils sans considération aux répercussions que cela peut avoir pour leur famille.

3.4 Constats les plus significatifs

Les constats généraux et spécifiques qui ressortent comme étant les plus significatifs sont présentés de manière résumée dans les deux sections qui suivent. Ces constats seront discutés en fonction de la recension des écrits dans le chapitre suivant.

3.4.1 Constats généraux reliés à l'implication

L'ensemble des parents rencontrés considèrent que les intervenants leur font une place dans le suivi de leur jeune. Leur conception de cette place renvoie à un processus de communication et de collaboration davantage unidirectionnel qui est établi par les actions entreprises de la part des intervenants pour les interpeller dans le suivi de leur jeune.

Les parents rencontrés perçoivent majoritairement l'intervenant de suivi comme une autorité qui établit des règles à respecter ou un conseiller qui transmet des stratégies à mettre en pratique et avec lequel ils travaillent en partenariat lors de discussions et de prises de décisions.

Le type d'alliance établi avec l'intervenant de suivi varie d'un parent à l'autre. Certains choisissent de prendre parti pour l'intervenant, d'autres pour leur enfant ou ni pour l'un ni pour l'autre en se positionnant de façon plus distante pour éviter la création d'un clivage entre les uns et les autres. La création d'un clivage peut être occasionnée lors de l'alliance symbolique d'un parent avec son enfant qui se considèrent bons contre l'intervenant qu'ils considèrent nuisible ou lors de l'alliance d'un parent et d'un intervenant qui se considèrent bons contre le jeune qu'ils considèrent comme ayant opté pour le mauvais chemin.

La fréquence des contacts entre les parents et l'intervenant de suivi varie d'un participant à l'autre. Les communications téléphoniques sont plus courantes que les rencontres en personne. Pour l'ensemble des parents, les rencontres avec l'intervenant sont beaucoup moins fréquents que celles entre l'intervenant et leur jeune. Majoritairement les parents considèrent qu'il serait raisonnable que l'intervenant les rencontre avec leur jeune un ou deux fois par mois.

Moins de la moitié des parents rapportent avoir été sollicités pour l'élaboration du plan d'intervention. La plupart des parents ont été consultés pour obtenir leur accord et apporter des modifications lors d'une rencontre de présentation du plan d'intervention. Lorsque le plan a été élaboré en leur absence, ils se sentent peu inclus dans cette démarche et ils sont souvent réticents à proposer des éléments qu'ils aimeraient ajouter ou modifier.

Pour la mise en application du plan d'intervention, la majorité des parents rencontrés rapportent qu'ils travaillent sur les objectifs au début du suivi, mais leurs sentiments de dépassement et de découragement les amènent à ne plus le faire après un certain temps surtout si leur jeune ne démontre pas de changements ou que les parents estiment qu'il ne s'efforce pas de son côté.

3.4.2 Constats spécifiques aux attentes, besoins et effets vécus

L'ensemble des parents rencontrés rapportent avoir envisagé leur participation au programme de suivi et leur relation avec les intervenants de manière différente de ce qu'ils ont effectivement vécu. Pour certains, cela a constitué une agréable surprise alors que pour d'autres, cela a été une source de déception. La majorité des parents souhaitent que les intervenants leur démontrent leur désir de les voir impliqués et qu'ils leur fassent savoir qu'ils ont besoin d'eux pour aider leur jeune dans son suivi. De cette façon, ils rapportent qu'ils se sentiraient davantage interpellés et cela les encourageait à persévérer malgré leurs difficultés et leurs inquiétudes.

La majorité des parents rencontrés expriment le besoin d'être informés par les intervenants à propos des interventions qui sont réalisées auprès de leur enfant; des programmes de formation, des organismes ou des activités auxquels leur jeune a été référé; au sujet de ce qu'ils peuvent faire pour accompagner leur jeune dans son suivi et des services qui sont disponibles pour les parents. De plus, ils seraient intéressés à prendre part à un groupe d'information et de soutien qui s'adresserait aux parents de jeunes contrevenants.

La majorité des participants désirent être aidés, soutenus, encouragés, conseillés par les intervenants afin de ne pas abandonner; de diminuer leurs sentiments de découragement, d'inquiétude, de déception et de poursuivre leurs efforts au quotidien pour aider leur

adolescent. Plusieurs participants expriment le besoin qu'une relation de confiance s'établisse entre eux et l'intervenant de suivi de même que le besoin d'être accompagnés par l'intervenant pour faire face aux problèmes présentés par leur adolescent, car seuls ils n'arrivent pas à trouver ce qu'ils devraient faire pour l'aider. Ils expriment également le besoin d'être accompagnés dans la mise en application du plan d'intervention et ils aimeraient que les moyens correspondent à des consignes et des conseils concrets à mettre en action tels que par des étapes à suivre. Pour certains parents, il est important que l'intervenant les aide à améliorer la communication, l'encadrement de leur adolescent et les relations entre les membres de la famille.

D'un côté, pour les parents rencontrés, le fait de participer au suivi a des effets positifs. Ainsi, leur participation leur permet de mieux connaître et comprendre leur jeune; de mieux comprendre le fonctionnement de la société, du système de justice et des centres jeunesse; de prendre une distance afin de voir la situation d'après une autre perspective et de prendre conscience de leur façon de faire avec leur adolescent; d'obtenir du soutien, des conseils et des outils, puis cela leur apprend à accepter la situation, à moins se décourager et leur redonne confiance pour aider et soutenir leur jeune afin d'améliorer son avenir.

D'un autre côté, le fait que leur adolescent ait commis un délit, qu'il se soit fait arrêter, qu'il ait comparu au tribunal et qu'il soit suivi par le centre jeunesse exercent une influence négative sur leur participation. Le fait d'avoir vécu un désaccord, un malentendu ou une mauvaise communication avec l'intervenant de suivi; d'avoir de la difficulté à obtenir l'aide demandée ou le fait que l'intervenant ne respecte pas ses engagements et qu'il n'accorde pas d'importance à la dimension humaine de son rôle sont aussi pour eux des effets négatifs à leur participation au suivi.

Discussion

Ce quatrième chapitre présente une discussion concernant les différents constats qui sont ressortis de l'analyse des données qui permettent de mieux connaître les points de vue de parents de jeunes contrevenants quant à leur implication dans le programme SID du CJM-IU. Ces constats sont discutés dans la première et la deuxième section de ce chapitre en fonction des écrits portant sur l'implication parentale présentés dans la recension des écrits. Les constats généraux seront d'abord mis en parallèle avec les écrits, puis les constats spécifiques aux trois thématiques à l'étude, soit les attentes, les besoins et les effets vécus, le seront. Dans la troisième section de ce chapitre suivront des conclusions qui sont susceptibles d'améliorer l'implication des parents de jeunes contrevenants. La dernière section du chapitre présente les limites de cette recherche.

4.1 Constats généraux

L'analyse des entretiens a permis de faire ressortir différentes dimensions desquelles se dégagent des constats généraux qui permettent de mieux comprendre les points de vue des parents rencontrés au sujet de leur implication dans le suivi de leur jeune. Ces constats portent sur les sept dimensions suivantes : la place accordée aux parents, la collaboration unidirectionnelle des intervenants envers les parents, les différents types d'alliance qui s'établissent entre eux, la fréquence de leurs contacts, leur participation au plan d'intervention, les caractéristiques qui sont les plus importantes pour les parents et les sentiments d'incompréhension, de dépassement et de découragement qui sont vécus par les parents.

4.1.1 Place accordée

Les données obtenues par la présente étude permettent de constater que les parents rencontrés estiment avoir une place dans le programme de suivi de leur jeune, notamment

puisqu'ils considèrent que les intervenants communiquent avec eux, qu'ils les consultent, leur demandent leur autorisation et leur offrent la possibilité de transmettre leurs idées. Leur conception de cette place semble être favorisée par les actions des intervenants qui adoptent une position active afin d'engager les parents dans le programme de suivi de leur jeune. Cela rappelle certains écrits qui définissent l'implication parentale comme un ensemble d'attitudes et de gestes adoptés par les intervenants pour susciter la participation des parents en leur reconnaissant une place dans la démarche d'intervention (Blais & al., 1996; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques & al., 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). De plus, certains éléments du discours des participants concernant la place qui leur est accordée sont similaires aux propos rapportés par Hillian et Reitsma-Street (2003) qui mentionnent que la plupart des parents impliqués dans une démarche d'intervention pour leur enfant disent être entendus, ils reconnaissent avoir une place et pouvoir participer aux prises de décisions avec les intervenants.

4.1.2 Collaboration unidirectionnelle

La collaboration des parents avec les intervenants apparaît bénéfique pour la relation qui s'établit entre le jeune et les intervenants. D'après leurs points de vue, cette collaboration semble aussi permettre aux parents d'aider leur jeune à améliorer sa situation. Ces constats vont dans le sens des résultats de certaines études qui rapportent que les interventions réalisées auprès des jeunes contrevenants sont plus profitables lorsque les parents s'impliquent et cheminent avec leur adolescent; ce qui engendre des avantages considérables quant à l'efficacité des interventions (Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2000; Tremblay & al., 2002; Varma, 2007; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Il ressort que la collaboration qui s'établit entre les parents et les intervenants est principalement unidirectionnelle des intervenants vers les parents par les actions qu'ils

entreprennent pour les interpellés dans le suivi de leur jeune. Les propos rapportés par les participants au sujet de leur collaboration permettent d'ailleurs de constater que les intervenants jouent différents rôles pour impliquer les parents. Pour les parents rencontrés, trois rôles sont assignés aux intervenants selon le type de collaboration établi avec eux. Le premier, fait référence à un rôle de partenaire avec lequel prendre des décisions et établir des règles de conduite. Le deuxième rôle renvoie à une fonction d'autorité à laquelle se soumettre. Le troisième consiste en un rôle de conseiller auprès duquel les parents apprennent des stratégies à mettre en pratique. Ces observations vont dans le sens des résultats de Saint-Jacques et coll. (2000; 1998) qui ont fait ressortir, à partir du discours des intervenants rencontrés, quatre rôles que ceux-ci adoptent en vue d'impliquer les parents. L'intervenant « de passage » conçoit son rôle comme un outil qui offre un service complémentaire aux parents (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). L'intervenant « entraîneur » se voit dans un rôle d'encadrement, de guide et d'enseignement qui veille à ce que les parents mettent en application les stratégies qu'ils ont déterminées ensemble pour atteindre les objectifs de l'intervention (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). L'intervenant « figure d'autorité » se positionne dans un rôle qui consiste à amener les parents à se conformer à ses attentes et ses règles de même qu'à celles édictées par l'établissement (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Enfin, l'intervenant « médiateur » conçoit que son rôle vise à favoriser la communication entre les parents et l'enfant ainsi qu'à reconstruire leur relation (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). Ce dernier rôle, celui de médiateur, est le seul rôle qui ne se dégage pas des propos des parents rencontrés au sujet de leur collaboration avec les intervenants bien que certains d'entre eux rapportent qu'ils souhaiteraient être aidés pour améliorer la communication, l'encadrement et les relations entre les membres de leur famille.

4.1.3 Types d'alliance

Les données recueillies permettent d'avancer que différents types d'alliance et bris d'alliance peuvent s'établir entre l'intervenant de suivi, les parents et le jeune et ceux-ci peuvent engendrer des répercussions sur leur collaboration. Certains choisissent de prendre

parti pour l'intervenant, d'autres pour leur enfant ou ni pour l'un ni pour l'autre en se positionnant de façon neutre pour éviter la création d'un clivage des uns avec les autres. En cas de collusion, les acteurs en présence sont divisés selon un clivage qui donne naissance à la formation de deux camps opposés. Ces oppositions peuvent prendre la forme d'une dyade formée par le jeune et ses parents qui se considèrent bons contre l'intervenant qu'ils considèrent nuisible ou par les parents et l'intervenant contre le jeune. Il ressort que l'émergence de tels clivages peut nuire à l'établissement d'un travail de collaboration et de partenariat entre les parents, le jeune et l'intervenant de suivi. Ainsi, le rôle joué par l'intervenant pour favoriser la collaboration des parents dans le programme de suivi semble important afin de minimiser la création d'un clivage. Le fait pour l'intervenant de privilégier le développement d'une alliance de travail avec les parents et le jeune semble être une solution à favoriser pour éviter le risque qu'un clivage divise l'intervenant, les parents et le jeune en camps opposés. Il semble que l'adoption d'un rôle de partenaire contribue à établir une collaboration avec les parents et les jeunes qui visent une finalité partagée. Par ailleurs, il est à noter qu'aucune recherche ne signale l'existence de collusion entre parents, jeunes et intervenants.

4.1.4 Contacts peu fréquents

La présente recherche révèle que la fréquence des rencontres et des communications entre les parents et l'intervenant de suivi est beaucoup moins fréquente que celle qui a lieu entre l'intervenant et le jeune. La fréquence des contacts entre les parents et l'intervenant de suivi varie d'un participant à l'autre. Les communications téléphoniques entre eux sont plus courantes que les rencontres en personne. La plupart des parents rapportent avoir rencontrés l'intervenant lors de moments spécifiques soit au tribunal, pour la présentation ou la révision du plan d'intervention ainsi qu'occasionnellement à leur demande ou à celle de l'intervenant. Certains ont rapporté que la fréquence des contacts avec les intervenants est plus importante au début de la démarche d'intervention. Ce constat rejoint les propos de Saint-Jacques et coll. (2000; 1998) qui soulignent qu'en adoptant le rôle d'intervenant « de passage » pour impliquer les parents, celui-ci est plus présent au début de l'intervention et diminue progressivement sa

présence auprès de la famille au fur et à mesure qu'elle évolue. Les écrits sur l'implication parentale présentent peu d'information au sujet de la fréquence des contacts entre les intervenants et les parents (Beaudoin & al., 2000; Davies & Davidson, 2001; Peterson-Badali & Broeking, 2009; 2004; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; Schwalbe & Maschi, 2010; Varma, 2007; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012; Weiler, 2007). Les préférences des parents rencontrés sont variables, mais ceux-ci considèrent en majorité qu'il serait approprié que l'intervenant de suivi rencontre les parents au moins une fois ou deux par mois en fonction de leurs besoins et des difficultés de leur jeune.

4.1.5 Participation au plan d'intervention

Les données obtenues par cette étude permettent de souligner que les parents sont informés des objectifs que leur jeune doit travailler lors d'une rencontre de présentation du plan d'intervention. Durant cette rencontre, les parents sont consultés pour l'obtention de leur accord et ils ont l'opportunité de faire des ajouts au plan d'intervention s'ils le désirent. La majorité des parents rencontrés n'ont pas été sollicités lors de l'étape de l'élaboration du plan d'intervention, la plupart ont uniquement eu l'occasion de faire des propositions lors de la présentation du plan d'intervention. Ces constats vont à l'encontre des propos rapportés dans les écrits sur l'implication parentale qui indiquent qu'à l'étape de la détermination des objectifs, les intervenants doivent partager leur pouvoir décisionnel avec les parents et le jeune pour cibler les objectifs à travailler et élaborer ensemble les moyens qui leur permettront de les atteindre (Ausloos, 1996; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Les constatations qui ressortent de la présente étude montrent que les intervenants partagent une partie de leur pouvoir décisionnel avec les parents et le jeune en leur offrant l'opportunité de faire des ajouts au plan d'intervention. Par conséquent, la majorité des parents ne sont pas consultés afin de déterminer les objectifs à atteindre et les moyens pour y arriver. Les propos rapportés par les participants permettent d'envisager qu'un rôle de collaborateur secondaire semble leur être accordé concernant l'élaboration du plan d'intervention.

Les données recueillies permettent de constater que lorsque le plan d'intervention est élaboré en l'absence des parents, ceux-ci sont plus réticents à proposer des éléments qu'ils aimeraient ajouter ou modifier par crainte d'aller à l'encontre des objectifs établis par l'intervenant ou parce qu'ils se sentent peu inclus dans cette démarche. Il ressort également de l'analyse des données qu'une communication et un travail de collaboration avec les parents pour élaborer le plan d'intervention sont importants pour minimiser leur réticence, les amener à se sentir concernés dans ce processus, accroître leur motivation et faciliter l'orientation des interventions à privilégier vers des objectifs communs. À cet égard, plusieurs chercheurs affirment qu'il est essentiel que la démarche d'intervention à établir avec la famille s'inscrive dans un travail de partenariat au sein duquel les parents participent activement et à travers lequel l'élaboration du plan d'intervention devient un outil indispensable pour favoriser leur implication active au cours du suivi (Ausloos, 2007; Blais & al., 1996; Gendreau, 1995; Guay, 1998; Lacharité & Gagnier, 2009; Mulford & Redding, 2008; Parent & al., 2008; Saint-Jacques & al., 2000; 1998; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

En ce qui concerne la mise en application du plan d'intervention, il ressort de cette étude que les parents rencontrés cessent souvent de travailler à l'atteinte des objectifs si l'intervenant de suivi ne les aide pas à mettre en application les moyens pour y parvenir. De plus après un certain temps, les parents ont tendance à se décourager et à abandonner en présence d'un jeune peu motivé qui n'entreprend aucun effort. Ces constats vont dans le sens des conclusions de plusieurs recherches selon lesquelles les intervenants doivent s'assurer d'inclure des moyens concrets, simples, accessibles et réalistes pour favoriser et maintenir l'implication des parents tout au long de la mise en application du plan d'intervention, à défaut de quoi, les parents sont susceptibles de se désengager (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Ils rapportent aussi qu'il est important que les intervenants se réfèrent souvent au plan d'intervention afin d'aider la famille à progresser en réévaluant fréquemment les étapes à franchir et en réajustant au besoin les

moyens déterminés pour atteindre les objectifs fixés (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002).

4.1.6 Caractéristiques les plus importantes

D'après les données obtenues par cette recherche, les participants sont d'avis que les intervenants font de leur mieux pour aider les jeunes et ils estiment qu'ils ont les connaissances et la formation nécessaires pour travailler avec les jeunes qui présentent des problèmes de délinquance. Ils perçoivent que les intervenants sont respectueux, francs, gentils, dignes de confiance, qu'ils s'investissent dans leur travail par un véritable intérêt à vouloir aider les jeunes et que ce n'est pas seulement une source de revenus pour eux. Ils trouvent que les intervenants prennent le temps de connaître les jeunes, qu'ils s'intéressent à eux, qu'ils sont en mesure de voir leurs capacités et de croire en leur potentiel de changement. De plus, les données recueillies permettent de souligner qu'ils considèrent que les intervenants sont à l'écoute, qu'ils leur démontrent de l'empathie et ils n'ont pas l'impression qu'ils se sentent supérieurs à eux ou qu'ils les jugent. Ces constats sont similaires aux résultats de Hillian et Reitsma-Street (2003) qui soulignent que les parents apprécient lorsque les intervenants adoptent une attitude positive et qu'ils se montrent intéressés par les jeunes. Ils apprécient également se sentir entendus et respectés par les intervenants (Hillian et Reitsma-Street, 2003). Leurs résultats indiquent que les parents apprécient être en contact avec des intervenants qui sont disponibles et qui adoptent une attitude empathique comparativement à des intervenants qui ne s'intéressent pas aux jeunes ou qui considèrent que leurs comportements problématiques sont attribuables aux parents (Hillian & Reitsma-Street, 2003).

Concernant les différences culturelles entre les intervenants et les parents, cette étude fait ressortir pour les parents rencontrés, que la culture de l'intervenant ne joue aucun rôle dans leur relation. Ce qui compte pour eux c'est que l'intervenant soit formé, qu'il ait les connaissances et les capacités requises pour réaliser son travail. Ce constat contraste avec les

résultats de Schwalbe et Maschi (2010) ainsi que ceux de Smith et coll. (2009) selon lesquels la plupart des intervenants entretiennent des croyances négatives au sujet de leur collaboration avec les parents qui sont issus de minorités visibles ou qui proviennent de quartiers défavorisés. Ce contraste peut s'expliquer par le fait que les résultats obtenus par Schwalbe et Maschi (2010) proviennent de l'analyse de l'opinion des intervenants concernant leurs contacts avec les parents et non celle des parents à propos de leur relation avec les intervenants. Les résultats de Smith et coll. (2009) prennent également en compte la perception des intervenants dans leur étude alors que pour sa part le présent projet s'est intéressé aux points des parents.

4.1.7 Incompréhension, dépassement et découragement

Les données recueillies par ce projet révèlent que les parents rencontrés vivent une épreuve difficile, ils présentent des inquiétudes, souffrent, se sentent dépassés et découragés par la situation et ils affirment manquer de ressources ainsi que de services pour arriver à traverser cette pénible expérience. Ils rapportent avoir beaucoup de difficultés avec leur jeune et ne pas savoir quoi faire. De plus, ils affirment se questionner, car ils ne comprennent pas pourquoi leur jeune adopte des comportements délinquants. Il ressort des propos des participants que ceux-ci remettent en cause leurs façons de faire, ils en veulent à leur enfant d'agir de cette façon, ils le considèrent comme mauvais, ils désirent qu'il redevienne normal et lui attribue la responsabilité d'agir correctement. Ces constats sont semblables à ceux rapportés par Ambert et Gagnon (1995), Beaudoin et coll. (2000), Gendreau (1995), Hillian et Reitsma-Street (2003), Schaffner (1997) et Stern et Smith (1999). Ces chercheurs soulignent que les parents se sentent responsables, impuissants, honteux et incompetents, ils sont dépassés par les comportements de leur adolescent, ils se sentent coupables, ils craignent d'être perçus comme de mauvais parents, ils ont l'impression de perdre le contrôle de leur propre vie, ils sont inquiets au sujet de l'avenir de leur adolescent et ils se sentent isolés de même que peu soutenus (Ambert & Gagnon, 1995; Beaudoin & al., 2000; Gendreau, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999). Certains chercheurs

ont aussi constaté que les parents de jeunes contrevenants sont négativement affectés par les délits commis par leur adolescent de même que par les conséquences qui en découlent et ils comprennent difficilement comment leur jeune en est arrivé à commettre un délit (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003).

4.2 Constats spécifiques

Des observations additionnelles qui se rapportent aux thèmes reliés aux trois objectifs spécifiques de cette étude ont été dégagées des propos des participants. Ces constatations portent sur les thématiques des attentes, des besoins et des effets vécus par les parents au cours de leur implication au suivi de leur jeune.

4.2.1 Attentes

Au regard du premier objectif spécifique de ce projet, les constats qui ressortent des points de vue des parents qui ont été recueillis ont permis de cerner leurs attentes au sujet de leur implication au sein du programme SID. Celles-ci sont sous-divisées en termes de leur expérience telle que vécue versus celle envisagée et leur expérience d'implication souhaitée.

4.2.1.1 Divergence entre expérience vécue et envisagée

À partir des données recueillies, il est possible de souligner que l'ensemble des parents rencontrés rapporte avoir imaginé leur participation au programme de suivi et leur relation avec les intervenants différemment de leur expérience vécue. Quelques-uns ont été agréablement surpris alors que d'autres parents ont été déçus. D'un côté, ceux qui ont été

surpris s'attendaient à un service peu personnalisé et à des intervenants plus intrusifs. D'un autre côté, ceux qui ont été déçus s'attendaient à des interventions plus concrètes, à une relation d'aide plus humaine, à l'application d'interventions qui visent la motivation au changement et à une plus grande priorité accordée au travail auprès des parents. Cela rappelle certains écrits qui mentionnent que les intervenants sont peu susceptibles de favoriser l'implication des parents lorsqu'ils adoptent des attitudes ou des croyances qui ne sont pas favorables au travail avec les parents, telles qu'en entretenant des préjugés à leur égard, en ressentant de l'antipathie pour eux, ou en ayant de la difficulté à croire en leur possibilité de changement (Akakpo, 2008; Blais & al., 1996; Beaudoin & al., 2000; Carrier & al., 1999; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Parmi ceux-ci, Saint-Jacques (2005) et Saint-Jacques et coll. (2006; 2000) rapportent d'ailleurs que la souplesse, la transparence et la sensibilité à l'expérience des parents sont trois attitudes fondamentales à privilégier pour favoriser leur implication.

4.2.1.2 Expérience souhaitée

Les points de vue des participants permettent de constater que les parents souhaitent que les intervenants les incitent à ne pas se décourager, qu'ils les soutiennent et qu'ils les convainquent de continuer de persévérer dans l'aide apportée à leur jeune. Ils souhaitent que les intervenants soient disponibles pour les écouter, les soutenir, répondre à leurs questionnements et calmer leurs inquiétudes. Ces constats correspondent aux propos de Blais et coll. (1996) ainsi que Blue-Banning et coll. (2004) qui mentionnent que les conditions qui favorisent la collaboration des parents sont d'être écoutés, compris, reconnus, informés, respectés et rassurés par les intervenants. En outre, ces observations rejoignent ce qui a été rapporté par d'autres chercheurs qui soulignent que les intervenants doivent prendre le temps d'accueillir les parents dans ce qu'ils vivent, de les déculpabiliser par rapport aux comportements de leur jeune, de tenir compte de leurs souffrances de même que du sentiment d'incompétence qu'ils peuvent éprouver afin de les considérer de manière égalitaire et leur

accorder de la crédibilité comme parents adéquats (Ausloos, 1996; Carrier & al., 1999; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002).

La présente étude révèle également que les parents souhaitent que les intervenants leur démontrent qu'ils ont besoin d'eux pour aider leur jeune. Les parents ressentent alors qu'ils sont importants, qu'ils sont pris en compte par les intervenants et qu'une relation de confiance s'établit entre les parents, le jeune et l'intervenant de suivi. Ces constats vont dans le même sens que certains écrits qui rapportent qu'il est crucial que les intervenants sensibilisent les parents au fait que sans leur participation il est difficile d'aider leur jeune et qu'ainsi les résultats de l'intervention réalisée pourront en être négativement affectés et seront moins durables (Akakpo, 2008; Ausloos, 2007; Bléandonu, 2001; Carrier & al., 1999; Garfinkel, 2010; Huey & al., 2000; Lacharité & Gagnier, 2009; Osher & Hunt, 2002; Saint-Jacques & al., 1998). De plus, certains auteurs soulignent qu'il est primordial que les intervenants encouragent la création d'une relation de confiance avec les parents afin de favoriser leur mobilisation au sein du processus d'intervention (Lacharité & Gagnier, 2009; Lecompte & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Pautz, 1987).

Il appert aussi, selon les données recueillies, que la manière d'aborder les parents et le rôle qui leur est attribué par les intervenants, dès le début du suivi, sont primordiaux pour que les parents se considèrent comme des partenaires à part entière et qu'ils sentent que leur participation active est nécessaire pour aider leur jeune. Ces constatations sont similaires à celles obtenues par plusieurs chercheurs qui affirment que les intervenants doivent être disposés à travailler avec les parents, à respecter leur rythme et leurs capacités, à mettre l'accent sur leurs forces, à les considérer comme les partenaires d'intervention les plus concernés et à prendre en compte leur mobilisation en tant qu'un important levier de changement pour travailler auprès de ces jeunes (Akakpo, 2008; Ausloos, 2007; 1996; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Carrier & al., 1999; Fortin & al., 2007; Lacharité & Gagnier, 2009; Mulford & Redding, 2008; Osher & Hunt, 2002;

Peterson-Badali & Broeking 2010b; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

4.2.2 Besoins

Au regard du deuxième objectif spécifique de ce projet, les données obtenues ont permis d'identifier les besoins des parents rencontrés en ce qui concerne leur implication dans le programme SID. Ceux-ci sont sous-divisés en besoins distincts, soit les besoins d'être : informé, aidé, soutenu et encouragé; les besoins de bénéficier d'une relation de confiance, d'accompagnements concrets et d'une collaboration avec les policiers.

4.2.2.1 Être informé

Les parents rencontrés témoignent du besoin d'être tenu informé par les intervenants au sujet du déroulement du suivi, des nouveaux éléments qui sont travaillés avec leur jeune, des programmes de formation, des organismes ou des activités auxquels les intervenants ont référé leur adolescent ou auxquels ils souhaitent qu'il s'inscrive. Les participants sont d'avis que cela leur permet de s'impliquer davantage et de jouer un rôle plus actif dans le suivi de leur jeune. Certains participants pensent que la transmission de ces informations aux parents contribuerait à les encourager à accroître leur implication dans le suivi et ainsi à exercer une influence positive sur leur jeune; d'autres participants sont d'avis que cela contribuerait à diminuer les résistances et les malentendus des parents avec les intervenants. Ces constats rejoignent les propos de plusieurs chercheurs qui soulignent que les parents ont besoin d'information et de soutien pour jouer du mieux possible leur rôle dans les procédures judiciaires de leur adolescent de même que pour participer activement dans la démarche d'intervention qui fait suite aux mesures judiciaires ordonnées (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street,

2003; Peterson-Badali & Broeking, 2004; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999; Weiler, 2007).

D'après les données obtenues par cette recherche, il semble indiqué qu'une communication constante avec les parents et un échange d'informations pertinentes en ce qui concerne le suivi de leur adolescent soient mis en place afin de répondre à ce besoin. D'ailleurs, les points de vue des participants, en ce qui concerne l'influence positive que cela peut engendrer, vont dans le même sens que ceux rapportés par certains auteurs qui affirment qu'il est primordial que les intervenants informent et sensibilisent les parents de l'importance de leur implication puisque celle-ci s'avère un soutien essentiel en vue de réduire les risques de récidive de leur jeune (Davies & Davidson, 2001; Maisonneuve, 2008; Savignac, 2009). Ces constats rejoignent également les propos de certains chercheurs qui soulignent qu'il est important que les intervenants s'assurent que les parents participent activement, car à travers leur implication ils sont en mesure de jouer un rôle important au succès de la démarche d'intervention réalisée auprès de leur adolescent (Hillian & Reitsma-Street, 2003; Maisonneuve, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; Varma, 2007). Pour leur part, d'autres chercheurs concluent que l'influence positive qu'entraîne l'implication des parents contribue à augmenter la réceptivité, la confiance et la transparence des parents dans leur relation avec les intervenants; à réduire la méfiance des parents envers le processus d'intervention, l'institution et les services d'aide offerts dans la communauté; à créer un climat familial plus harmonieux, une communication plus saine, le développement de liens d'attachement entre les membres de la famille et que cela amène les intervenants à concevoir de façon plus agréable leur travail avec les parents (Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Saint-Jacques & al., 2000; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Il se dégage aussi des données recueillies que les parents ont besoin de recevoir des informations au sujet des services offerts par le centre jeunesse et dans la communauté. Ils

expriment le besoin d'obtenir de l'aide et des conseils et ils souhaitent que les intervenants les accompagnent dans les procédures en vue d'accéder à ces services. Cette constatation est similaire aux résultats de Peterson-Badali et Broeking (2010a) qui affirment que la transmission d'informations concernant les ressources et les services dont les parents peuvent bénéficier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système dont l'accès à des ressources dans la communauté contribuerait à faciliter leur implication au sein du processus d'intervention.

La présente étude révèle également que les participants seraient intéressés à prendre part à un groupe d'information et de soutien spécifiquement conçu pour les parents de jeunes contrevenants qui serait offert par le centre jeunesse. Il ressort des propos des parents rencontrés que ceux-ci apprécieraient que des spécialistes et des personnes ressources soient invités pour venir leur parler de problématiques particulières qu'ils vivent avec leur adolescent et que ceux-ci leur apprennent de nouvelles stratégies à mettre en place avec leur jeune. Ces données sont semblables à ce qui a été constaté par plusieurs auteurs qui soulignent qu'il s'avère impérieux de développer et d'organiser des groupes pour les parents afin de leur offrir le soutien, l'entraide, les informations, l'assistance et l'aide nécessaires en vue de mieux comprendre les procédures légales et les programmes d'intervention; mieux connaître et accéder aux ressources disponibles dans la communauté de même que développer les connaissances et les compétences requises pour soutenir et aider leur adolescent à mettre un terme à ses comportements délinquants (Davies & Davidson, 2001; Osher & Hunt, 2002; Peterson-Badali & Broeking 2010a). D'autres chercheurs mentionnent aussi que l'accès à un tel groupe serait grandement bénéfique aux parents, car en plus d'être très appréciés, ces moments leur offrent un espace de discussion qui leur permet de mieux comprendre les problèmes qu'ils vivent avec leur adolescent et de réaliser que d'autres parents sont aux prises avec les mêmes difficultés auxquelles ils sont confrontés (Gendreau, 1995; Piquero & al., 2009; Schaffner, 1997; Weiler, 2007).

4.2.2.2 Être aidé, soutenu et encouragé

Il ressort des données recueillies que les parents ont besoin d'être aidés, soutenus, encouragés de même que conseillés par les intervenants afin de moins se décourager et de ne pas abandonner. D'après les parents rencontrés, le fait que les intervenants prennent le temps de les encourager et les soutenir leur permet d'être plus facilement en mesure de travailler avec eux et de mieux réussir à venir en aide à leur jeune. Ces constats vont dans le même sens que ceux rapportés par plusieurs chercheurs qui ont montré que les jeunes dont la famille participe au programme de suivi obtiennent des résultats plus positifs (Andrews & Bonta, 2006; Akakpo, 2008; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; Latimer, 2005; 2001; Latimer & al., 2003; Mireault & al., 1998; Saint-Jacques & al., 2000; Varma, 2007; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Latimer et coll. (2003) soulignent d'ailleurs qu'il est important d'encourager les membres de la famille à s'impliquer afin d'apporter une contribution significative au processus d'intervention de leur adolescent.

La présente recherche permet également de souligner que plusieurs parents présentent le besoin d'obtenir de l'aide de la part de l'intervenant de suivi pour améliorer la communication, l'encadrement de leur adolescent et les relations entre les membres de la famille. Les participants sont d'avis que les intervenants devraient tenir davantage compte de l'ensemble de la famille afin de les aider, sans quoi ils craignent que les efforts accomplis par le jeune ne persistent à la suite du suivi, surtout si la dynamique familiale demeure inchangée. Ceci rejoint les conclusions présentées par certains chercheurs qui indiquent que les modèles d'intervention qui apportent des changements positifs au niveau du fonctionnement familial permettent de réduire les comportements délinquants par l'amélioration des relations familiales, de la cohésion familiale et de la surveillance parentale (Huey & al., 2000; Mulford & Redding, 2008). D'ailleurs tel que le montrent Cottle et coll. (2001), les interactions problématiques entre les membres de la famille et la présence d'instabilité familiale s'avèrent des facteurs de risque familiaux qui sont fortement associés à la récidive chez les jeunes

contrevenants. Pour y remédier, il serait profitable que les intervenants adoptent un rôle d'intervenant « médiateur » qui vise à encourager la communication entre les parents et l'enfant de même qu'à reconstruire leurs relations (Saint-Jacques & al., 2000; 1998). De plus, afin de mieux répondre à ce besoin, les centres jeunesse pourraient avoir recours à des programmes qui offrent une approche d'intervention familiale telle que la thérapie multisystémique et la thérapie familiale fonctionnelle qui, d'après plusieurs chercheurs, sont efficaces pour modifier les comportements problématiques des jeunes, réduire leurs risques de récurrence, améliorer les capacités de résolution de conflits, les relations et la dynamique au sein de la famille (Davies & Davidson, 2001; Garfinkel, 2010; Janeksela, 1979; Mulford & Redding, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; Savignac, 2009). Ce type de programme d'intervention vise notamment à accroître les interactions familiales basées sur une communication honnête entre les membres de la famille et l'expression de leur affection de même qu'à promouvoir des pratiques parentales adéquates de supervision et d'encadrement (Andrews & Bonta, 2006; Cottle & al., 2001; Dowden & Andrews, 1999; Garfinkel, 2010; Kumpfer & Alvarado, 1998; Latimer & al., 2003; Mulford & Redding, 2008; Waller, 2006).

4.2.2.3 Relation de confiance.

Les parents rencontrés témoignent du besoin que l'intervenant de suivi crée un climat de confiance dans sa relation avec le jeune et avec eux. D'après certains parents, l'établissement d'un lien de confiance avec l'intervenant peut leur permettre d'exprimer plus facilement leur désaccord et, de ce fait, être moins blâmant envers l'intervenant de suivi. Il ressort aussi des propos des participants qu'il est important pour développer un climat de confiance entre les intervenants et les parents, que les intervenants maintiennent les décisions prises avec les parents et le jeune; qu'ils s'investissent réellement pour faire progresser le jeune; qu'ils accomplissent ce qu'ils se sont engagés à faire et qu'ils s'assurent d'être en mesure de le réaliser. Ces constatations vont dans le même sens que ceux rapportés dans divers écrits sur l'implication parentale. Plusieurs chercheurs soulignent qu'il est fondamental que les intervenants investissent le temps requis pour établir un lien de confiance afin

d'intervenir en partenariat avec les parents; qu'ils réalisent leurs interventions de manière à promouvoir le sentiment d'efficacité personnelle et les forces des parents; qu'ils leur témoignent du respect et de la compassion; qu'ils prennent en compte leurs opinions et leurs propositions (ACJQ, 2012d; Blue-Banning & al., 2004; Davies & Davidson, 2001; Stern & Smith, 1999). Il ressort également de quelques écrits que les attitudes adoptées par les intervenants sont à la base de la création d'une relation de confiance avec les parents et pour ce faire, ils doivent adopter des attitudes qui encouragent le développement d'un climat favorable comme en étant chaleureux, soutenant, cohérent, respectueux et attentif afin d'amener les parents à se sentir compris avec empathie (Lacharité & Gagnier, 2009; Lecompte, et al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Pauzé, 1987). D'autres chercheurs rapportent que les efforts qui sont déployés par les intervenants pour établir une relation avec les parents sont habituellement conditionnels à leur réceptivité envers la démarche d'intervention réalisée auprès de leur adolescent et à leur volonté à travailler avec les intervenants (Schwalbe & Maschi, 2010).

4.2.2.4 Accompagnements concrets

La présente recherche permet de constater que les participants ont besoin que les moyens établis pour atteindre les objectifs du plan d'intervention soient concrets pour le jeune et pour eux. Les parents aimeraient que les moyens correspondent à des étapes à mettre en action afin d'être plus faciles à appliquer concrètement. À la lumière des données recueillies, il est aussi possible de souligner que les parents rencontrés ont besoin que l'intervenant de suivi les accompagne régulièrement dans la mise en œuvre des moyens; sans aide, les parents témoignent de leurs difficultés à y arriver. Il ressort de l'analyse des données qu'un soutien actif de l'intervenant pour les accompagner dans l'application des moyens serait avantageux à mettre en place. Ils aimeraient que l'intervenant revoie et réévalue avec eux les moyens au cours du suivi. Ces constats rejoignent les propos de plusieurs chercheurs qui affirment qu'à l'étape de détermination des objectifs, les intervenants doivent s'assurer de cibler avec les parents et le jeune les objectifs à travailler et élaborer en collaboration avec eux les moyens

qui leur permettront de les atteindre (Ausloos, 1996; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Certains chercheurs sont d'avis que pour favoriser et maintenir l'implication des parents tout au long de la mise en application du plan d'intervention, les intervenants doivent s'assurer d'inclure des moyens concrets, simples, accessibles et réalistes (Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Parmi ceux-ci, Tremblay et coll. (2002) ont constaté qu'il est important que les intervenants se réfèrent souvent au plan d'intervention et qu'ils réévaluent et réajustent au besoin les moyens déterminés en vue de faciliter l'atteinte des objectifs fixés pour aider le jeune et ses parents à progresser.

4.2.2.5 Collaboration avec les policiers

Les données recueillies par la présente étude font ressortir le besoin que les intervenants collaborent avec les policiers pour les informer du progrès des jeunes qui sont suivis dans un programme pour jeunes contrevenants afin qu'ils tiennent compte de l'amélioration des comportements de ceux-ci et qu'ils les encouragent à poursuivre leurs efforts au lieu de les étiqueter comme de jeunes délinquants en les ciblant comme responsable de l'infraction à chaque fois qu'un nouveau délit est commis dans leur quartier. Aucun élément en lien avec ce constat n'émerge des écrits sur l'implication parentale.

4.2.3 Effets vécus

Au regard du troisième objectif spécifique de ce projet, les observations issues de l'analyse des données d'entretien ont permis de dégager un certain nombre d'effets qui du point de vue des participants sont associés à leur implication en tant que parents dans le suivi de leur jeune. Ces effets sont sous-divisés selon qu'ils ont été considérés par les parents rencontrés comme étant positifs ou négatifs.

4.2.3.1 Positifs

Parmi les effets dont les participants à cette recherche ont témoigné, le fait de mieux connaître et comprendre leur jeune en participant à son suivi sont décrits comme étant positifs. De même, le fait de mieux comprendre le fonctionnement de la société, du système de justice et des centres jeunesse est vu comme un effet positif de la participation des parents au suivi de leur jeune. Cette étude permet également de constater que leur participation au suivi amène les parents à voir la situation d'après une autre perspective, à prendre conscience de leur façon de faire avec leur adolescent et à adapter davantage celle-ci en fonction de la situation. Selon les parents, leur participation leur permet d'obtenir du soutien, des conseils, des outils, puis cela leur apprend à accepter la situation, à moins se décourager et leur redonne confiance pour aider et soutenir leur jeune afin d'améliorer son avenir. Parmi les études sur l'implication parentale, très peu se sont intéressées aux effets vécus par les parents. Pour leur part, Hillian et Reitsma-Street (2003) ont constaté au sujet des aspects positifs de la participation des parents que ceux-ci apprécient le soutien et l'expertise professionnelle des intervenants et que cela leur permet de recevoir l'aide nécessaire pour composer avec les difficultés qu'ils vivent. D'autres chercheurs ont notamment souligné que la participation des parents aux procédures judiciaires entraîne des effets positifs pour les jeunes puisqu'ils bénéficient du soutien affectif de leurs parents et que ceux-ci contribuent à les aider à cesser leurs comportements délictueux (Peterson-Badali & Broeking, 2009; Weiler, 2007).

4.2.3.2 Négatifs

Parmi les effets témoignés par les participants de cette recherche, le fait que leur adolescent ait commis un délit, qu'il se soit fait arrêter, qu'il ait comparu au tribunal, qu'il soit suivi par le centre jeunesse et pour certains qu'il ait été détenu en centre fermé sont décrits comme étant des effets négatifs. Les déplacements au tribunal, les rencontres et les appels téléphoniques avec les intervenants exigent des parents une confrontation avec les difficultés de leur enfant et à leurs propres difficultés comme parents, ce qui est éprouvant et exerce aussi

une influence négative sur leur participation. Ces effets négatifs font vivre aux parents des inquiétudes, des déceptions, de la souffrance et de nombreuses remises en question. Quelques-uns des constats qui ont été dégagés de l'analyse des données montrent une similarité avec des résultats présentés par des chercheurs qui ont trouvé que les parents de jeunes contrevenants vivent des effets négatifs dus aux délits commis par leur adolescent de même qu'en raison des conséquences qui en découlent (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003). Ils sont négativement affectés par l'incertitude que cette situation leur fait vivre notamment au sujet des accusations portées à l'encontre de leur adolescent (Ambert & Gagnon, 1995; Hillian & Reitsma-Street, 2003). Ces constats sont aussi semblables à ceux de Hillian et Reitsma-Street (2003) ainsi que Peterson-Badali et Broeking (2004) qui soulignent que les parents de jeunes contrevenants considèrent qu'il est problématique de devoir s'absenter du travail et d'avoir à passer beaucoup de temps à attendre au tribunal avec leur jeune. De plus, ces observations rejoignent les conclusions de différents chercheurs au sujet de circonstances qui peuvent être nuisibles à l'implication des parents. Ils rapportent, entre autres, que des parents qui présentent des contraintes financières; qui ont d'autres enfants à charge; qui sont en situation de monoparentalité; qui ont un emploi dont l'horaire est peu flexible; qui sont aux prises avec des problèmes conjugaux ou de santé; qui ne reconnaissent pas la situation problématique; qui manquent de confiance ou qui adoptent des attitudes négatives envers le système sont des conditions négatives à leur implication au programme de suivi (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Blais & al., 1996; Davies & Davidson, 2001; Nickerson & al., 2006; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; 2004; Saint-Jacques, 2005; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Schwalbe & Maschi, 2010; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012).

Il ressort également des propos des participants que le fait d'avoir vécu au moins une situation conflictuelle avec l'intervenant de suivi, que ce soit un désaccord, un malentendu ou une mauvaise communication a un effet négatif sur la participation des parents. D'autres effets négatifs ont été identifiés par les participants de cette étude, dont le fait d'avoir de la difficulté à obtenir l'aide nécessaire de la part de l'intervenant de suivi, le fait de ne pas avoir choisi de vivre cette intrusion dans leur vie et le fait d'avoir eu affaire à un intervenant qui ne

concrétisait pas ce à quoi il s'est engagé de faire. Le fait qu'un intervenant ne respecte pas les propos exprimés par les parents, qu'il adopte une attitude défaitiste en ne croyant pas à la possibilité de changement de l'adolescent et qu'il semble considérer son travail uniquement comme une source de revenus sans s'intéresser à la dimension humaine de son rôle sont aussi des effets négatifs à leur participation au suivi. Ces constatations vont dans le même sens que les propos de certains chercheurs qui affirment que la relation entre les intervenants et les parents de jeunes contrevenants est souvent caractérisée comme étant conflictuelle, ce qui est souvent le cas lorsque les intervenants sont d'avis que les parents sont responsables des problèmes comportementaux de leur adolescent (Schaffner, 1996; Schwalbe & Maschi, 2010; Varma, 2007). Certains chercheurs ont d'ailleurs rapporté que les parents se sentent désorientés, humiliés et même blâmés pour les comportements de leur adolescent (Ambert & Gagnon, 1995; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999; Varma, 2007). Ils ont l'impression d'être mis à l'écart et dévalorisés par les instances judiciaires, ce qui augmente leur stress, réduit leurs capacités de résolution de problèmes et cela les rend plus résistants à l'idée de s'impliquer dans un processus d'intervention (Ambert & Gagnon, 1995; Garfinkel, 2010; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Schaffner, 1997; Stern & Smith, 1999; Varma, 2007). De plus, Hillian et Reitsma-Street (2003) ont montré que les parents sont négativement affectés par le fait que les intervenants leur accordent peu de disponibilité et qu'ils accordent peu d'importance à leurs besoins dans la démarche d'intervention.

4.3 Conclusions

À la lumière de la recension des écrits qui a été produite et des constats qui ont été dégagés par cette recherche, quelques conclusions peuvent être tirées. À partir de celles-ci, quelques suggestions seront émises qui sont vues comme étant susceptibles de favoriser l'implication parentale dans les programmes d'intervention pour jeunes contrevenants. Les premières conclusions concernent les attitudes et les stratégies d'intervention à privilégier qui sont associées aux dimensions identifiées au précédent chapitre comme étant importantes pour

la collaboration parentale, soit : accorder une place centrale, offrir un soutien et un accompagnement, travailler en partenariat, développer une relation de confiance, informer des services et établir des moyens concrets. Dans la seconde partie, les conclusions s'adressent aux institutions et elles concernent les stratégies à privilégier qui se résument à trois activités : informer et sensibiliser les intervenants, former des groupes de soutien pour les parents et promouvoir un modèle d'intervention familiale.

4.3.1 Attitudes et stratégies à privilégier

Les conclusions concernant les attitudes et les stratégies d'intervention à privilégier susceptibles de favoriser l'implication des parents au programme de suivi de leur jeune, qui se dégagent à la fois de nos résultats et des études recensées, sont présentées dans les sections suivantes.

4.3.1.1 Accorder une place centrale

La place qui est accordée aux parents rencontrés renvoie majoritairement à un processus de communication et aux actions qui sont entreprises par les intervenants envers les parents pour les interpeller à prendre part au suivi et à assumer un rôle de soutien auprès de leur jeune. La manière d'aborder les parents et le rôle qui leur est attribué par les intervenants dès le début du suivi semblent de grande importance afin qu'ils sentent qu'ils sont pris en compte par les intervenants. Certains chercheurs soulignent qu'il est primordial pour les parents impliqués dans une démarche d'intervention qui concerne leur jeune, d'être entendus, d'avoir une place et de pouvoir participer aux prises de décisions avec les intervenants (Hillian et Reitsma-Street, 2003). De plus, le fait d'être écoutés, compris, reconnus, informés, respectés et rassurés par les intervenants sont des conditions qui favorisent leur collaboration (Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004). Pour ce faire, afin d'accorder une place centrale aux parents dans le suivi de leur jeune, il est souhaitable que les intervenants

communiquent avec eux, qu'ils les consultent, qu'ils les écoutent et qu'ils leur offrent la possibilité de transmettre leurs idées en vue d'établir avec eux et leur jeune une collaboration qui vise une même finalité dès le début, et ce, tout au long du suivi.

4.3.1.2 Offrir un soutien et un accompagnement

L'ensemble des parents rencontrés rapportent désirer être aidés, soutenus, encouragés et conseillés par les intervenants afin de diminuer leurs sentiments de découragement, d'inquiétudes et de déception. Plusieurs chercheurs font mention de l'importance que les intervenants prennent le temps d'accueillir les parents dans ce qu'ils vivent, qu'ils les déculpabilisent par rapport aux comportements de leur jeune de même qu'ils tiennent compte de leurs souffrances et du sentiment d'incompétence qu'ils peuvent éprouver (Ausloos, 1996; Carrier & al., 1999; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Pour ce faire, il est souhaitable, tout au long du suivi, que les intervenants prennent en compte les difficultés qui sont vécues par les parents; qu'ils les soutiennent et les accompagnent dans leurs souffrances; qu'ils soient à l'écoute de leurs préoccupations; qu'ils les aident à calmer leurs inquiétudes; qu'ils répondent à leurs questionnements et qu'ils les conseillent afin que ceux-ci ne se découragent pas et n'abandonnent pas.

4.3.1.3 Travailler en partenariat

La majorité des parents rencontrés font mention du fait qu'ils aimeraient que les intervenants reconnaissent leur désir de s'impliquer dans le suivi de leur jeune puisqu'ils ont besoin de leur participation active pour aider leur adolescent. Ils rapportent qu'ils se sentiraient alors encouragés à persévérer malgré ce qu'entraîne pour eux cette épreuve difficile à laquelle ils sont confrontés. Plusieurs auteurs rapportent qu'il est crucial que les intervenants sensibilisent les parents au fait que leur implication se veut un soutien essentiel en vue de

réduire le risque de récurrence de leur jeune et qu'il est difficile d'aider leur jeune sans leur participation au suivi (Akakpo, 2008; Ausloos, 2007; Bléandonu, 2001; Carrier & al., 1999; Davies & Davidson, 2001; Garfinkel, 2010; Huey & al., 2000; Lacharité & Gagnier, 2009; Maisonneuve, 2008; Osher & Hunt, 2002; Saint-Jacques & al., 1998; Savignac, 2009). Pour ce faire, il est souhaitable que les intervenants considèrent les parents comme des partenaires d'intervention et qu'ils les abordent de manière à leur démontrer qu'ils ont besoin d'eux pour aider leur adolescent afin qu'ils sentent que leur participation est nécessaire au cours du suivi.

4.3.1.4 Développer une relation de confiance

Plusieurs parents expriment désirer que leur relation avec les intervenants s'établissent dans un climat de confiance au sein duquel ils se sentent à l'aise de nommer leur désaccord et à travers lequel les intervenants maintiennent leurs engagements pris avec eux et ils les tiennent informés au sujet des interventions qui sont réalisées auprès de leur jeune. Plusieurs chercheurs soulignent qu'il est fondamental que les intervenants investissent le temps requis pour établir un lien de confiance afin d'intervenir en partenariat avec les parents; qu'ils réalisent leurs interventions de manière à promouvoir le sentiment d'efficacité personnelle et les forces des parents; qu'ils leur témoignent du respect et de la compassion; qu'ils prennent en compte leurs opinions et leurs propositions (ACJQ, 2012d; Blue-Banning & al., 2004; Davies & Davidson, 2001; Stern & Smith, 1999). Certains auteurs rapportent qu'il est primordial que les intervenants encouragent la création d'une relation de confiance avec les parents afin de favoriser leur mobilisation dans la démarche d'intervention en adoptant des attitudes qui encouragent le développement d'un climat favorable comme en étant chaleureux, soutenant, cohérent, respectueux et attentif afin d'amener les parents à se sentir compris avec empathie (Lacharité & Gagnier, 2009; Lecompte & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Pauzé, 1987). Pour ce faire, il est souhaitable que les intervenants investissent le temps nécessaire pour établir une relation de confiance avec les intervenants; qu'ils communiquent avec eux de façon régulière afin de leur transmettre les informations pertinentes en ce qui

concerne le suivi de leur adolescent; qu'ils s'assurent d'être en mesure de concrétiser leurs engagements et qu'ils adoptent des attitudes de soutien, de cohérence, de respect, de transparence, de flexibilité et d'empathie.

4.3.1.5 Établir des objectifs et des moyens concrets

Il ressort de l'analyse des données recueillies que les intervenants partagent une partie de leur pouvoir décisionnel avec les parents et le jeune en leur offrant l'opportunité de faire des ajouts au plan d'intervention. Par contre, la majorité des parents ne sont pas consultés afin de déterminer les objectifs à atteindre et les moyens pour y arriver. De plus, lorsque les objectifs et moyens sont élaborés en leur absence les parents se sentent peu inclus dans cette démarche et moins concernés par rapport au travail à faire avec leur jeune. Quant à la mise en application, la majorité des parents rencontrés rapportent tenter de travailler avec leur jeune à l'atteinte des objectifs, mais ils ont souvent tendance à arrêter par découragement si leur jeune ne s'y efforce pas et s'ils n'obtiennent pas de soutien et de l'aide des intervenants pour y arriver. Ils rapportent avoir besoin de moyens concrets pour leur jeune et pour eux-mêmes et d'un encadrement qui situe la mise en œuvre de ces moyens dans un accompagnement tout au cours du suivi.

Plusieurs chercheurs affirment qu'à l'étape de détermination des objectifs, les intervenants doivent s'assurer de cibler avec les parents et le jeune les objectifs à travailler et d'élaborer en collaboration avec eux les moyens qui leur permettront de les atteindre (Ausloos, 1996; Blais & al., 1996; Blue-Banning & al., 2004; Mulford & Redding, 2008; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). En outre, certains sont d'avis que pour favoriser et maintenir l'implication des parents tout au long de la mise en application du plan d'intervention, les intervenants doivent s'assurer d'inclure des moyens concrets, simples, accessibles et réalistes, à défaut de quoi, les parents sont susceptibles de se désengager (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Ils rapportent qu'il est important que les intervenants se réfèrent souvent au plan d'intervention afin d'aider le jeune et

ses parents à progresser en réévaluant fréquemment les étapes à franchir et en réajustant au besoin les moyens déterminés pour atteindre les objectifs fixés (Lacharité & Gagnier, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; 2000; 1998; Tremblay & al., 2002). Pour ce faire, afin de minimiser la réticence des parents par rapport aux objectifs à travailler avec leur jeune et faciliter la mise en application des moyens, il est souhaitable que les intervenants élaborent avec les parents et leur jeune les objectifs du plan d'intervention; qu'ils déterminent avec eux des moyens clairs et concrets qui consistent en des consignes et des conseils à mettre en application; qu'ils les accompagnent régulièrement dans la mise en œuvre des moyens et qu'ils réévaluent au besoin avec la famille les démarches à faire pour les atteindre.

4.3.1.6 Informer des services

La plupart des parents rencontrés rapportent ne pas connaître les services auprès desquels ils pourraient obtenir de l'aide au sujet des difficultés qu'ils vivent. Peterson-Badali et Broeking (2010a) affirment d'ailleurs que la transmission d'informations concernant les ressources et les services dont les parents peuvent bénéficier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système dont l'accès à des ressources dans la communauté contribuerait à faciliter leur implication au sein du processus d'intervention. Pour ce faire, il est souhaitable que les intervenants informent les parents des ressources et des services qui sont disponibles au centre jeunesse et dans la communauté qui leur permettraient d'obtenir de l'aide et des conseils au cours du suivi de leur adolescent ou lorsque celui-ci prendra fin. Puis, il est souhaitable que les intervenants leur expliquent comment accéder à ces services et les accompagnent dans les procédures pour obtenir ceux-ci.

4.3.2 Stratégies institutionnelles à privilégier

Il est également souhaitable d'inclure dans les politiques et les procédures institutionnelles certaines stratégies qui ressortent de nos résultats et des études recensées portant sur l'implication parentale et les interventions familiales en vue de maximiser les efforts pour accroître l'implication des parents dans le suivi de leur jeune. Celles-ci sont présentées dans les sections qui suivent.

4.3.2.1 Informer et sensibiliser les intervenants

D'après Peterson-Badali et Broeking (2010a), des intervenants qui sont adéquatement formés au sujet de l'implication parentale sont mieux outillés pour aider les parents de jeunes contrevenants à réduire la détresse et la colère qu'ils présentent; à jouer un rôle de soutien auprès de leur adolescent ainsi qu'à participer de manière utile et efficace dans le processus sociojudiciaire imposé à leur adolescent. Pour ce faire, il est souhaitable que les intervenants œuvrant auprès des jeunes contrevenants soient informés et sensibilisés au sujet des facteurs familiaux de risque et de protection associés à la délinquance juvénile; concernant les effets de celle-ci sur la famille de même qu'au sujet des principes et des modalités d'interventions familiales qui sont susceptibles d'entraîner des répercussions positives sur la diminution des comportements délinquants chez les jeunes. Il est également souhaitable qu'ils soient informés et sensibilisés concernant les conditions favorables et les obstacles à l'implication des parents, les retombées de l'implication parentale de même qu'au sujet des stratégies d'intervention à privilégier pour favoriser leur implication.

4.3.2.2 Développer un groupe pour les parents

L'ensemble des parents rencontrés seraient intéressés à prendre part à un groupe d'information et de soutien spécifiquement conçu pour ces derniers et ils apprécieraient que des spécialistes soient invités lors de séances pour leur parler de problématiques particulières qu'ils vivent avec leur adolescent afin de leur apprendre de nouvelles stratégies à mettre en application avec leur jeune. Plusieurs chercheurs soulignent que l'accès à de tels groupes serait grandement bénéfique aux parents et indirectement à leurs adolescents (Davies & Davidson, 2001; Gendreau, 1995; Osher & Hunt, 2002; Peterson-Badali & Broeking, 2010a; Piquero & al., 2009; Schaffner, 1997; Weiler, 2007). Pour ce faire, il est souhaitable qu'un groupe d'information et de soutien spécifiquement conçu pour les parents de jeunes contrevenants soit développé et offert par les centres jeunesse afin de leur procurer le soutien, l'entraide, les informations et l'aide nécessaires en vue de mieux comprendre les difficultés qu'ils vivent avec leur adolescent; d'être outillé pour accompagner leur jeune dans son suivi; mieux comprendre les procédures légales et les programmes d'intervention; mieux connaître et accéder aux ressources disponibles dans la communauté et réaliser que d'autres parents sont aux prises avec des difficultés semblables auxquelles ils sont confrontés.

4.3.2.3 Promouvoir un modèle d'intervention familiale

Plusieurs parents rencontrés sont d'avis qu'il serait bénéfique dans le travail que réalise l'intervenant de suivi auprès d'eux, qu'ils les aident au niveau de l'encadrement, de la communication et des relations entre les membres de la famille. Pour ce faire, il est souhaitable qu'au cours du suivi les intervenants tiennent compte de la dynamique familiale et qu'ils travaillent avec le jeune et ses parents à développer leurs capacités en ayant recours aux principes d'intervention de programmes qui offrent une approche d'intervention familiale. Il est également souhaitable que les centres jeunesse offrent aux intervenants la possibilité d'être formé aux modalités d'intervention de programmes telle que la thérapie

multisystémique ou la thérapie familiale fonctionnelle dont l'efficacité a été montrée pour modifier les comportements problématiques des jeunes et réduire leurs risques de récidence par l'amélioration du fonctionnement, des relations, de la communication, de l'encadrement, des capacités de résolution de conflits, de la supervision et de la dynamique au sein de la famille (Andrews & Bonta, 2006; Cottle & al., 2001; Davies & Davidson, 2001; Dowden & Andrews, 1999; Garfinkel, 2010; Janeksela, 1979; Kumpfer & Alvarado, 1998; Latimer & al., 2003; Mulford & Redding, 2008; Peterson-Badali & Broeking, 2010b; 2010a; Savignac, 2009; Waller, 2006).

4.4 Limites de cette recherche

Ce projet présente certaines limites, dont celle de recourir à un nombre restreint de participants, ce qui n'a pas permis d'atteindre une saturation des données. Les aspirations initiales pour ce projet étaient de rencontrer entre cinq et dix participants. Il a été difficile d'en recruter plus de cinq étant donné le fait que plusieurs parents ne répondaient pas au critère d'éligibilité concernant la compréhension du français et la capacité de s'exprimer dans cette langue puisqu'un grand nombre de jeunes suivis par le programme SID sont originaires de l'immigration et leurs parents parlent très peu français. De plus, certains parents ont accepté de participer, mais ils ont renoncé étant donné des imprévues professionnelles ou familiales. Par contre, malgré la petite taille de l'échantillon, les données recueillies sont satisfaisantes compte tenu de la nature exploratoire de cette recherche.

Le fait que cette recherche se soit centrée uniquement sur l'implication des parents de jeunes suivis dans le cadre du programme SID au bureau Nord du CJM-IU constitue aussi une limite à cette étude puisque les autres équipes du CJM-IU peuvent présenter une réalité différente en ce qui concerne l'implication parentale dans le programme SID. Le fait d'avoir centré la présente recherche sur le programme SID du CJM-IU peut également être une limite

à cette étude, car les données obtenues s'appliquent avant tout aux quelques parents rencontrés dans le cadre de ce programme précis.

Par ailleurs, puisque cette étude s'est déroulée dans le contexte d'un stage, le double statut de stagiaire au CJM-IU et de chercheure constitue une limite de cette recherche. Le fait d'avoir d'abord été en contact avec certains participants en tant que stagiaire avant de procéder à la collecte de données a possiblement entraîné certains biais qui ont pu affecter le discours de participants. Plus précisément, étant donné que la majorité des parents rencontrés semblaient identifier la chercheure aux intervenants de l'institution, notamment en la vouvoyant, un biais de désirabilité sociale a pu entrer en jeu, les conduisant à répondre ce qu'ils croyaient qu'elle voulait entendre. Malgré tout, comme l'entretien portait sur des opinions personnelles, la présence de ce biais n'invalide pas nécessairement le discours des participants au sujet de leurs expériences de parents de jeunes inscrits au programme SID du CJM-IU.

L'âge de la chercheure et le fait qu'elle possède peu d'expérience en contexte d'intervention en centre jeunesse ont également pu engendrer des biais qui ont affecté le discours de certains participants. Par exemple, un tel biais a pu être constaté dans un entretien avec un parent qui a changé son discours après avoir pris en compte le fait que la chercheure était une jeune intervenante. Le revirement d'opinion de ce participant est d'abord passé d'une opinion affirmant qu'il est important que les intervenants soient expérimentés pour ensuite affirmer qu'il n'est pas nécessaire que les intervenants aient beaucoup d'expérience, après avoir réalisé que la chercheure est une stagiaire qui possède peu d'expérience dans ce contexte d'intervention. Néanmoins, comme ce changement de discours s'est produit vers la fin de l'entretien, cela est moins susceptible d'avoir affecté l'ensemble de ses propos.

En outre, le recours à une grille d'entretien dont plusieurs questions s'avèrent suggestives a pu constituer un biais, conduisant les participants à répondre dans le sens implicite contenu dans la question. Cependant, comme l'utilisation de cette grille visait à s'assurer que l'ensemble des thèmes ont été abordés tout en encourageant le discours spontané des participants à l'aide des questions de relances et d'exemples pour illustrer leurs propos, la présence de ce biais est moins susceptible d'avoir affecté l'ensemble de leur discours.

Ainsi, afin de restreindre les différents biais présentés par cette étude, il aurait peut-être été souhaitable de mieux établir l'indépendance de la chercheuse par rapport aux intervenants en procédant au recrutement des participants dans un autre bureau que celui où elle a fait ses stages. De cette manière, les biais possibles auraient été moins susceptibles d'entrer en ligne de compte et lui confèrerait plus de neutralité ainsi qu'une meilleure distance par rapport à son rôle d'intervenante pour analyser le discours des parents rencontrés.

Malgré ces limites, la présente étude présente des informations intéressantes qui permettent d'apporter des pistes utiles pour de nouvelles recherches susceptibles de contribuer au développement des connaissances au sujet de l'implication des parents de jeunes contrevenants, et ce, plus spécifiquement en ce qui concerne les attentes, les besoins et les effets vécus par ces parents au sein du programme SID du CJM-IU.

Conclusion générale

La nécessité de maximiser l'implication des parents dans l'intervention auprès des adolescents a été clairement établie par les auteurs qui s'intéressent à l'intervention auprès de jeunes en difficulté et de jeunes contrevenants (Akakpo, 2008; Beaudoin & al., 2000; Bléandou, 2001; Garfinkel, 2010; Gendreau, 1995; Saint-Jacques & al., 2000; Schwalbe & Maschi, 2010; Tremblay & al., 2002; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). De plus, le processus clinique qui encadre les services offerts aux jeunes contrevenants au CJM-IU fait ressortir que l'engagement et la participation active des membres de la famille au sein du programme d'intervention dans lequel a été orienté leur adolescent sont primordiaux au succès de la démarche de réadaptation et de réinsertion de ces jeunes. Par conséquent, même si le cadre législatif et le cadre clinique qui se rattachent aux objectifs des programmes d'intervention pour jeunes contrevenants valorisent l'importance de travailler en collaboration avec les parents, en pratique ce contexte d'intervention rend souvent difficiles l'actualisation et le maintien de leur participation au sein du suivi de leur adolescent. D'ailleurs, dans ce milieu d'intervention lorsque des parents sont réfractaires à l'ordonnance et aux mesures qui sont imposées à leur adolescent, les intervenants ont souvent tendance à mettre de côté le travail avec les parents et à centrer uniquement leurs interventions auprès des jeunes.

Afin de contribuer à améliorer l'intervention auprès des parents et les connaissances à ce sujet, plusieurs chercheurs suggèrent d'explorer les points de vue, les expériences et les attentes de ceux qui sont au cœur de la question, soit les parents de jeunes en difficultés et de jeunes contrevenants (Beaudoin & al., 2000; Hillian & Reitsma-Street, 2003; Laperrière, 2001; Peterson-Badali & Broeking, 2009; Saint-Jacques & al., 2006; Villeneuve, 2010; Villeneuve & al., 2012). Ce projet de recherche s'est donc intéressé à mieux comprendre la réalité de l'implication parentale en rencontrant des parents de jeunes contrevenants pour recueillir leurs points de vue concernant leur implication au sein d'un programme d'intervention spécifique dans lequel leur adolescent est suivi, soit le programme SID du CJM-IU. À la suite des entrevues, l'analyse des données recueillies a permis de dégager divers

constats. Ceux-ci se distinguent en constats généraux au sujet de l'implication des parents et en constats spécifiques qui permettent de cerner leurs attentes, d'identifier leurs besoins et de décrire les effets qu'ils ont vécus dans le contexte de leur implication dans le programme SID du CJM-IU.

D'une part, en ce qui concerne les constats généraux, la présente étude montre que les parents rencontrés considèrent avoir une place dans le programme de suivi de leur jeune, que leur collaboration avec les intervenants leur permet d'aider leur jeune à améliorer sa situation et que les intervenants jouent différents rôles pour impliquer les parents. Les parents rencontrés perçoivent majoritairement l'intervenant de suivi comme une autorité qui établit des règles à respecter ou un conseiller qui transmet des stratégies à mettre en pratique et avec lequel ils travaillent en partenariat lors de discussions et de prises de décisions. Il ressort que la collaboration entre eux est principalement unidirectionnelle des intervenants vers les parents par les actions que les intervenants entreprennent pour interpeller les parents dans le suivi de leur jeune. Cette recherche met également en évidence le fait que différents types d'alliance et de collusion sont possibles entre l'intervenant de suivi, les parents et le jeune de même que celles-ci peuvent engendrer des répercussions sur leur collaboration en créant une division des acteurs en présence. À cet effet, l'analyse des données fait ressortir qu'il serait bénéfique que les intervenants adoptent un rôle de partenaires des parents et du jeune dès le commencement de l'intervention en vue d'établir une collaboration qui vise une même finalité pour ainsi éviter la création d'un clivage qui diviserait l'intervenant, les parents et le jeune en camps opposés.

Au sujet du plan d'intervention, il se dégage de cette étude, l'existence d'un partage du pouvoir décisionnel des intervenants envers les parents et le jeune en leur offrant un rôle de collaborateur secondaire qui leur permet de donner leur accord et de faire des ajouts au plan d'intervention. Majoritairement, les parents rencontrés rapportent qu'ils ne sont pas invités à collaborer à l'élaboration des objectifs à atteindre et des moyens pour y arriver. L'analyse des données a permis d'établir que lorsque le plan d'intervention est élaboré en l'absence des parents ceux-ci peuvent être plus réticents à proposer des éléments à ajouter. Pour y remédier,

une communication et un travail de collaboration avec les parents pour élaborer les objectifs et les moyens du plan d'intervention sont primordiaux afin de minimiser leurs réticences. Les parents ont besoin que les moyens établis pour atteindre les objectifs soient concrets et qu'ils correspondent à des étapes à mettre en action. D'ailleurs, les données recueillies permettent de souligner que les participants considèrent que l'intervenant de suivi devrait les rencontrer au moins une fois par mois en fonction de leurs besoins et des difficultés de leur jeune afin de les aider et les accompagner dans la mise en application du plan d'intervention.

Cette recherche permet de constater que les parents rencontrés vivent une épreuve difficile, ils ne comprennent pas pourquoi leur jeune adopte des comportements délinquants, ils lui en veulent d'agir de cette façon et ils lui remettent la responsabilité d'agir correctement. Majoritairement, ils considèrent que les intervenants sont à l'écoute, qu'ils leur démontrent de l'empathie et ils n'ont pas l'impression qu'ils se sentent supérieurs à eux ou qu'ils les jugent. Dans leur relation avec l'intervenant de suivi ce qui compte pour les parents rencontrés c'est que celui-ci soit formé, qu'il ait les connaissances et les capacités requises et qu'il présente un intérêt pour faire ce travail.

D'autre part, en ce qui concerne les constats spécifiques, l'analyse des données recueillies met en évidence que les parents rencontrés avaient envisagé leur participation au programme de suivi différemment de leur expérience vécue, certains ont été agréablement surpris alors que d'autres ont été déçus. La manière d'aborder les parents et le rôle qui leur est attribué par les intervenants dès le début du suivi semblent de grande importance afin qu'ils sentent qu'ils sont pris en compte et que les intervenants ont besoin d'eux en vue d'aider leur jeune au cours de son suivi. Cette recherche permet d'établir que les parents ont besoin d'être informés par les intervenants au sujet du déroulement du suivi et des nouveaux éléments qui sont proposés et travaillés avec leur jeune puisque cela leur permet d'exercer une influence positive dans ses démarches. Il ressort aussi des propos des participants qu'ils ont besoin d'être informés et d'être accompagnés pour accéder aux services disponibles auprès desquels

ils pourraient obtenir de l'aide. Ils rapportent être intéressés à prendre part à un groupe d'information et de soutien conçu pour les parents de jeunes contrevenants qui serait offert par le centre jeunesse. Il se dégage de l'analyse qu'il est primordial pour les parents que l'intervenant de suivi créer un climat de confiance, les encourage et les conseille afin de moins se décourager et de ne pas abandonner. Pour certains parents, il est important que l'intervenant les aide à améliorer la communication, l'encadrement de leur adolescent et les relations entre les membres de la famille.

Cette étude montre d'un côté que le fait de participer au suivi de leur jeune amène les parents à mieux connaître et comprendre leur adolescent et ses difficultés de même que le fonctionnement de la société, du système de justice et des centres jeunesse. D'autres effets positifs ressortent de leurs propos, dont le fait que leur participation au suivi leur apprend à accepter la situation; cela leur redonne confiance pour aider et soutenir leur jeune afin d'améliorer son avenir; cela leur permet de voir la situation selon une autre perspective, puis de prendre conscience de leurs façons de faire et de mieux les adapter en fonction des situations. D'un autre côté, la présente recherche permet de souligner que la participation des parents leur fait vivre des inquiétudes, des déceptions, de la souffrance et de nombreuses remises en question. Certains effets négatifs qui se dégagent des propos rapportés par les participants sont le fait d'avoir vécu une situation conflictuelle avec un intervenant tels qu'un désaccord, un malentendu ou une mauvaise communication; le fait d'avoir de la difficulté à obtenir l'aide nécessaire; le fait d'avoir eu affaire à un intervenant qui ne concrétisait pas ses dires, qui ne respectait pas les parents, qui ne croyait pas en la possibilité de changement du jeune ou qui semblait considérer son travail uniquement comme une source de revenus.

À l'aide des constats dégagés par l'analyse des données et des écrits recensés, certaines conclusions susceptibles d'améliorer la pratique de l'implication parentale ont été émises afin de servir de guide pour mieux outiller les intervenants œuvrant au sein du programme SID du CJM-IU. Celles-ci correspondent à des stratégies d'intervention et à des stratégies

institutionnelles à prendre en compte afin de maximiser les efforts permettant d'accroître l'implication des parents dans les programmes de suivi pour jeunes contrevenants en centre jeunesse. En ce qui a trait aux stratégies d'intervention, il est souhaitable que les intervenants accordent une place centrale aux parents dans le suivi de leur jeune; qu'ils tiennent compte des difficultés vécues par ces derniers; qu'ils les abordent de manière à leur démontrer qu'ils ont besoin de leur participation active pour aider leur jeune et qu'ils leur transmettent les informations pertinentes au sujet du suivi de leur adolescent et des ressources auprès desquelles ils pourraient obtenir de l'aide. Il est également souhaitable qu'ils adoptent des attitudes qui encouragent la création d'une relation de confiance; qu'ils travaillent en partenariat avec les parents et leur jeune pour élaborer les objectifs du plan d'intervention et déterminer des moyens concrets pour les atteindre de même qu'ils les accompagnent dans la mise en application de ceux-ci. En ce qui concerne les stratégies institutionnelles, il est souhaitable que les intervenants œuvrant auprès des jeunes contrevenants soient informés et sensibilisés au sujet de l'implication parentale, des facteurs de risque et de protection familiaux ainsi qu'au sujet des attitudes et des stratégies à privilégier pour favoriser la participation des parents. Il est aussi souhaitable qu'un groupe d'information et de soutien spécifiquement conçu pour les parents de jeunes contrevenants soit développé et offert par les centres jeunesse.

De plus, il est souhaitable que le travail d'intervention réalisé auprès des familles de jeunes contrevenants soit privilégié afin d'accroître le maintien et la généralisation des acquis de ces jeunes en vue de favoriser leur réinsertion sociale et réduire de manière significative leurs risques de récidive. Il est souhaitable qu'au cours du suivi les intervenants tiennent compte de la dynamique familiale et qu'ils travaillent avec le jeune et ses parents à développer leurs capacités en ayant recours aux principes d'intervention de programmes qui offrent une approche d'intervention familiale. Il est souhaitable que les centres jeunesse offrent aux intervenants la possibilité d'être formés aux modalités d'intervention familiales de programmes tels que la thérapie multisystémique ou la thérapie familiale fonctionnelle dont l'efficacité a été montrée pour modifier les comportements problématiques des jeunes et réduire leurs risques de récidive par l'amélioration du fonctionnement, des relations, de la communication,

de l'encadrement, des capacités de résolution de conflits, de la supervision et de la dynamique au sein de la famille. En outre, afin d'accroître la valorisation des interventions à réaliser auprès des parents comme celles-ci se révèlent aussi importantes que celles à réaliser auprès des jeunes, il est souhaitable qu'un nombre restreint de dossiers soit attribué à chaque intervenant pour leur permettre d'accorder le temps nécessaire au travail clinique à entreprendre auprès des familles de ces jeunes et en conséquence être plus aisément en mesure de répondre à leurs attentes, leurs besoins et minimiser les effets négatifs vécus au cours de leur implication. Enfin, dans ce milieu de pratique, les interventions familiales sont souhaitables puisqu'elles permettent en plus de favoriser la création d'une alliance thérapeutique avec les membres de la famille, de comprendre et mieux saisir les besoins d'intervention des jeunes contrevenants en fonction de la réalité du milieu familial dans lequel ils vivent et du contexte élargi au sein duquel leurs comportements problématiques se manifestent.

Somme toute, cette étude permet d'apporter une contribution intéressante aux réflexions entourant l'implication parentale dans un contexte d'intervention en centre jeunesse qui se veut une stratégie d'intervention essentielle à privilégier puisqu'elle engendre des avantages considérables quant à l'efficacité des interventions pour favoriser la réadaptation, la réinsertion sociale des jeunes contrevenants et réduire de manière efficace leurs risques de récidive.

Bibliographie

Akakpo, T. F. (2008). *Staff Attitudes and Beliefs about Family Involvement of Delinquent Children in Residential Programs*, (Dissertation doctorale, Michigan State University). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses (3 331 871).

Ambert, A. M. & Gagnon, L. D. (1995). Que sait-on de l'expérience existentielle des parents des jeunes contrevenants? *Criminologie*, 28 (2), 131-142.

Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26 (1), p. 5-31.

Anadon, M. & Savoie Zajc, L. (2009). L'analyse qualitative des données, *Recherches qualitatives*, 28 (1), p. 1-7.

Andrews, D. A. & Bonta, J. (2006). *The Psychology of Criminal Conduct*. Fourth Edition. Cincinnati Ohio : Anderson Publishing Co.

Andrews, D. A. & Bonta, J. (2003). *The Psychology of Criminal Conduct*. Third Edition. Cincinnati Ohio : Anderson Publishing Co.

Association des centres jeunesse du Québec, ACJQ (2012a). Les centres jeunesse, leur mission, leurs ressources humaines. Repéré à : <http://www.acjq.qc.ca/?39697B18-66EB-4BE1-B9F2-3B097F9C5BD0>

Association des centres jeunesse du Québec, ACJQ (2012b). Leur clientèle. Repéré à : <http://www.acjq.qc.ca/?70C22544-A30B-411A-AD84-3998E9C79BE7>

Association des centres jeunesse du Québec, ACJQ (2012c). Leurs services. Repéré à : <http://www.acjq.qc.ca/?06B18B93-94DB-4585-AE00-3DD40BBB633C>

Association des centres jeunesse du Québec, ACJQ (2012d). *Un enfant... des parents au cœur de l'intervention, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux*. Québec : Association des centres jeunesse du Québec.

Ausloos, G. (2007). *La compétence des familles*, France : Éditions érès.

Ausloos, G. (1996). Indications et contre-indications de l'approche familiale systémique, *PRISME*, 6 (4), 534-543.

Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage Dans B. Gauthier (Eds.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (pp. 251-283). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Beaudoin, A. (2005). Pour une implication maximale des parents dans l'intervention. Dans S. Émond, *Impliquer les parents dans les services à la jeunesse* (pp. 1-2), Québec : Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire.

Beaudoin, A., Mireault, G., Camiré, L., Poirier, M. A., & Lessard, G. (2000). *L'implication des parents au cours du placement de leur adolescent en centre de réadaptation : Les soins aux jeunes en difficulté*. Québec : Centre Jeunesse du Québec Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Bernfeld, G. A., Farrington, P., & Leschied, A.W. (2001). *Offender rehabilitation: Implementing and evaluating effective programs*. Chichester : John Wiley & Sons Ltd.

- Blais, R. Dupont, R., Greffard, P., Laplante, D., Ostiguy, H., Poulin, H., Tremblay, R., Trudeau, LeBlanc, P. & Thibodeau, A. M. (1996). Vers une plus grande implication des parents et de leur jeune-Une réflexion à faire... des outils pour y parvenir. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec.
- Bléandonu, G. (2001). Le projet thérapeutique avec les parents. Dans G. Bléandonu (EDS), *Le soutien thérapeutique aux parents*. Paris : Dunod.
- Blue-Banning, M., Summers, J. A., Frankland, H. C., Lord Nelson, L., & Beegle, G. (2004). Dimensions of Family and Professional Partnerships : Constructive Guidelines for Collaboration. *Exceptional Children*, 70 (2), 167-184.
- Blumenthal, K. (1984). Involving Parents: a Rationale. In K. Blumenthal & A. Weinberg (Eds), *Establishing Parent Involvement in Foster Care Agencies*. New York : Child Welfare League of America.
- Borum, R. (2003). Managing at risk juvenile offenders in the community : Putting evidence based principles into practice. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 19 (1), 114-137.
- Carrier, G., Cloutier, R., Lavertu, S., Lépine, R., Tremblay, D., & Tremblay, L. (1999). La concertation avec les parents en intervention jeunesse, étude des facteurs d'influence, Dans M. Simard et J. Alary (Eds.), *Comprendre la famille : actes du 5e Symposium québécois de recherche sur la famille* (pp. 342-360), Sainte-Foy : Presses de L'Université du Québec.
- Casoni, D. (1996). À propos de l'offre de traitement en milieu correctionnel : guérir, soigner, aider. *Criminologie*, 29 (1), 109-120.
- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, CJM-IU (2013). Notre mission. Repéré à : http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/cjm_mission.htm

- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, CJM-IU (2012). *15 ans de vie universitaire, Rapport annuel 2011-2012*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Bureau des communications et des relations avec la communauté.
- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, CJM-IU (2011). *Ici, ensemble, pour demain, Rapport annuel 2010-2011*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Bureau des communications et des relations avec la communauté.
- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, CJM-IU (2010). *Présents et engagés, Rapport annuel 2009-2010*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Bureau des communications.
- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, CJM-IU (2005). *Processus clinique intégré, Volet LSJPA, Des valeurs traduites en actions*. Montréal : Coordination Développement des programmes et de la pratique professionnelle, DSPR.
- Claes, M., Lacourse, E., Ercolani, A-P., Pierro, A, Leone, L. & Presaghi, F. (2005). Parenting, Peer Orientation, Drug Use, and Antisocial Behavior in Late Adolescence : A Cross-National Study. *Journal of Youth and Adolescence*, 34(5), 401-411.
- Cloutier, R. (2005). Plus facile à dire qu'à faire... Dans S. Émond, Impliquer les parents dans les services à la jeunesse (pp. 1-2), Québec : Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Cottle, C. C., Lee, R. J. & Heilbrun, K. (2001). The Prediction of Criminal Recidivism in Juveniles : A Meta-Analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 28 (3), 367-394.
- Cournoyer L.-G. & Dionne, J. (2007). Efficacité du programme de probation intensive du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire : la récidive officielle. *Criminologie*, 40 (1), 155-184.

- Davies, H. J. & Davidson, H. A. (2001). Parental involvement practices of juvenile courts. Report to the Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. Washington, DC : United States Department of Justice.
- Derzon, J. H. (2010). The correspondence of family features with problem, aggressive, criminal, and violent behaviour : a meta-analysis, *Journal of Experimental Criminology*, 6, 263-292.
- Deslauriers J.-P. & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 85-111). Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC (2012). *L'intervention auprès des parents de jeunes contrevenants, Proposition de réflexion*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, document non publié.
- Dowden, C. & Andrews, D. A. (2003). Does family intervention work for delinquents? Results of a meta-analysis, *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* 45 (3), 327-342.
- Dowden, C., & Andrew, D. A. (1999). What works in young offender treatment : A meta-analysis, *Forum on Corrections Research*, 11, 21-24.
- Edwards, L. D., Schoenwald, K. S., Henggeler, W. S., & Strother, B. K. (2001). A multilevel perspective on the implementation of multisystemic therapy (MST) : Attempting Dissemination with Fidelity. In G. A. Bernfeld, P. Farrington, & A. W. Leschied (Eds), *Offender rehabilitation: Implementing and evaluating effective programs*. Chichester, UK : John Wiley & Sons, Ltd.

- Farrington, P. D. (2011). Families and Crime. In J. Q. Wilson & J. Petersilia (Eds.). *Crime and Public Policy* (pp.130-157). New York : Oxford University Press.
- Fortin, C. Paquette, G. & Maisonneuve, D. (2007). Le programme d'intervention rapide en délinquance (IRD) : un programme de soutien aux parents. Dans *Colloque Approche familiale en centre jeunesse (EDS), les actes du colloque tenu le 8 novembre 2007 au centre jeunesse de Laval : cahier synthèse*. Laval : Centre jeunesse de Laval; Université de Québec à Trois-Rivières.
- Fréchette, M., & LeBlanc, M. (1987). *Délinquance et délinquants*. Chicoutimi, Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Garfinkel, L. (2010). Improving Family Involvement for Juvenile Offenders with Emotional/Behavioral Disorders and Related Disabilities. *Behavioral Disorders*, 36 (1), 52-60.
- Gavazzi, S.M., Slade, D., Buettner, C.K., Pratrige, C., Yarcheck, C. M. & Andrews D.W. (2003). Toward conceptual development and empirical measurement of global risk indicators in the lives of court-involved youth. *Psychological Reports*, 92, 599-615.
- Gendreau, G. (1995). *Partager se compétences entre parents, jeune en difficulté et éducateurs, un projet à découvrir*. Montréal : Éditions Sciences et Culture.
- Glowacz, F. & Gavray, C. (2001). Dynamiques familiales : la clinique à l'épreuve de l'auto — révélation. Dans M. Born & P. Thys (EDS). *Délinquance juvénile et famille* (pp.49-63). Paris : L'Harmattan.
- Gouvernement du Québec (2004). *L'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse*. Manuel de référence. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

- Greenwood, P. (2008). Prevention and intervention programs for juvenile offenders. *Future of Children, 18*, 185-198.
- Groulx, L.-H. (1998). Sens de la recherche qualitative en travail social. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière & A. P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative, Diversité des champs et pratiques au Québec* (pp. 1-50). Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Guay, J., (1998). Les familles aux prises avec la délinquance, Dans J. Guay (Eds.), *L'intervention clinique communautaire : les familles en détresse* (pp. 167-188). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Guay, J., Cyr, G. & Bergeron, A. (2007). La thérapie familiale en centre jeunesse : réflexions sur une pratique complexe et novatrice. *Revue québécoise de psychologie 28*, 3, 171-185.
- Henggeler, S.W. (2012). Multisystemic Therapy: Clinical Foundations and Research Outcomes. *Psychosocial Intervention, 21* (2), 181-193.
- Henggeler, S. W., Schoewald, S. K., Borduin, C. M., Rowland, M. D., & Cunningham, P. B. (2009). *Multisystemic treatment of antisocial behaviour in children and adolescents*. New York : The Guilford Press.
- Henggeler, S.W. & Sheidow, A. J. (2012). Empirically supported family-based treatments for conduct disorder and delinquency in adolescents. *Journal of Marital and Family Therapy, 38* (1), 30-58.
- Hilian, D. & Reitsma-Street, M. (2003). Parents and Youth Justice. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 45* (1), 19-40.

- Hoeve, M., Dubas, J. S., Eichelsheim, V. I., van der Laan, P. H., Smeenk, W. & Gerris, J. R. M. (2009). The Relationship Between Parenting and Delinquency: A Meta-analysis, *Journal of Abnormal Child Psychology*, 37(6), 749-775.
- Hoeve, M., Smeenk, W., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M., van der Laan, P. H., Gerris J. R. M. & Dubas, J. S. (2007). Long-Term Effects of Parenting and Family Characteristics on Delinquency of Male Young Adults, *European Journal of Criminology*, 4, 161-194.
- Huey, S.J., Henggeler, S.W., Brondino, M.J., & Pickrel, S.G. (2000). Mechanisms of change in Multisystemic Therapy: Reducing delinquent behavior through therapist adherence and improved family and peer functioning. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68 (3), 451-467.
- Janeksela, G. M. (1979). Mandatory Parental Involvement in the Treatment of Delinquent Youth. *Juvenile & Family Court Journal*, 47-54.
- Kumpfer, K. & Alvarado, R. (1998). *Effective Family Strengthening Interventions*. Justice Juvenile Bulletin, Washington DC : Family Strengthening Series, U.S Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Lacharité, C. & Gargnier, J. P. (2009). *Comprendre les familles pour mieux intervenir, Repères conceptuels et stratégies d'action*, Montréal : Gaëtan Morin.
- Ladouceur, C. (2004). LSJPA : la mobilisation du jeune et de ses parents dans le continuum de services aux jeunes contrevenants : première partie : le contexte théorique. *Défi jeunesse* 10 (2), 3-7.
- Laperrière, S. (2001). *L'implication des parents dans l'intervention lors du placement de leur adolescent*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal.

- Latimer, J. (2005). Thérapie multisystémique en guide de réponse à la délinquance juvénile grave. *Juste recherche*, 12, 36-48.
- Latimer, J. (2001). A meta-analytic examination of youth delinquency, family treatment, and recidivism. *Canadian Journal of Criminology*, 43, 237-253.
- Latimer, J., Dowden, C., Morton-Bourgon, K. E., Edgar, J. & Bania, M (2003). *Le traitement des adolescents qui ont des démêlés avec la justice : nouvelle méta-analyse*. Ottawa : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada.
- LeBlanc (2003). La réadaptation des adolescents ayant des difficultés d'adaptation : recherches empiriques et interventions professionnelles, Dans M. Le Blanc, M. Ouimet & D. Szabo (Eds), *Traité de criminologie empirique* (pp.677-718). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Lecompte, C., Savard, R., Drouin, M. S., & Guillon, V. (2004). Qui sont les psychothérapeutes efficaces? Implications pour la formation en psychologie. *Revue Québécoise de Psychologie*, 25 (3), 73-102.
- Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: A meta-analytic overview. *Victims and Offenders*, 4 (2), 124-147.
- Lipsey, M. W., & Wilson, D. B. (1997). *Effective intervention for serious juvenile offenders : A synthesis of research*. Nashville, TN. : Vanderbilt Institute for Public Policy Studies.
- Loeber, R. & Farrington, D. (2001). *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service Needs*. Thousand Oaks, CA : Sage Publications.

Loeber, R., Farrington, D. & Petechuk, D. (2003). *Child Delinquency: Early Intervention and Prevention*. Child Delinquency: Bulletin Series. Washington, DC : U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, LSJPA, L.C. (2002), ch.1.

Maisonneuve, D. (2008). Une belle histoire, Une expérience inoubliable, Des rendez-vous à répéter. *Défi Jeunesse* 15 (1), 3-5.

Massé, L. (2009). L'évaluation des besoins, Un outil pour la planification, Dans D. Dessureault & M. Alain (Eds.), *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale* (pp.73-100). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Mayer, R. & Saint-Jacques (2000). L'entrevue de recherche. Dans R. Mayer, F. Ouellet, C. Saint-Jacques D. Turcotte (Eds.), *Méthode de recherche en intervention sociale* (pp.115-131). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur ltée.

Mercier, L. (1991). Contexte d'autorité et judiciarisation : régression ou redéfinition novatrice de la pratique sociale professionnelle? *Service social*, 40 (2), 43-53.

Mireault, G., Beaudoin, A., Paquet, G., & Champagne, E. (1998). Évaluation d'un programme d'implication parentale lors du placement du jeune en centre de réadaptation. *Service social*, 47 (3-4), 137-167.

Moffitt, E. T. (1993). Adolescence-Limited and Life-Course-Persistent Antisocial Behavior : A Developmental Taxonomy. *Psychological Review*, 100 (4), 674-701.

Moffitt, E. T., & Caspi, A. (2001). Childhood predictors differentiate life-course persistent and adolescence-limited antisocial pathways among males and females. *Development and Psychopathology*, 13, 355-375.

- Mucchielli, L. (2001). La place de la famille dans la genèse de la délinquance. *Regards sur l'actualité*, 268, 31-42.
- Mucchielli, L. (2000). Familles et délinquances : un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones. (K. Mucchielli, (Eds.). France : Allocations familiales, Caisses nationale d'allocations familiales (CNAF).
- Mulford, C. F. & Redding, R. E. (2008) Training the Parents of Juvenile Offenders: State of the Art and Recommendations for Service Delivery. *Journal of Child and Family Studies*, 17, 629-648.
- Nickerson, A. B., Brooks, J. L., Colby, S. A. Rickert, J. M., & Salamone, F. J. (2006). Family Involvement in Residential Treatment: Staff, Parent, and Adolescent Perspectives. *Journal of Child and Family Studies*, 15 (6), 681-694.
- Office québécois de la langue française (2003). Le grand dictionnaire terminologique, définition d'attentes. Repéré à : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8361167
- Osher, T. & Hunt, P. (2002). *Involving family of youth who are in contact with the Juvenile Justice System*. New York : National Center for Mental Health and Juvenile Justice.
- Ouellet, F. & Mayer, R. (2000). L'analyse des besoins. Dans R. Mayer, F. Ouellet, C. Saint-Jacques D. Turcotte (Eds.), *Méthode de recherche en intervention sociale* (pp. 257-285). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2005). L'analyse thématique. Dans P. Paillé & A. Mucchielli (Eds.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp.123-145). Paris : Armand Colin.

- Paquette, F., & Chagnon, F. (2001). *Cadre de référence pour le développement et l'évaluation des programmes aux Centres jeunesse de Montréal*. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal, Direction de la recherche et du développement.
- Parent, C., Drapeau, S., Brousseau, M. & Pouliot, E. (2008). *Visages multiples de la parentalité*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Pauzé, E. (1987). *Techniques d'entretien et d'entrevue*. Québec : Modulo éditeur.
- Peterson-Badali M. & Broeking, J. (2010a). Parents' involvement in the youth justice system: Rhetoric and Reality. *Canadian Journal of Criminology*, 52 (1), 1-27.
- Peterson-Badali M. & Broeking, J. (2010b). The Extent and Nature of Parents' Involvement in Canadian Youth Justice Proceedings. *Youth Justice*, 10 (1), 40-55.
- Peterson-Badali M. & Broeking, J. (2009). Parents' involvement in the youth justice system: The view from the trenches. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 51 (2), 255-270.
- Peterson-Badali M. & Broeking, J. (2004). *Parental Involvement in Youth Justice Proceedings: Perceptions of Youth and Parents*. Ottawa : Department of Justice.
- Piquero, A. R., Farrington, D.P., Welsh, B. C., Tremblay, R. & Jennings, W. G. (2009). Effects of early family/parent training programs on antisocial behaviour and delinquency. *Journal of Experimental Criminology*, 5, 83-120.
- Piquero, A. & Tibbetts, S. G. (1999). The Impact of Pre/Perinatal Disturbances and Disadvantaged Familial Environment in Predicting Criminal Offending. *Studies on Crime and Crime Prevention*, 8, 52-71.

- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169). Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Poupart, J & Lalonde, M. (1998). La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec, de 1960 à 1985. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière & A. P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative, Diversité des champs et pratiques au Québec* (pp. 51-91). Québec : Gaëtan Morin Éditeur ltée.
- Roy, N. & Garon, R. (2013). Étude comparative des logiciels d'aide à l'analyse de données qualitatives : de l'approche automatique à l'approche manuelle. *Recherches qualitatives*, 32 (1), 154-180.
- Saint-Jacques, M-C. (2005). Qui? Quand? Comment? Pourquoi? Dans S. Émond, *Impliquer les parents dans les services à la jeunesse* (pp. 3-4), Québec : Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Lessard, G., Beaudoin, A. (2006). Parent involvement practices in child protection-A matter of know-how and attitudes. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 23 (2), 196-215.
- Saint-Jacques, M.-C., Lessard G., Beaudoin A., & Drapeau, S. (2000). *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*. Québec : Centre Jeunesse de Québec-Institut universitaire.

- Saint-Jacques, M.-C., Lessard G., Drapeau, S., & Beaudoin, A. (1998). Protéger les jeunes et développer le pouvoir d'agir de leurs parents : Une analyse des pratiques d'implication parentale en centre jeunesse. *Service social*, 47 (3-4), 77-114.
- Savignac, J. (2009). *Familles, jeunes et délinquance : portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial*. Rapport de recherche. Ottawa : Sécurité publique Canada.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Eds.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (pp. 337-360). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Schaffner, L. (1997). Families on probation: Court-ordered parenting skills classes for parents of juvenile offenders. *Crime & Delinquency*, 43, 412-437.
- Schwalbe, C. S. & Maschi, T. (2010). Patterns of Contact and Cooperation Between Juvenile Probation Officers and Parents of Youthful Offenders, *Journal of Offender Rehabilitation*, 49, 6, 398-416.
- Sexton, T. L. (2011). *Functional family therapy in clinical practice: an evidence-based treatment model for working with troubled adolescents*. New York : Routledge.
- Sexton, T., L. & Alexander J. F. (2003). Functional family therapy, A mature clinical model for working with at-risk adolescents and their families In T. L. Sexton, G. R. Weeks & M. S. Robbins (Eds.) *Handbook of family therapy: the science and practice of working with families and couples* (pp. 323-348). New York : Routledge.
- Smith, C. A., & Stern, S. B. (1997). Delinquency and antisocial behaviour : A review of family processes and intervention research. *Social Service Review*, 71, 382-420.

- Smith, D. (2004). Parenting and Delinquency at Ages 12 to 15. The Edinburgh Study of Youth Transition and Crime (No. 3.). Edinburgh: The University of Edinburgh Centre for Law and Society.
- Smith, H., Rodriguez, N. & Zatz, S. (2009). Race, Ethnicity, Class, and Noncompliance with Juvenile Court Supervision. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 623, 108-120.
- Stern, S. B., & Smith, C. A. (1999). Reciprocal relationships between antisocial behavior and parenting: Implications for delinquency intervention. *Families in Society*, 80 (2), 169-181.
- St-Jean, A. & Blain-Lamoureux, D. (2009). *Guide de soutien à la pratique Suivi intensif différencié (SID)*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Développement des programmes et de la pratique professionnelle, DSP-AU.
- St-Pierre, B. (1998). L'implication des parents et de la famille dans le cadre du suivi de probation pour les contrevenants présentant un risque élevé de récidive. Dans *L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté, Guide d'intervention en matière de probation juvénile*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Tremblay, D., Moisan, S., Laquerre, C., & Faugeras, F. (2002). *Les enjeux et les défis de L'intervention en centre jeunesse*. Québec : Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Trotter, C. (2012). Working with families in criminal justice. In F. McNeill, P. Raynor & C. Trotter (Eds.), *Offender supervision : New Directions in theory, research and practice*, (pp. 282-300). New York : Routledge.
- Turcotte, G. (2011). Éditorial : Travailler ensemble avec les familles. *Défi jeunesse*, 17 (2), 2.

- Varma, K. N. (2007). Parental Involvement in Youth Court. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49 (2), 231-260.
- Veillette, R. (1992). Les dangers d'abus de pouvoir en contexte d'autorité. *Intervention*, 92, 14-20.
- Villeneuve, M. (2010). *Le point de vue des intervenants œuvrant en centre jeunesse sur L'implication parentale*. Mémoire de maîtrise. Québec, Université du Québec à Chicoutimi. Accessible par ProQuest Dissertations & Theses (305 238 770).
- Villeneuve, M., Maltais, D. & Pouliot, E. (2012). L'implication parentale en contexte de protection de la jeunesse : qu'en pensent les intervenants? *Intervention* 136, 1, 80-89.
- Waller, I. (2006). *Less law, more order: The truth about reducing crime*. Westport (CT) : Greenwood Publishing.
- Wasserman, G.A. & Seracini, A. G. (2001). Family Risk Factors and Interventions In R. Loeber & D. Farrington (Eds), *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service Needs* (165-189). Thousand Oaks, CA : Sage Publications.
- Weiler, N. (2007). Parents » involvement in youth justice proceedings from the perspective of parents and youth. *ProQuest Dissertations and Theses*.

Annexe A : Grille d'entretien

Les questions de relances sont les suivantes :

Pouvez-vous m'en dire plus?

Pouvez-vous me donner un exemple?

Question d'introduction

Question principale :

J'aimerais que vous me parliez de la place des parents dans le programme de votre jeune?

Questions subsidiaires :

Est-ce que vous sentez que vous avez une place, comme parent, dans le programme de suivi de votre jeune?

Parlez-moi de la place qui vous est accordée, en tant que parent?

J'aimerais que vous me parliez de votre participation dans ce programme?

Thème des attentes

Question principale :

Qu'est-ce que vous aimeriez qui se passe, comme parents, avec les intervenants?

Questions subsidiaires :

Pouvez-vous me parler de comment ça se passe avec les intervenants?

Est-ce que vous avez rencontré un intervenant?

Est-ce que ça se passe comme vous aviez imaginé?

Qu'est-ce que vous aimeriez dans leur façon de travailler avec vous?

Thème des besoins

Question principale :

Qu'est-ce qui manque, selon vous, dans la relation que vous avez avec les intervenants?

Questions subsidiaires :

Qu'est-ce que vous aimeriez qui se passe différemment dans votre relation avec les intervenants?

Qu'est-ce que vous changeriez dans leur manière de travailler avec vous?

Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans la relation avec les intervenants?

Est-ce que vous aimeriez participer plus au suivi de votre jeune?

Thème des effets vécus

Question principale :

Est-ce que le fait de participer au suivi de votre jeune, ça vous apporte quelque chose à vous en tant de parent?

Questions subsidiaires :

Est-ce que vous diriez que ce que le suivi vous apporte est positif?

Est-ce qu'il y a des côtés négatifs?

Questions de réflexions générales

Est-ce qu'il y a des choses que vous aimez dans votre expérience de participation au programme de suivi de votre jeune?

Est-ce qu'il y a des choses que vous n'aimez pas dans votre expérience de participation?

Parlez-moi de ce qui pourrait vous aider à participer plus au suivi de votre jeune?

Est-ce qu'il y a des choses que les intervenants pourraient faire pour aider les parents à participer au suivi de leur jeune?

Questions facultatives :

Avez-vous l'impression que le fait de venir d'une culture différente de celle de l'intervenant joue un rôle dans votre participation au suivi?

Est-ce que cela joue un rôle dans votre relation avec l'intervenant?

Question de conclusion

Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous aimeriez ajouter?

Annexe B : Fiche signalétique

Sexe : Homme Femme

Âge : entre 25 et 35 ans

entre 36 et 45 ans

entre 46 et 55 ans

56 ans et plus

Occupation actuelle (emploi, école, à la maison...) :

Au niveau de votre formation scolaire :

Avez-vous fait un Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Avez-vous fait des études secondaires (DES)

Autre niveau : _____

Avez-vous fait des études collégiales?

Attestation d'études collégiales (AEC), Diplôme d'études collégiales (DEC)

Avez-vous fait des études universitaires :

(Certificat, Baccalauréat, Études supérieures)

Pays d'origine : _____

Si votre pays d'origine est un autre pays que le Canada depuis combien d'années demeurez-vous au Canada : _____

Qu'elle est votre langue maternelle : _____

Êtes-vous... de votre jeune suivi au programme SID :

le parent biologique

le tuteur légal

la famille d'accueil

autre : _____

Avez-vous d'autres enfants? _____

Quel âge ont-ils? _____

Y en a-t-il parmi eux qui ont des besoins spéciaux? _____

Situation du jeune suivi dans le programme SID :

Depuis combien de temps est-il (elle) suivi dans le programme SID? _____

Est-il (elle) suivi dans ce programme sous une ordonnance de : Probation

Garde et surveillance

Autre : _____

A-t-il (elle) été dans d'autres programmes ou services d'un centre jeunesse?

(Programme de sanction extrajudiciaire, programme de suivi régulier différencié, programme d'intervention rapide en délinquance, programme PSI-Montréal/Gangs de rue, centre de réadaptation, garde fermée/garde ouverte/garde discontinuée, placement en famille d'accueil...)

De quels services ou programmes s'agissaient-ils?

C'était pour quelle raison?

Savez-vous sous quelle loi? (LSJPA/LPJ/LSSSS) _____

(Le cas échéant) Reçoit-il ou reçoit-elle toujours des services sous la LPJ? Lesquels?

Annexe C : Certificat d'éthique

Université 
de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Vice-décanat à la recherche

No de certificat : CERFAS-2012-13-¹²²-D

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CERFAS) CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal :

TITRE : *L'implication des parents de jeunes contrevenants au sein du programme de suivi intensif différencié dans la communauté du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire*

REQUÉRANTS : *KELLEY, Amélie (KELA28538507), étudiante à la maîtrise, École de criminologie*

sous la direction de :

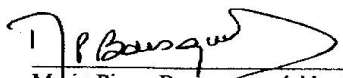
CASONI, Dianne, professeure titulaire, École de criminologie

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CERFAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CERFAS.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CERFAS.



Marie-Pierre Bousquet, président
Comité d'évaluation déléguée

Date de délivrance : 2012 / 10 / 01
AAAA / MM / JJ
Date d'échéance : 2015 / 10 / 01
AAAA / MM / JJ

Annexe D : Formulaire de consentement

Titre de la recherche : L'implication des parents de jeunes contrevenants au sein du programme de suivi intensif différencié dans la communauté du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Chercheure : Amélie Kelley, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal.

Directrice de recherche : Dianne Casoni, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

L'objectif principal de ce projet de recherche est de mieux connaître le point de vue des parents de jeunes contrevenants au sujet de leur participation au programme de suivi intensif différencié dans la communauté (SID) dans lequel est suivi leur jeune. Plus spécifiquement, ce projet vise à recueillir le point de vue des parents afin : de cerner les attentes qu'ils présentent au sujet de leur participation dans ce programme (objectif 1); d'identifier les besoins qu'ils éprouvent pour participer à ce programme (objectif 2) et de décrire les effets tant positifs que négatifs, le cas échéant, qu'ils vivent en participant au programme (objectif 3).

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consistera à discuter de votre point de vue sur la participation des parents dans le programme SID au cours d'un entretien de 60 à 90 minutes avec la chercheure, une étudiante de maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal. Cet entretien sera enregistré sur cassette audio et se tiendra au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire ou à votre domicile au moment de votre choix.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seule la chercheure aura la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous aurez l'occasion de donner votre point de vue sur la participation des parents dans le programme SID. Puis, votre participation permettra aux intervenants d'avoir accès à un portrait plus juste du point de vue des parents et les aidera à améliorer leurs pratiques pour mieux répondre à vos besoins et vos attentes au sujet de votre participation dans ce programme de suivi.

Par contre, au cours de l'entretien, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des émotions difficiles. Si cela se produit, l'entretien sera interrompu pour vous offrir du soutien et, s'il y a lieu, pour vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone indiqué sur ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour les projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheure _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Amélie Kelley (étudiante à la maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal), au numéro de téléphone suivant : 514-858-4893 ou à l'adresse courriel suivante : amelie.kelley@umontreal.ca.